CH. CHADENAT,
Librairie Americaine et Coloniale,
17, Quai des Grands-Augustins,
PARIS.

M

Bréviaire romain
et inconnu aucune bibliographie
intéresse spécialement
le Canada

messale breviarium

breviarium mosarabicum

486002
B

John Carter Brown
Library
Brown University

Ch. Charost.

41:8

MEMOIRES
DE LA VIE
ET
DES ADVENTVRES
DE
NICOLAS GARGOT
CAPITAINE DE MARINE.

MEMOIRES

DE LA VIE ET DES ADVENTURES de Nicolas Gargot, Capitaine entretenu par sa Majesté dans la Marine, pour servir de Factum & d'instruction dans le procez qu'il avoit intenté de son vivant, au sieur Comte du Daugnon, & que Iean son frere, aussi Capitaine de la Marine, poursuit maintenant pour avoir reparation des injustices, & des violences, exercées par ce Comte à l'endroit dudit Capitaine.

NICOLAS GARGOT estoit fils d'Hilaire Gargot Marchand de la Rochelle : il vint au monde l'an 1619. L'inclination naturelle qu'il avoit pour les armes, luy fit embrasser cette profession dés l'aage de treize ans; Ainsi il se trouva en qualité de volontaire en plusieurs belles occasions, particulierement au grand combat qui se donna l'an 1636. à quarante-sept galeres d'Espagne sur la Mediterranée, & à l'attaque des Isles Saincte Marguerite, qui se fit l'an 1637. L'année d'apres il eut la Charge de Commissaire & Garde des Magasins dans l'Accadie, puis exerça celle de Lieutenant au mesme pays vn an durant. Apres quoy estant revenu en France, il fut commis à la garde des costes de Bretagne, sur vne Fregate de vingt pieces de canon. L'an 1645. M. le Mareschal de la Melleraye l'honora de l'employ de Commissaire de l'Artillerie; Comme il servoit en cette qualité au siege de la Motthe

en Lorraine, ſous le Commandement de feu M. de Magaloti : il arriva que dreſſant vne batterie advancée, il receut vne grande mouſquetade au genou droit, qui le contraignit de ſe faire porter à la Rochelle ; où il fut prés de deux ans au lict, & ne pût guerir qu'en perdant l'vſage de ſa jambe, au lieu de laquelle il fut obligé d'en prendre vne de bois.

Pendant ce temps-là il eſcriuit à ſon frere, qui eſtoit pour lors à la coſte d'Afrique, de luy amener quelques beaux Chevaux, ou quelques autres Animaux de ce pays-là, pour en faire preſent à la Reyne Regente, qu'il deſiroit ſe rendre favorable, afin d'obtenir quelque recompenſe. Son frere ne manqua pas de ſatisfaire à ſes deſirs : l'année ſuivante, qui eſtoit 1646. il amena à la Rochelle deux jeunes Chameaux, maſle & femelle, qui eſtoient des plus grands & des plus beaux que l'on puſt voir. Auſſi-toſt que le Comte du Daugnon le ſceut, il les fut voir, & peu apres envoya vn de ſes Gardes au logis de Gargot, luy dire que Monſeigneur l'avoit envoyé pour ſçavoir combien valoient ces Chameaux : Gargot qui eſtoit encore au lict de ſes bleſſures, reſpondit fort civilement, que s'il en pouvoit diſpoſer ils ſeroient au ſervice de Monſeigneur : mais qu'ils n'eſtoient ny à vendre ny à donner, parce qu'ils eſtoient deſtinez pour vne perſonne de la plus haute qualité. Le Comte ne ſe paya pas de cette reſponſe, mais envoya le ſieur de Mirande, Iuge de l'Admirauté de la Rochelle, qu'il ſçavoit avoir beaucoup de pouvoir ſur ſon eſprit, luy faire la meſme demande ; A laquelle il fit auſſi pareille reſponſe : mais on luy fit connoiſtre qu'il ne luy ſervoit de rien de s'en deffendre, & que Monſeigneur deſiroit avoir les Chameaux, ſi bien qu'il fut contraint de les donner. Puis quand le Comte les eut, il ne parla plus de les payer, non pas meſme la dépenſe qu'ils avoient faite à la Rochelle pour leur nourriture, ny la peine du garçon qui les accommodoit.

Il en vſa de meſme pour deux belles peaux de Tigre, que le jeune Gargot avoit baillées à vn Pelletier pour les paſſer.

Le Pelletier logeoit à la ruë de Sainct Yon proche la Maison de Ville, ou le Comte demeuroit; le. Comte les ayant veuës estalées dans sa boutique, en prit aussi-tost envie, & comme ses mains alloient aussi viste que ses yeux, il luy ordonna de dire aux Gargots qu'il desiroit les avoir. On connoissoit trop son humeur pour luy oser rien dénier: il les eut donc au mesme prix qu'il avoit eu les Châmeaux, & de plus il obligea ces deux freres de payer le Pelletier.

Au commencement de l'année 1647. Nicolas Gargot estant en estat de monter à cheval, & d'aller trouver M. le Mareschal de la Melleraye, qui alors estoit au Chasteau de Nantes, fut au logis du Comte pour prendre congé de luy. Le Comte estoit fort mal avec la Cour, & pas trop bien avec le Mareschal, neantmoins il donna vn gros pacquet de lettres à Gargot pour le luy remettre en main propre. Gargot s'en acquitta fort bien: le Mareschal prit les interests du Comte en main, & en escrivit efficacement à la Cour: de sorte que le sieur de Sainct Thou, qui pour lors faisoit la Charge de Lieutenant General de l'Artillerie de France, & demeuroit au petit Arsenal, obtint vn congé du Roy pour faire venir le Comte à la Cour: avec laquelle il se restablit assez bien, puis s'en retourna en son Gouvernement.

La mesme année Gargot commanda vn vaisseau dans l'armée navale que le Roy envoya à Naples: où il servit avec tant de reputation, que la Reyne Regente luy donna la charge de Capitaine entretenu dans la Marine, comme aussi deux ans apres deux mille livres de pension.

En l'année 1649. apres la Guerre Civile de Paris, où il avoit fort bien servy le Roy, la Reyne joüissant pour lors de la Charge de Grand Maistre, Chef, & Sur-Intendant General de la Navigation & Commerce de France, luy donna ses Commissions, avec les Ordres du Roy pour prendre à Brest vn Vaisseau, nommé le Leopard, afin d'aller en course sur les Ennemis de l'Estat, sur les Pirates, & autres gens sans adveu; A la

charge que des prises qu'il feroit, le tiers appartiendroit au Roy, à cause de la proprieté du Navire, les deux autres tiers à Gargot, & le dixiesme à la Reyne, cette derniere part prealablement prise sur le total, à cause de sa Sur-Intendance. Il fut adjousté, que si sa Majesté avoit besoin du Navire pour joindre à son armée Navale au mois d'Aoust prochain, il seroit tenu de s'y rendre au premier Ordre qu'il en recevroit, à la charge de luy payer la solde & nourriture de luy & de son équipage, tant qu'il seroit actuellement au service, & que pour le radoub du Navire, il en seroit arresté vn estat par le sieur Rigaud Commissaire General de la Marine à Brest, ou par le premier Commissaire ordinaire trouvé sur les lieux, afin que Gargot s'en remboursast, ou sur les premiers deniers qui reviendroient au Roy des prises qui seroient faites, ou en cas qu'il ne s'en fist point, sur tel autre fond que sa Majesté ordonneroit.

Ayant donc eu sa Commission & Instruction de sa Majesté, que le sieur de Loynes, pour lors Secretaire General de la Marine luy délivra, il s'en alla à la Rochelle, & demanda permission au Comte du Daugnon de faire faire quelque levée de Mariniers & de gens de guerre, suivant sa Commission. Le Comte le luy accorda facilement, parce qu'il songea dés lors à tirer tout le profit de cét armement; Et ce fut dans cette veuë qu'il luy tesmoigna qu'il avoit quelque chose à luy dire lors qu'il auroit amené son Vaisseau à la Rochelle.

Au partir delà il fut à Brest, où il fit à ses despens le radoub du Leopard, qui luy cousta 10085. livres comme il appert par les Comptes, au pied desquels est le certificat du sieur Rigaud Commissaire General à Brest, & celuy de N. le Roy, Commissaire Ordinaire au mesme port.

L'ayant amené à la Rochelle, il fut aussi-tost saluër le Comte du Daugnon comme Gouverneur & Vice-Admiral de France. Le Comte voyant qu'il estoit venu tomber dans ses filets, ne dissimula plus son dessein, & luy dit tout d'abord qu'il

vouloit avoir vn tiers d'intereſt dans ſon armement. A cela Gargot fort ſurpris, repartit qu'il ne le pouvoit pas, d'autant qu'il eſtoit engagé de parole avec M. le Mareſchal de la Melleraye qui eſtoit ſon Protecteur, & qu'il devoit monter à cheval le lendemain pour l'aller trouver à Nantes où il eſtoit. Le Comte du Daugnon ne ſe paya pas d'vne excuſe ſi juſte : mais luy repartit qu'il ne l'entendoit pas ainſi, & luy dit tout reſolument qu'il vouloit avoir vn tiers ; Et là deſſus il luy donna vn billet de cinq mille livres à prendre ſur le ſieur Delafont, Caiſſier des ſieurs Bibaud & Bardet Banquiers à la Rochelle, en attendant, diſoit-il, qu'il luy donnaſt d'autres ſommes au premier jour. Cela ſe paſſa à Pilleboureau, qui eſt vn Bourg à vne petite lieuë de la Rochelle, ou le Comte avoit vne Maiſon.

Gargot fut prés de deux mois à la Rochelle à prendre des Victuailles & à s'accommoder. L'armement ſe montoit à 24315. livres Quand il fut preſt, il alla dans ſa barque longue, & ſon frere par terre, trouver le Comte à Broüage, penſant recevoir de luy ce qu'il luy reſtoit d'argent pour ſon tiers, ſçavoir 3105. livres. Le Comte ne voulut en aucune maniere entendre parler de débourſer de l'argent, Gargot eut beau luy repreſenter qu'il devoit pareille ſomme à des Marchands à la Rochelle, leſquels il vouloit payer avant que partir : il n'en pût avoir d'autre reſponſe, ſinon qu'il s'en allaſt à la bonne heure, & qu'il luy donneroit ſon argent au retour, mais qu'il faloit paſſer vn Contract pour les frais de l'armement, avant que partir delà, leſquels il détermina luy-meſme à la ſomme de 15000. livres, quoy qu'ils montaſſent à plus de 24000. livres, comme nous l'avons dit. La choſe eſtoit fort injuſte, Gargot ne le connoiſſoit que trop : mais que pouvoit-il faire dans la maiſon d'vn homme, dont les volontez eſtoient abſoluës, dans vn lieu tel que Broüage, & ſur le depart d'vn grand voyage, dont le retardement ou la rupture euſt eſté ſa ruine entiere. Le Comte le menaçoit de mettre dans ſon Navire vn

autre Capitaine, s'il ne signoit l'escrit, tel qu'il le luy proposoit: tout ce que Gargot pût donc obtenir, fut de faire inserer dans l'escrit, apres ladite somme de quinze mille livres, ces mots, *ou environ*, afin qu'il eust lieu de conter apres le retour, puisque le Comte ne vouloit point voir les estats de l'armement. Cét escrit fut passé par Lortie Notaire Royal à Broüage le 5. Aoust 1649. & signé le Comte du Daugnon, Nicolas Gargot & Iean son frere. Ce dernier estoit aussi associé dans l'armement, pour vne tierce partie.

Le Dimanche 8. Aoust 1649. le Capitaine Gargot s'estant mis à la voile dans le Leopard, ayant son frere avec luy dans son bord, passa devant le Fort de la Prée, & fut moüiller devant Ollonne, où il envoya sa barque longue, avec son Lieutenant & son Escrivain, chercher à acheter du foin pour ses Moutons, ayant autour de luy deux ou trois Barques Bretonnes, qui luy avoient demandé escorte jusques à Belle-Isle, pour le danger qu'il y avoit à cause des Corsaires Biscayens. Sa barque longue estant venuë sur le midi, il remit à la mer, allant vers l'Isle-Dieu, à petit vent, & ayant toûjours son Pavillon blanc sur son arriere, aussi bien que la barque longue. Prés de l'Isle il apperceut vn Navire venant contre luy toutes voiles hors: mais il fut tout estonné de le voir qui mettoit par travers en Pane, & vn autre bateau qui s'enfuyoit. Il envoya sa barque longue apres, avec ordre de le ramener, sans sçavoir de qu'elle Nation ils estoient, puis il se fut mettre par travers en Pane au vent du Navire abandonné, comme aussi firent les Barques Bretonnes qui le suivoient. Il demeura quatre grosses heures en cét estat jusques à la nuict, en attendant le retour de sa barque longue: mais comme il vit qu'elle ne revenoit point, que la nuict approchoit, & que le vent qui grossissoit, mettoit le Navire abandonné en risque de se perdre: il envoya sa Chaloupe avec son Enseigne, son Escrivain, & vn ou deux des Maistres de ces Barques à bord de ce Navire pour s'en saisir, & pour empescher qu'il ne perist. On le trouva vuide de Marchandises,

chandiſes, n'ayant que du Sable pour ſon Leſt. La Barque longue ne revint que le lendemain; Son Lieutenant, & celuy qui la commandoit, rapporta qu'il n'avoit peu joindre le Bateau, qui s'eſtoit ſauvé à terre. Il continua donc ſa route vers Belle-Iſle avec le Vaiſſeau abandonné, & les Barques qu'il eſcortoit. Arrivant à vne lieuë de la Fortereſſe il rencontra vn autre petit Vaiſſeau Breton, à qui il demanda d'où il venoit, le Maiſtre luy reſpondit d'Eſpagne, ce qui l'obligea de luy dire de venir mouiller l'Ancre aupres de luy devant le Chaſteau de Belle-Iſle. Eſtant là il envoya ſon Lieutenant nommé Labreda, à bord de ce petit Vaiſſeau, avec ordre de n'y rien prendre, ſeulement de s'enquerir du Maiſtre d'où il eſtoit, où il alloit, de quel lieu d'Eſpagne il venoit, & pour qui il eſtoit chargé. Labreda apprit qu'il eſtoit de Nantes, quil venoit de S. Sebaſtien en Eſpagne, qu'il eſtoit chargé de Laines, de draps d'Eſpagne, & de fer. Enſuite l'ayant fait viſiter par tout, il y trouva vn homme déguiſé, qui ſe diſoit Marinier Baſque: mais comme on l'eut fait parler Baſque, l'on connût qu'il eſtoit Eſpagnol, & on vit à ſon teint frais & à ſes mains blanches, qu'il eſtoit de condition plus advantageuſe que celle d'vn Marinier. On l'envoya donc & le Maiſtre de cette Barque à bord de Gargot: lequel les arreſta eux & leur Vaiſſeau, ayant ſceu que les Marchandiſes appartenoient à ce Marchand Eſpagnol. Car il n'eſt point permis aux Alliez de la Couronne, encore moins aux ſujets du Roy, de recevoir des Marchandiſes ny des perſonnes Enuemies dans leurs Vaiſſeaux, ſur peine de confiſcation du tout, ſuivant les Ordonnances de la Marine.

Quelques jours apres, Gargot s'en revint proche de l'Iſle de Ré, conduire ſes deux priſes, & les envoya par ſon Lieutenant à Broüage, avec ordre de les remettre fidellement entre les mains du ſieur Baron, Iuge de l'Admirauté de ce lieu-là. Il eſcrivit au Comte du Daugnon & à ce Iuge, la verité de tout, & ordonna à ſon Lientenant de s'en revenir au plûtoſt,

B

le trouver aux Rades de l'Isle-Dieu avec les gens de sa Barque longue, qu'il luy donnoit pour les ramener.

En effet, il y revint sept ou huit jours apres; & aussitost le Capitaine Gargot commanda de mettre à la voile, & d'aller vers S. Sebastien coste d'Espagne. Sur cette route il fit rencontre la nuict d'vn autre petit Vaisseau Breton, dont le Maistre, qu'il fit venir à bord, luy dit qu'il venoit de Bilbao en Espagne, qu'il estoit chargé de Fer & Acier, & d'autres Marchandises, & qu'il avoit aussi vn Marchand Espagnol sur son bord. Il ne luy voulut dire que cela pour ce jour-là: mais le lendemain il luy découvrit toute la verité, & que l'argent qui appartenoit à l'Espagnol, estoit dans des barils parmy de l'Acier. Gargot y ayant fait chercher, y trouva dix-sept cents pieces de cinquante-huit sols, qu'il fit porter à son bord, & compter par son Escrivain; puis envoya la Barque à Broüage avec trois hommes de ses gens, & ceux de cette Barque, & escrivit au Comte & au Iuge Baron, qu'il avoit retenu cét argent pour ne le pas risquer dans vn si petit Vaisseau, & aussi pour s'en servir au cas que le sien fust démasté à la Mer, où qu'il eust quelque autre accident, & qu'il en tiendroit compte.

Delà il continua sa route vers les costes d'Espagne, où il prit vn Vaisseau de fabrique d'Ollonne, nommé le Petit S. Marc, monté par des Espagnols, commandé par vn Dom Ioseph Dolme, & chargé de quelques vins d'Espagne, huiles, & Olives, mais tellement incommodé qu'il couloit bas d'eau: ce qui l'obligea de le mener avec luy, & tous les Espagnols qui estoient dedans, à Lisbonne en Portugal; Et là il vendit le vin & les autres denrées, pour faire raccommoder le Vaisseau, comme il se justifie clairement par les Certificats du Residant de France. Puis il l'envoya à la Rochelle, avec quatorze ou quinze de ses hommes, & deux Espagnols seulement de ceux qui avoient esté pris dedans; Quant aux autres, il leur fit donner passeport par le Roy de

Portugal , pour se retirer dans leur païs.

De Lisbonne, il mit à la voile en compagnie d'vne Fregate de la Rochelle, qui alloit negocier à Sallé en Afrique, & à laquelle il avoit promis escorte jusques au Cap de S. Vincent. Sur sa route il rencontra vn Vaisseau de Hambourg qui alloit à Malgue , lequel il laissa aller , n'y ayant dedans aucunes Marchandises de Contrebande, puis il s'en vint devant Calix , où il vit vn Vaisseau de fabrique Hollandoise, façon de Fregate, qui s'enfuit de luy.

Delà à quelques jours il prit vn Vaisseau qui estoit chargé de vin, raisins, & figues en baril : mais dans lequel il y avoit quantité d'argent en barre & monnoyé , trois Espagnols , & trois congez, l'vn de Hollande pour le Havre de Grace, l'autre du Havre de Grace pour Cadix, & l'autre pour aller à Lisbonne, & vne Commission de la Reyne Regente Mere du Roy, pour faire la guerre par mer & par terre aux Sujets du Roy d'Espagne , & autres Ennemis de l'Estat. Cette diversité de congez luy donna lieu d'arrester ce Navire, parce que tous les connoissemens des Marchandises & de l'argent, tant en barres , Saumons , que monnoye, disoient que c'estoit pour le compte des Marchands de Seville , S. Lucar , Saincte Marie, & Cadix , en l'Andalousie , & qu'au derriere du Navire il estoit écrit en Espagnol *Nostra Segnora del Rosario.* La prise estant fort belle, il se resolut de l'amener en France, mais auparavant fit mettre tout l'argent dans son bord, & en fit faire vn Inventaire par son Escrivain nommé Verdois. Il s'y trouva dix mille marcs d'argent en barre.

Vn jour qu'il estoit le travers du Cap de *Finis terræ*, il rencontra six Navires, qu'il suivit toute la nuict, & le lendemain estant parmy eux , apres leur avoir fait mettre Pavillon bas, qu'ils portoient au grand Mast , il y reconnût le Nauire qu'il avoit veu sur la Barre de Cadix s'enfuïr de luy , & s'en estant approché pour le mieux reconnoistre , il vit que l'on jettoit des Lettres & papiers dans la Mer par les fenestres de la cham-

bre, & y apperceut quelques Espagnols. Cela l'obliga d'envoyer son Lieutenant à bord de ce Navire, & d'en faire venir le Maistre dans son Vaisseau. Son Lieutenant y trouva des Espagnols qu'il luy envoya; Pour cette raison, & parce que ce Navire venoit de Cadix, & qu'il estoit chargé pour le compte des Espagnols, il crût avoir droit de l'arrester.

Avec ses deux prises il s'en vint dans les rades de la Rochelle. Il rencontra vne armée Navale du Roy devant le Fort de la Prée, & passa avec ses deux prises dans l'arriere de l'Admiral, qu'il salüa de cinq coups de canon, puis fut mouïller l'ancre en la rade de Chefdebaye de la Rochelle. Comme il fut descendu à terre, il apprit que l'armée qu'il avoit rencontrée, estoit commandée par le Comte du Daugnon, associé dans son armement: lequel il alla le lendemain saluër dans l'Admiral. Le Comte luy dit d'abord qu'il faloit qu'il le suivist dans la Riviere de Bourdeaux, pour faire la guerre aux Bourdelois: Tout aussi-tost il se témoigna prest de servir le Roy, & pria le Comte de le faire payer, comme l'avoient esté les autres Capitaines, & suivant les Ordres de S. M. Le Comte promit qu'il le satisferoit, mais d'argent contant il n'en voulut point oüir parler, ny de luy permettre d'en prendre de celuy qu'il avoit dans son bord; Au contraire, comme il avoit fait son compte dans son ame d'avoir tout ce butin sans luy en faire part, il luy ordonna d'envoyer le tout à Broüage. Apres il luy donna trois jours, tant pour faire de l'eau douce pour son Vaisseau qui n'en avoit point, & pour avoir de la poudre, dont il acheta deux milliers de son propre argent, que pour mettre ordre à envoyer ces deux prises à Broüage. Il en donna la conduite à son frere, qui s'en acquita si heureusement, que de vingt mil marcs d'argent qui estoient dessus, il ne s'en trouva qu'environ dix-neuf à vingt marcs d'égaré, quoy qu'ils eussent passé par les mains de plus de quarante personnes. Il retint seulement par devers luy quelques coffres appartenans à vn Officier Espagnol; encore fut-ce par

l'ordre du Comte du Daugnon, qui le luy donna devant le Iuge de l'Admirauté de Broüage, dans vn Iardin d'vn lieu qui est sur le bord de la Mer, nommé la Repentie, vis à vis le Fort de la Prée. Dans ces coffres il y avoit de la vaisselle d'argent, des Perles, des Emeraudes, des Pierres de Bezoüard, & des chaisnes d'or, le tout de la valeur environ de douze à treize mille escus.

Trois ou quatre jours aprés, allant à bord de l'Admiral pour assister au Conseil de guerre qui s'y tenoit, il donna au Comte vne Pierre de Bezoüard, pesant environ dix-sept onces, la plus grosse qui fust dans la prise. Le Comte en revanche luy donna pour present vne nouvelle, c'estoit que de la vente du Vaisseau abandonné qu'il luy avoit envoyé, il en avoit retiré mille escus, dont il en revenoit à Gargot deux mille livres pour sa part, lesquelles il promettoit de luy payer au retour de la Riviere de Bourdeaux. Il adjousta qu'il avoit aussi quelque chose à luy dire des deux petits Vaisseaux Bretons, & des deux Espagnols trouvez dedans, lesquels il tenoit toûjours prisonniers à Broüage, resolu de ne les point laisser aller qu'ils ne luy eussent payée mille écus de rançon. Mais la suite fera voir que tout cela n'estoit que des paroles.

Cependant Gargot prenant confiance en ce qu'il luy disoit, abandonna tous ses interests entre ses mains, non seulement pour ses prises, & pour son payement de luy, & de ses gens, que pour la nourriture de son équipage. Ce qui pouvoit monter à de grosses sommes avec le temps, parce qu'il y avoit dans le Leopard deux cents cinquante hommes d'équipage, & que de plus le Comte y fit embarquer deux Compagnies de son Regiment, commandées par les Capitaines Boucheron & Sainct Estienne, avec leurs Lieutenans, Enseignes, & autres Officiers, que Gargot nourrit à ses frais & despens; outre plus de quarante prisonniers faits sur les Bourdelois, entre lesquels estoient trois Capitaines qui mangeoient à sa table, comme il se verifie par les billets du Comte, & par bons té-

moins. Il fournit auſſi la ſubſiſtance d'vn petit Vaiſſeau nommé le Traverſier, où il y avoit huict ou dix hommes; Enfin il fit ſon poſſible pour faire connoiſtre au Comte qu'il ne vouloit rien eſpargner pour le ſervice du Roy, & pour ſuivres ſes Ordres.

Le Roy ayant donné la paix à ſes peuples de Guyenne, & particulierement à la Ville de Bordeaux, par l'entremiſe de M. le Mareſchal Du Pleſſis Praſlin, qui eſtoit pour lors à Blaye, le Comte ſe retira à Broüage. Là de certains Marchands de Roüen & de Sainct Malo, allerent le trouver avec vn Arreſt qu'ils avoient obtenu du Conſeil ſur ſimple Requeſte, portant main-levée de toutes les Marchandiſes qui eſtoient dans les priſes faites en Mer par Gargot: Elle eſtoit pure & ſimple pour celles qui appartenoient aux François; Et quant à celles qui appartenoient aux Eſpagnols, comme il paroiſſoit par les connoiſſemens, elle eſtoit ſous caution juratoire, de repreſenter le tout quand il leur ſeroit ordonné.

Le Comte ayant veu cét Arreſt, s'en mocqua d'abord, il dit qu'il ne ſouffriroit pas qu'on fiſt cette injuſtice à vn Capitaine qui ſe mettoit tous les jours en eſtat de répandre ſon ſang pour le ſervice du Roy, qui avoit armé à grands frais ſur les Ordres de Sa Majeſté, ſur les Commiſſions de la Reyne Regente; Quoy le condamner ſans l'oüir, luy oſter la juſte recompenſe de ſes travaux, violer toutes les Ordonnances de la Marine pour gratifier les Ennemis de l'Eſtat; Que ſitoſt qu'il ſeroit revenu de Bordeaux, il l'envoyeroit à Paris rémonſtrer le tort viſible que l'on luy faiſoit, & la conſequence de cét Arreſt, qui oſteroit le courage à tous les autres armateurs, & rendroit les Eſpagnols Maiſtres de la Mer.

Ce diſcours-là qui eſtoit tout plein de Iuſtice, quelque intention qu'euſt le Comte en le faiſant, eſtonna fort les Marchans, qui ſçavoient que ſi Gargot alloit à Paris, il feroit aiſément caſſer cét Arreſt; Ils eurent donc recours à vn autre moyen, qui fut de faire parler d'accommodement au Comte.

Pour cét effet, ils se servirent de l'entremise des nommez Pierre Gauvin, & Oger Duchanin, Marchands de la Rochelle, qui negotierent avec Baron Iuge de l'Admirauté de Broüage. Ce Iuge conclut avec eux, que les Marchands donneroient au Comte cinquante mille livres, dix mille pour luy-mesme, & quelques autres sommes pour Polastron Major dans Broüage, & autres Officiers, moyennant quoy on leur permettoit d'executer leur Arrest de main-levée, & on empescheroit Gargot d'agir contre par les formes de la Iustice.

La paix estant faite avec les Bourdelois, Gargot qui estoit encore dans la Riviere de Bourdeaux à grands frais & dépens, pria le Chevalier de la Lande, qui y commandoit, comme plus ancien Capitaine en l'absence du Comte, de luy donner la liberté de s'en venir avec son Navire à la Rochelle, ou ses affaires l'appelloient. Sa demande estoit fort juste, il eut neantmoins beaucoup de peine à l'obtenir, parce que le Comte avoit donné des ordres secrets de ne le point laisser partir, afin de pouvoir conclure & faire executer à loisir ce beau marché avec ses parties.

Passant devant Blaye, il mit pied à terre pour y saluër M. le Mareschal Du Plessis Praslin; lequel luy apprit quelque chose de cette affaire, & luy dit qu'il croyoit bien le voir à la Cour avant qu'il fust six semaines, se plaindre du Comte du Daugnon.

Aussi-tost qu'il fut à la Rochelle, il alla avec ses papiers à la Maison de Ville, demeure ordinaire du Comte, pour compter avec Trubert Commissaire de la Marine sur cette armée-là, & luy en donna tous les papiers; lesquels il n'a pas veus depuis. Le Comte ayant sceu sa venuë, l'envoya querir luy & son frere, & les fit tous deux entrer dans sa chambre, & aussi-tost on y appella les Marchands de Roüen & de Sainct Malo, qui luy demanderent devant eux la main-levée des deux Navires, suivant l'Arrest qu'ils en avoient du Conseil, lequel ils n'avoient point encore fait signifier à ces deux fre-

rs. C'eſtoit vne partie faite, auſſi le Comte leur accorda tout ſur l'heure l'execution de leur Arreſt, ſans avoir aucun égard à l'oppoſition de Nicolas Gargot. Ce Capitaine ne manqua pas de luy repreſenter que tout l'expoſé de leur Requeſte eſtoit faux, de faire voir les dangereuſes conſequences que cette affaire attireroit pour le ſervice du Roy, & d'inſiſter tant qu'il pût, qu'au moins avant que de paſſer outre, on luy donnaſt quinze jours de temps pour aller à Paris repreſenter à la Reyne & à M. le Cardinal, l'injuſtice qu'on luy faiſoit. Tout cela en vain; le Comte ne luy voulut rien accorder, toutes ſes raiſons, toutes ſes prieres ne luy furent point conſiderables, au prix des cinquante mille francs qu'il avoit touchez des Marchands, au prejudice de la Iuſtice & de ſon aſſocié.

Cela ſe paſſa dans la chambre du Comte, en preſence du ſieur de Mirande, Iuge de l'Admirauté de la Rochelle, de Baron, des Marchands de Sainct Malo & de Roüen, & d'vn Gentilhomme de M. le Cardinal, nommé Champ-Regnaud; lequel mourut quelques jours apres de mort ſubite, non ſans quelque ſoupçon de poiſon.

Comme tous ces gents-là furent ſortis de la chambre, & qu'il ne reſta que Mirande, Baron, & les deux Gargots, le Comte, qui juſques-là avoit paru aſſez de ſang froid, commença à ſe mettre en colere, & en blaſphemant le Sainct Nom de Dieu d'vne maniere horrible, dit à Nicolas Gargot qu'il l'avoit trompé, de luy avoir donné vne Pierre de Bezoüard qui eſtoit fauſſe. Gargot connût bien à ce langage, que le Comte vouloit tout avoir pour luy, & que c'eſtoit pour cela qu'il luy cherchoit querelle. Alors il ſe repentit, mais trop tard, de s'eſtre aſſocié avec le Lyon, & encore plus de s'eſtre venu mettre entre ſes griffes, pour achever de perdre tout le reſte de ſa fortune. Il luy reſpondit neantmoins avec toute la civilité poſſible, que pour luy il ne ſe connoiſſoit point és Bezoüards, que de deux pierres qu'il avoit trouvées dans les coffres de l'Eſpagnol, il luy en avoit donné
la

la plus grosse, croyant que ce fust la plus precieuse, & que veritablement il avoit retenu l'autre pour donner à la Reyne Regente, à la bonté de laquelle il devoit toute sa fortune. Le Comte luy repartit là-dessus, que la Reyne ne pouvoit pas mieux faire sa fortune que luy. Qu'elle hardiesse à vn Gentilhomme de se mettre en parallele avec la Mere de son Roy, Regente du Royaume? Aussi Gargot qui avoit souffert avec patience le tort que ce Comte faisoit à ses interests, & le mauvais traitement qu'il en recevoit, ne pût endurer cette insolente comparaison, qui blessoit la Majesté d'vne si grande Reyne, sa Souveraine & sa bien-factrice; Il luy repartit librement, je ne sçay, Monsieur, ce que je dois vous dire là-dessus, mais je serois le plus ingrat de tous les hommes, si je ne reconnoissois de tout mon pouvoir, les graces que j'ay receuës de la bonté de la Reyne, qui m'a fait donner vne pension de deux mille livres, pour me consoler de la blessure, dont je fus estropié au siege de la Motthe; Elle m'a donné de l'employ dans la Marine, & des Commissions tres-advantageuses pour faire ma fortune; à laquelle je voy bien, Monsieur, que vous n'avez pas dessein de contribuer? Hé bien, dit le Comte, faites estat que *si je ne vous ay gueres fait de bien, je vous feray bien du mal*, & je vous declare que vous ne sortirez point de ceans, vous & vostre frere, que vous ne m'ayez rendu compte de tout ce que vous avez fait à la Mer. Tres-volontiers, Monsieur, repartit Gargot, j'ay mis mes papiers entre les mains de vostre Secretaire Trubert, qui feront voir que je ne vous dois rien, & que vous me devez beaucoup, tant de ce que vous me restez pour vostre tiers dans mon armement, que pour ce que j'ay dépensé dans la Riviere de Bourdeaux; Et ce dernier article monte à plus de vingt mille livres. Ce n'est pas ce que je veux vous dire, repartit le Comte, croyez que vous ne sortirez pas d'icy comme vous y estes entré.

Apres ces mots, il sortit tout en colere, ne laissant avec

eux que ſon Aumoſnier, qui les mena dans ſa chambre. On ne leur donna à diſner que ſur les deux ou trois heures apres midy: Baron Iuge de l'Admirauté diſna avec eux. En diſnant il leur repreſenta qu'ils avoient grand tort d'avoir faſché Monſeigneur, qui pouvoit les ruiner, & qu'il faloit chercher quelque accommodement. Nicolas Gargot luy reſpondit qu'ils ne deſiroient rien tant que d'eſtre bien avec M. le Comte: mais qu'il eſtoit aiſé de juger par la maniere dont il agiſſoit avec eux, qu'il leur eſtoit auſſi peu poſſible de trouver aucun accommodement avec luy, qu'à la Brebis d'Eſope avec le Loup, qui ayant fait deſſein de la manger, luy apoſta vne querele. Pour conclusion, Baron luy dit qu'il ſe ſouvinſt qu'il avoit mis à part des coffres appartenans à vn Officier Eſpagnol, dans leſquels il y avoit pour douze ou quinze mille eſcus de nipes, & qu'il devoit remettre le tout entre les mains du Comte, qui luy en conſerveroit la moitié. N'y a-t-il que cela, repartit Gargot, ſi M. le Comte m'euſt dit de les luy faire apporter dans ſa Maiſon, ſans me faire vne querelle d'Allemand, je l'aurois fait de bonne grace & en plein jour: car je n'ay ny diſſipé ny détourné cét argent, & je veux que mes actions ſoient toûjours claires & nettes.

Trois ou quatre jours ſe paſſerent qu'il tenoit toûjours les deux freres priſonniers dans la chambre du Capitaine de ſes Gardes nommé Bellemanne, ſans que l'on ſceuſt dans leur Vaiſſeau, ny meſme dans la Rochelle, ce qu'ils eſtoient devenus. Ils luy offroient de luy faire apporter les coffres, pourveu que ce fuſt en plein jour: mais luy qui ne vouloit pas qu'il y euſt des témoins de ſon injuſtice, deſiroit que ce fuſt de nuict. Et comme ils ne pouvoient ſe reſoudre à y conſentir, il redoubla ſes emportemens, & ſes menaces, & leur fit dire qu'il *deſarmeroit leur Navire, qu'il les ruineroit, & qu'il les feroit mourir à petit feu.* Enfin leur reſiſtance fut inutile, il falut ceder à vne violence qui ſe fuſt portée aux plus cruelles extrémitez. Donc le Capitaine & le Lieutenant des Gardes du

Comte, vn Gentilhomme nommé Sainct Thomas, aussi son domestique (il est à present au Havre de Grace) & le Iuge Baron, tous avec des armes à feu, firent sortir Nicolas Gargot par vne porte de derriere, qui ne s'ouvroit que fort rarement, & le conduisirent chez luy, où ils prirent les deux cassettes, puis le ramenerent au logis du Comte par la mesme porte. Le Comte pour lors donna congé à Iean Gargot d'aller coucher chez luy, apres trois jours de prison, à condition que le lendemain l'on apporteroit l'argent, ce qui fut fait nuitament dans des Malles portées par ses Suisses.

Le Lundy ensuite les nouvelles arriverent à la Rochelle que Messieurs les Princes, de Condé, Conty, & Longueville, avoient esté arrestez prisonniers par l'Ordre du Roy. Sur la minuict, le Comte envoya vn Page dans le lieu ou estoit détenu le Capitaine Gargot, luy dire de monter à sa chambre. Lors qu'il y fut, le Comte changeant de style, luy parla comme à vn homme qu'il vouloit gagner, témoigna qu'il estoit marry d'avoir adjousté foy à beaucoup de choses qu'on luy avoit dites de luy, & qu'ayant reconnu la verité, il vouloit luy donner la liberté tout sur l'heure, l'assurant qu'ils partageroient ce butin, de Perles, argent, & Chaisnes d'or, par moitié, & qu'il le feroit payer pour ce qui luy estoit deub pour la Riviere de Bourdeaux: mais qu'il faloit retourner à la Mer, & s'attacher à ses interests, & qu'au lieu d'vn Navire, il vouloit qu'il en eust deux. Gargot le remercia de tant de bonne volonté: mais luy dit qu'il ne pouvoit point retourner à la Mer, que premierement il n'eust fait vn voyage à la Cour, pour se justifier, & pour se plaindre de l'injustice de l'Arrest qui avoit donné main-levée aux Marchands; Du reste qu'il s'attacheroit toûjours aux interests du Comte, parce qu'il croyoit qu'il ne se départiroit jamais de ceux du Roy. Son intention estoit d'aller le lendemain à Broüage, s'opposer à la délivrance de l'argent qu'il y avoit envoyé: mais comme le Comte n'avoit garde d'y consentir, il prit resolution d'aller

à Paris se plaindre des violences & injustices qu'il luy avoit faites.

Avant de partir il fut dans son Vaisseau, où il paya de son argent vne monstre à ses Officiers, & donna ordre à Guillon son Enseigne, de recevoir le lendemain l'argent de trente ou quarante Tonneaux de vin, qu'il avoit venduës à vn Breton, dont il payeroit vne monstre à ses Soldats & Matelots, & qu'il prist bien garde qu'il n'arrivast aucun desordre dans son absence, qui ne seroit que de sept ou huit jours, & qu'il ne receust d'ordre de personne jusques à son retour.

L'Enseigne le luy promit ainsi, mais il ne l'executa pas, comme vous l'allez entendre. Trois ou quatre jours apres son départ, le Comte ayant appris qu'il alloit à Paris, & se doutant bien que c'estoit pour se plaindre de luy, se mit en telle fougue qu'il resolut de le perdre entierement; Et pour en venir about il resolut de faire desarmer le Leopard. Il envoya donc à bord de ce Navire le nommé Labreda, qui en avoit esté Lieutenant (mais que Gargot avoit chassé pour vne rebellion dés la Riviere de Bourdeaux) dire à l'équipage que Gargot s'en estoit fuy avec l'argent du Roy. Cette fausse nouvelle estonnant fort l'équipage, & le faisant murmurer, Guillon Enseigne, qui estoit fait au badinage, vint à terre en advertir Trubert Secretaire du Comte, qui fut aussi-tost le dire à son Maistre. Lequel ordonna qu'on menast des Pilotes à ce Navire, & que l'on l'amenast au dedans de la Digue de la Rochelle, & tout au plustost sans le décharger, deust-il perir. Trubert y fut dés l'heure mesme, & le fit entrer au dedans de la Digue, qui est vn lieu fort dangereux pour de grands Vaisseaux, particulierement lors qu'ils sont chargez, & qu'ils ont leur Artillerie, à cause qu'ils demeurent à sec toutes les Marées, & que s'il vient alors à faire mauvais temps, il cognent contre le fonds, qui est dur sous deux ou trois pieds de vase. Aussi le Leopard faillit à se perdre: car il s'en rompit quinze grandes Courbes, qui sont de grosses pieces de bois qui soustien-

nent les bos ou traverses, lesquelles supportent les ponts du Vaisseau : si bien qu'il fust plein d'eau toute vne Marée. Trubert le faisant desarmer, entra dans la chambre de Gargot, fit lever les serrures de ses coffres, & prit dedans pour prés de mille escus de vaisselle d'argent, appartenant à ce Capitaine, comme aussi vn sac d'argent monnoyé, & plusieurs autres choses qu'il s'approptia, ainsi qu'il se verifie par bons témoins. C'estoit vne chose pitoyable de voir les voleries qui se faisoient à ce desarmement ; On eust dit que c'estoit vn pillage, tous ceux qui pouvoient y attraper quelque chose s'en saisissoient, jusques-là que le sieur Mathurin Gabarret, Capitaine entretenu dans la Marine, y prit deux Pipes de vin d'Espagne, disant que Gargot luy devoit de l'argent, quoy que cela fust tres-faux. Tout fut donc pillé & saccagé, la plus grande partie au profit du Comte, le vin de Bourdeaux qui estoit dans le Navire, fut mené chez luy & consommé dans sa Maison, comme son Aumosnier mesme le peut bien dire. Le Pain biscuit fut vendu par le nommé Nezereau, Marchand de la Rochelle, chez qui fut mis vne partie de ce desarmement : & l'autre partie qui concernoit le Vaisseau, portée dans les Magasins de la Marine.

Cependant Gargot arriva à Paris, salüa la Reyne Regente Mere du Roy, luy dit qu'il avoit apporté sa teste aux pieds de Sa Majesté, pour rendre compte de ses actions, qui avoient esté toûjours tres-fidelles pour son service, & que neantmoins on avoit donné vn Arrest tres-inique contre luy, dont il luy demandoit Iustice. La Reyne l'escouta fort benignement ; puis le renvoya à M. le Cardinal, qui luy diroit ses intentions. M. le Cardinal l'assura que le Roy avoit envoyé à la Rochelle les Ordres necessaires pour le faire retourner à la Mer pour le service du Roy, & pour enjoindre au Comte de le laisser agir par les voyes de la Iustice, touchant le fait de ses Prises : qu'ainsi il n'avoit qu'à partir au plustost. Gargot reprit donc la Poste, emportant quelquer Ordres du Roy &

de la Reyne: mais lors qu'il arriva à la Rochelle, il apprit que le Comte avoit fait desarmer son Navire de sa propre autorité, & que les gens de son équipage se battoient tous les jours avec d'extrêmes desordres; Que mesme sur ce que le Comte leur avoit dit qu'il avoit volé l'argent du Roy, & emporté avec luy beaucoup de richesses, vne partie des plus mutins estoient allez à son logis pour le piller, & l'auroient fait sans les gens du voisinage qui s'y opposerent; Que son frere durant cét orage avoit esté contraint de se tenir caché pour éviter la rage du Comte, qui assurément l'eust fait perir. Sa presence changea vn peu la face des choses, son Enseigne demanda à le voir pour se justifier de tous ces desordres, dont il n'avoit fait aucune plainte au Iuge de l'Admirauté: mais il ne le voulut point voir, non plus que tous les autres de son équipage, qui avoient adjousté foy à vn homme qui l'avoit laschement trahy & vendu. Quelques jours apres il s'en retourna à Paris avec son frere, ils trouverent que le Roy estoit allé à Roüen pour assurer la Province de Normandie, qui branloit pour lors à cause de la prison de M. le Duc de Longueville; Nicolas Gargot envoya son frere à la Cour avec vne Lettre pour son Eminence, qui l'advertissoit de tout ce qu'avoit fait le Comte: mais la Lettre ne fut point renduë à M. le Cardinal: car vn de ses Secretaires, entre les mains de qui elle avoit esté mise, la renvoya au Comte du Daugnon, qui estoit son amy.

Lors que le Roy fut de retour à Paris, son Eminence envoya querir le Capitaine Gargot par M. Deloynes Secretaire General de la Marine, & luy dit qu'il faloit retourner en diligence à la Rochelle armer de nouveau le Léopard, & avec cela le Petit Sainct Marc, qui appartenoit à Gargot, pour aller avec ces deux Vaisseaux à Dunkerque, que les ennemis faisoient mine de vouloir assieger; Que le bien des affaires du Roy desiroit de luy qu'il dissimulast pour quelque temps, les outrages & les violences qui luy avoient esté faites par le Com-

te du Daugnon; Que pour l'heure on ne luy pouvoit pas donner de l'argent, parce que le Roy estoit engagé d'aller assieger Bellegarde, mais qu'il vouloit bien qu'il laissast vn homme aupres de luy pour solliciter le payement qui luy estoit necessaire pour faire les armemens. Du reste, Son Eminence luy promit qu'on le protegeroit contre le Comte du Daugnon, qu'on auroit soin de sa fortune, & qu'on l'advanceroit aux plus hautes Charges de la Marine. A des promesses si engageantes, Gargot assura Son Eminence qu'il n'avoit ny bien ny vie qu'il n'employast pour le service de son Roy, & que ses actions respondroient aux bontez de Son Eminence, beaucoup mieux que ses paroles ne sçauroient faire. Monsieur le Cardinal adjousta qu'il escriroit pour luy à M. d'Estrade Gouverneur de Dunkerque, qu'il l'assistat de tout ce qu'il auroit besoin; Qu'il se pouvoit fier en luy comme en vne personne sage & judicieuse, & qui assurément ne le traitteroit pas comme avoit fait le Comte du Daugnon.

Gargot ayant donc receu son pacquet de M. le Cardinal, & laissé son frere aupres de luy pour solliciter ses payements, prit la Poste & s'en vint en deux jours & demy trouver le Comte du Daugnon, qui pour lors estoit dans la Maison du Marquis de Dampierre, à sept ou huict lieuës de la Rochelle. Comme il fut à la porte du Chasteau, il fut bien estonné qu'vn des Gardes du Comte l'empescha de passer outre, luy demandant brusquement ce qu'il desiroit: mais il le fut bien davantage quand vn autre Garde luy vint dire de la part du Comte en paroles de Laquais, *qu'il s'allast promener, & qu'il n'avoit que faire de parler à luy.* Gargot, quoy que fort surpris d'entendre ces vilaines paroles, persista de parler au Comte de la part du Roy, de la Reyne, & de Son Eminence, qui l'avoient chargé de luy donner vn pacquet en main propre; Le Comte pressé de la sorte, luy envoya le sieur de Bellemanne son Capitaine des Gardes luy demander le pacquet: Gargot hesita beaucoup à le donner, & fit encore quelque instance de

le rendre luymesme; Enfin il crût qu'il le devoit donner, puisqu'il ne pouvoit pas faire autrement. Le Comte l'ayant receu luy manda qu'il s'allast reposer, & que le lendemain il parleroit à luy: mais le lendemain il luy envoya seulement vn ordre par escrit, ordonnant au sieur Trubert son Secretaire, de luy faire délivrer le Leopard avec son canon, les apparaux, & autres choses dépendantes de ce Navire.

Lors qu'il fut à la Rochelle, on luy remit en effet ce Vaisseau avec son canon, & ses apparaux, mais non pas ses vstanciles, dont la plus grande partie avoit esté pillée. Le Comte n'osant pas ouvertement s'opposer aux Ordres du Roy, ne laissa pas de susciter divers obstacles pour empescher cét armement; Gargot avoit choisi le Capitaine Vidaud pour son Lieutenant, & luy avoit donné cent écus pour arrer des Matelots: car son équipage avoit esté tout dissipé par le Comte, comme nous lavons dit. Quand le Comte le sceut, il envoya querir Vidaud, & luy deffendit de le servir. De sorte que ce Lieutenant ayant travaillé seulement deux jours, s'excusa envers Gargot de ce qu'il ne pouvoit pas continuer, de crainte de déplaire au Comte, & luy rendit son argent. Gargot fut donc obligé d'en prendre vn autre. Son équipage luy cousta plus de dix mille écus à remettre sur pied, avec le radoub & les victuailles. Le Vaisseau ayant esté tiré hors du Havre, comme ensuite on le mettoit hors du Canal pour le mener à la rade de Chefdebaye, le Comte s'en mit fort en colere, & commanda à vn de ses Gardes d'aller dire à Gargot de ramener son Navire dans le Cenal jusques à nouvel ordre. Le Garde vint jusques à la Digue, mais il ne pût aborder le Navire, à cause que la Marée estoit basse, & qu'il n'avoit point de Chaloupe. Sur ces entrefaites-là, Monsieur de Pontesiere qui commandoit quatre Vaisseaux que M. le Mareschal de la Melleraye avoit fait armer, vint voir le Comte, & le pria de la part du Mareschal de donner la paix à Gargot, & de ne luy plus faire de mal. Cela obligea le Comte de contre-

contremander ſon Garde, qui eſtoit encore à la Digue, attendant l'occaſion d'aller porter ſon ordre. Gargot revenant à terre, Ponteſieres qu'il rencontra avec ſa Chaloupe, luy dit ce qui s'eſtoit paſſé entre le Comte & luy, & luy offrit de la part du Mareſchal, hommes, victuailles, & argent, s'il en avoit beſoin ; meſme que s'il vouloit venir avec eux, ils partageroient enſemble les priſes qu'ils feroient. Gargot le remercia tres-humblement de ſes offres, luy diſant qu'il eſtoit obligé d'aller à Dunkerque executer les Ordres du Roy, qu'apres s'il le rencontroit à la Mer, il ſeroit ravy qu'ils puſſent faire conſerve enſemble.

Cependant le Comte, nonobſtant la recommandation de M. le Mareſchal de la Melleraye, traverſoit ſouſ-main ſon armement tout autant qu'il pouvoit. Lors qu'il vit qu'il avoit des gens & des victuailles aſſez, & qu'il eſtoit preſt à partir pour ſon voyage de Dunkerque, il luy envoya Vidaud avec vn ordre par eſcrit, par lequel il luy ordonnoit de le recevoir pour ſon Lieutenant, enjoignoit à Vidaud de s'oppoſer à tout ce que Gargot pourroit entreprendre contre le ſervice du Roy, & en ce cas commandoit à tous les Soldats & Matelots d'obeïr à Vidaud. Il luy donna encore quelques autres ordres ſecrets ; Et de plus il en envoya vn autre à Gargot, par lequel il luy deffendoit de prendre pour ſon Enſeigne le ſieur de la Riviere, qui eſtoit vn homme de Mer & fort bon Officier, meſme de le recevoir pour Volontaire, & luy ordonnoit de bailler cette Charge à vn nommé la Fleur, qui avoit eſté vn de ſes Gardes, & qui l'a eſté encore depuis.

Apres beaucoup de difficultez & d'embarras, Gargot mit à la voile le 20. du mois d'Avril de l'an 1650. Arrivé à Dunkerque il n'y trouva point M. d'Eſtrades, il s'en eſtoit allé à la Cour : il ne laiſſa pas neantmoins de demeurer toûjours dans les rades de Dunkerque & de Mardicq deux mois durant, quoy qu'il ne receuſt pas vn ſol, ny pour ſa ſolde de luy & de ſes gens, ny pour leur ſubſiſtance. Au mois de Iuin M. d'Eſtrades

revenant de la Cour, luy donna vne Lettre de M. le Cardinal, mais au lieu d'argent seulement des Ordres d'aller en course sur les Ennemis de l'Estat.

Quelques jours apres ils resolurent ensemble de rafraischir les victuailles du Vaisseau: M. d'Estrades les fournit, comme aussi vingt-huit soldats de son Regiment de Flandre, commandez par vn Lieutenant nommé Bertier; Et ils convindrent par vn Traité sous seing privé, du 16. Iuin, qu'ils partageroient les Prises moitié par moitié, & que si l'vn avoit déboursé plus que l'autre pour l'armement, il en seroit arresté vn compte fidelle & exact, pour estre remboursé par son Compagnon. Il devoit aller avec Gargot vne Fregate qui appartenoit à M. d'Estrades: mais elle fut poussée à la coste par le mauvais temps la nuict de devant le jour qu'ils devoient partir, par la negligence des hommes qui estoient dedans.

Le 25. du mois, Gargot fit sa route pour sortir à l'Oüest hors de la Manche d'Angleterre. Estant par le travers de Douvre, il vit vne Fregate d'Ostende, qui avoit vn Vaisseau qu'elle remorquoit avec vn Cable: s'en estant approché, il reconnut que c'estoient des Ennemis, & courut apres. La Fregate se sentant trop foible, quitta sa prise & s'enfuit: ceux qui la conduisoient l'allerent eschouër devant Douvre, & la firent perdre: mais tous les hommes se sauverent à terre.

Delà continuant son voyage, il fut dans l'Isle de Terreneufve au Port de Plaisance, où il sçavoit qu'il y avoit des Espagnols à la pesche des Moruës, que pour lors ils faisoient secher. Ils y avoient sept Navires, & les Basques y estoient aussi avec seize, si bien qu'ils l'empescherent d'entrer dans le Port. En cét endroit-là vn de ses Contre-Maistres nommé Iean Arnaud, qui avoit esté gagné par le Comte du Daugnon, deserta laschement & fit vn mauvais tour à son Capitaine: car les Espagnols & les Basques estant si fort intimidez de l'arrivée de Gargot, qu'ils estoient sur le poinct de luy envoyer des Deputez, avec charge de luy offrir vne somme de

plus de vingt mille livres, pour l'obliger de lever l'Ancre de là où il estoit : ce perfide Contre-Maistre leur fit entendre qu'ils n'avoient que faire de se tant haster, parce que Gargot devoit partir le lendemain, comme il avoit esté resolu dans son Conseil, duquel il estoit. Le temps à découvert cette infidélité, & les Espagnols mesme la conterent à Gargot, lors qu'il passa à S. Sebastien revenant de sa prison d'Espagne en l'année 1653.

Apres qu'il eut ainsi manqué les Espagnols qui estoient dans le Port de Plaisance, il s'en alla au Nord de l'Isle de Terreneuve chercher vn Port nommé Blancsablon, qui est au cinquante-deuxiéme degré de Latitude. En y allant le 18. d'Aoust 1650. il fit rencontre à la Mer d'vne Glace plus grosse que tout le Louvre. Arrivé à Blancsablon il apprit d'vn petit Navire François, qu'il y avoit dix jours seulement que deux Navires Espagnols, y ayant chargé de l'huile de Loups Marins qu'ils y avoient peschez, en estoient partis pour Espagne, & qu'il y avoit à dix-huit ou vingt lieuë de là, quelques autres Navires de la mesme Nation dans vn Port de l'Isle Sainct Iean, & Portachova. Sur cét avis il y alla & y prit vn petit Navire nommé Nostre-Dame Delcor, où il y avoit quelques trente Espagnols, qu'il fit embarquer sur son bord, & n'ayant pas de gens assez pour amener ce Vaisseau joint qu'il y avoit de la jalousie parmy les siens à qui iroit dessus, il en tira tout ce qui estoit dedans, puis le fit brusler pour en savver le fer, dont il avoit grand besoin pour radouber son Navire. Cela fait il prit sa route vers les Isles des Assores, afin de s'y pourvoir de victuailles, les siennes estant faillies, & luy & ses gens estans à huict onces de pain par jour. Il est vray qu'ils ne manquerent point de poisson, en ayant encore quantité de celuy qu'ils avoient trouvé dans le Navire Espagnol, mais ils n'en osoient pas beaucoup manger, ayant faute d'eau douce. Estant arrivé au Fayal qui est vne des Açores, il y troqua de sa Moruë seiche pour

du pain & autres victuailles. Delà il alla à la Ville d'Angre dans l'Isle de la Tercere, où il mouilla dans la Rade, ayant manqué à s'y perdre par vne grande tourmente, qui luy arracha trois de ses Ancres, ayant rompu les cables. Ils y prirent aussi des victuailles pour de la Moruë qu'il donna en payement. Delà il passa à l'Isle Sainct Michel, où il embarqua le Comte de Villefranque, Seigneur de la mesme Isle, & le porta luy trente-cinquiéme à Lisbonne, d'où il croyoit l'amener en France pour Ambassadeur: mais la Cour de Portugal changea d'avis sur ce poinct-là.

Il demeura à Lisbonne prés de trois mois à faire radouber son Navire, & y fit de grandes dépences, tant pour cela que pour acheter des victuailles. Elles estoient pour lors fort cheres, le Quintal du pain biscuit valant dix escus; ce qui le reduisit à telle necessité, qu'il fut contraint de mettre vn Diamant de prix, & vne chaisne d'or en gage, qui y sont encore, pour avoir de la poudre, & pour achever de le dégager de Lisebonne.

Il en partit vers le 20. de Fevrier, pour aller seulement croiser durant trois mois aux Isles de Canaries, parce qu'il avoit avis qu'il y devoit passer deux Navires Espagnols venans de la Riviere de la Plate, qui valoient plus de cinq cens mille écus chacun. Il passa au Cap de Sainct Vincent, où il trouva vn Navire Turc, à qui il donna la chasse tout le jour & vne partie de la nuict, si bien que le lendemain se trouvant par le travers de la Mamore en la coste d'Afrique, il alla moüiller en la Rade de Sallé. Là il trouva vne Fregate qui changea de Pavillon deux ou trois fois. En ayant fait venir le Maistre à son bord, non sans beaucoup de difficulté, il apprit qu'elle se nommoit la Roze d'Or, fort beau Vaisseau armé de seize pieces de canon, dont six estoient de fonte verte, qu'elle appartenoit à vn Iuif demeurant à Sallé, & au Gouverneur de Toutoüan; Et au mesme temps il sceut qu'elle avoit esté chargée de diverses Marchandises de Contrebande, comme

poudre, plomb, fer, & toiles de voiles, dont vne partie avoit esté déchargée à Sallé, & l'autre estoit encore dans le Navire, & qu'il y avoit quelques Espagnols & des Flamands parmy l'équipage. Cela luy donna sujet de l'arrester, & de l'emmener vers les Isles des Canaries, afin d'estre plus fort avec ces deux Vaisseaux pour attaquer les deux Espagnols.

En y allant il passa à vn lieu d'Afrique nommé Saincte Croix, où il s'accorda avec le Gouverneur d'y faire de l'eau douce, & d'y tuer quelques Bœufs pour saler, afin de continuer sa route aux Canaries. Comme il estoit encore à Saincte Croix détenu là par le mauvais temps, il envoya sa Chaloupe à bord de la Roze d'or, pour dire à ses gens de se diligenter de faire de l'eau, & au mesme temps leva l'ancre pour s'approcher de terre, dont il estoit fort esloigné: mais en vn moment le vent devint si furieux qu'il fut contraint d'aller à la Mer. Au bout de dix jours, voyant que ses vivres diminuoient, que le mauvais temps continuoit, & que le vent estoit contraire pour retourner où il avoit laissé la Roze d'or, qui faisoit des victuailles, il fit assembler ses gens, apres la Priere du soir (*c'estoit vn Dimanche 27. Mars l'an 1651.*) & il leur fit entendre qu'il estoit necessaire de retrancher vn peu les vivres, pource qu'on ne sçavoit pas combien de temps ils seroient encore en mer. Ils feignirent de s'y accorder, mais les traistres songeoient bien à autre chose. Aussi luy qui sçavoit le dangereux levain que le Comte du Daugnon avoit jetté dans son Vaisseau, & qui voyoit de fort mauvaises dispositions dans vne partie de son équipage, presentant qu'il y pouvoit arriver quelque mutinerie, fut toute la nuict sur pied, & vers la minuit fit changer deux pieces de canon de l'avant à l'arriere, & mettre tous les coffres qui estoient entre les Ponts à fond de Calle, sous pretexte que son Navire en iroit mieux. Il ordonna aussi aux Sergens qui estoient de garde, & aux Caporaux, qu'ils fissent coucher tous leurs Soldats dans le Corps de Garde avec leurs épées au costé, qu'ils veillassent à empescher qu'il n'arrivast

aucun desordre, qu'ils ne laissassent sur le Pont ny entre deux Ponts aucuns des Prisonniers, mais qu'on les tinst dans la Fosse aux Cables, jusqu'à ce qu'il en eust autrement disposé, il donna le mesme ordre aux Officiers du Vaisseau. Cependant il passa la nuict sur la Dunette, accompagné d'vn de ses Pilotes Hollandois, avec lequel il s'entretenoit des Indes Orientales, ou ce Pilote avoit esté.

Lors qu'il fit grand jour & Soleil levé, il appella Bertier, que M. d'Estrades luy avoit donné pour Lieutenant, & luy di je m'en vay dans vostre chambre me reposer vn peu, parce que j'en ay besoin : Ie vous recommande toutes choses, faites bien observer les mesmes ordres de la nuict, jusques sur les dix heures du jour, & alors je vous diray ce qu'il faudra faire. Il avoit coustume de faire demeurer vn de ses valets aupres de luy lors qu'il dormoit, pour l'éveiller lors qu'il en estoit besoin, & l'advertir de ce qui se passoit : celuy qui estoit pour lors en faction, estoit vn petit Turc de Nation qu'il avoit pris sur les Espagnols, & qui s'estoit fait baptiser. Ce petit coquin estant de la conspiration qui se brassoit dans le Navire, attendit que son Maistre fust endormy, & luy desroba sa jambe de bois dont il se servoit pour marcher, & la cacha sous le lict, puis fut advertir ceux de la Conspiration qu'il estoit temps de commencer. Si les Sergents & les Caporaux qui estoient de garde eussent bien fait leur devoir, les mutins n'eussent jamais osé executer l'entreprise qu'ils avoient complotée : mais les vns ayant negligé d'observer ce qui leur avoit esté commandé, les autres estant de l'intelligence, les mutins ne trouverent que trop de facilité. Ainsi les vns se saisirent premierement de la chambre des Canoniers, où il y avoit deux Gentilshommes qu'ils blesserent presque mortellement ; les autres laisserent sortir les prisonniers ; & d'autres au nombre de dix-huit ou vingt, furent à la chambre de Gargot, laquelle estoit dans la Dunette. Les prisonniers animez du desir de recouvrer leur liberté, & ceux qui estoient fidelles à Gargot se picquant

d'honneur, & de foy, ſe battirent furieuſement entre les deux Ponts, à coups de Picque, de Grenades, & de Piſtolets. Le Lieutenant Bertier ne rendit pas grande deffenſe, mais demanda quartier : le Maiſtre ſe rendit auſſi, mais apres avoir eſté bleſſé ; & on les enferma tous deux dans la Foſſe aux Cables, avec tous les autres qui avoient reſiſté à la Conſpiration. Gargot s'eſtant éveillé à ce grand bruit de cris & de coups, ne pouvoit juger ce que c'eſtoit, mais il l'apprit bientoſt, quand ſortant de la Dunette il vit venir à luy ces dixhuit ou vingt furieux la pique à la main, qui crioient tuë tuë, & luy allongoient quantité de coups, mais d'vne main tremblante. Il para aſſez heureuſement les premiers avec vne Bayonnette qui luy ſervoit de couteau, puis avec vn Livre qu'il prit dans la Dunette. (c'eſtoit l'Hydrographie du Pere Fournier) Il receut quantité de coups de Pique dans ce Livre, dont il ſe faiſoit comme vn Plaſtron, & ne perdit jamais le jugement, leur diſant tantoſt! Ah mes amis, quel eſprit vous pouſſe à tuër ſi miſerablement voſtre Capitaine, tantoſt d'vn ton plus irrité, leur criant! Ah traiſtres, que faites-vous, Dieu me vengera. Cependant il receut pluſieurs coups dans les bras & dans les cuiſſes, qui luy firent tomber ce Livre des mains. Il prit neantmoins encore vn Matelas afin de parer. Son deſſein eſtoit de ſortir pour encourager ceux qui tenoient ſon party, mais il ne le pût jamais faire, & laiſſa tomber le Matelas à la porte. En ce temps-là vn de ſes Pilotes entra avec luy, & luy dit! Ah Monſieur nous ſommes perdus. Puiſque cela eſt, luy dit-il, mon amy, mourons en braves gens, ſi tout nous trahit, ne nous trahiſſons pas nous-meſme, donne-moy deux Piſtolets qui ſont derriere le chevet du lict ou j'ay couché. Le Pilote les luy ayant donnez il ſe mit encore en devoir de ſortir de la chambre, mais les coups de pique qu'ils pouſſoient ſi-toſt qu'ils voyoient la porte ouverte, l'en empeſcherent. Il crût que s'il pouvoit abatre deux ou trois des plus échauffez, il ſe feroit jour; Pour cela il tira

ces deux Piſtolets, mais il ne tua perſonne; peut-eſtre que le petit valet qui luy avoit caché ſa jambe de bois, en avoit oſté les bales. Quoy qu'il en ſoit, ſe faiſant armes de toutes choſes, il jetta ſes deux Piſtolets à la teſte de ſes Aſſaſſins, & enſuite tous les gros Livres du Lieutenant Bertier, qui en avoit aſſez bon nombre. Vn des garçons de ſa chambre Anglois de Nation, eſtoit au dehors qui luy crioit, au nom de Dieu Monſieur rendez-vous, car vous voila tout en ſang : mais il ne luy reſpondit autre choſe ſinon, oſtez-vous delà petit garçon que l'on ne vous tuë. N'ayant plus rien dequoy ſe deffendre, il ſe reſolut de leur arracher quelqu'vne de leurs Picques; Se couvrant donc vn peu des coſtez de la porte, laquelle n'eſtoit que de planches de Sapin, qu'elles perçoient aiſément: il en ſaiſit à diverſes fois quatre ou cinq, mais toutes furent rompuës, & il leur en jetta les tronçons à la teſte. Cependant il recevoit toûjours quelques coups, ſoit aux mains & au bras, ſoit au corps: de ſorte qu'il eſtoit tout ruiſſelant de ſang. Le Pilote eſtant ſorty d'avec luy, & les traiſtres voyans qu'ils ne pouvoient entrer dans la Dunette, ſe reſolurent d'amener vne piece de canon à la porte pour faire perir tout d'vn coup leur Capitaine.

Dans ce temps-là, eſtant vn peu moins preſſé, il chercha ſa jambe de bois & ſe l'accommoda, & voyant deux épées, il en prit vne en chaque main, & ſe mit en eſtat de ſortir de la chambre, pendant qu'on amorçoit le canon, qui n'eſtoit qu'à la longueur d'vne demie picque de luy. Les grands efforts qu'il avoit faits pendant ce combat, & vn nombre incroyable de bleſſures, le firent tomber évanoüy hors de la chambre à la bouche du canon preſt à tirer. Les traiſtres le croyant mort, jetterent vn grand cry de joye, & luy paſſerent tous pardeſſus le corps pour aller piller ce qui eſtoit dans la Dunette.

Quelque temps apres, s'eſtans rendus Maiſtres du Vaiſſeau, & ayant conſulté entre eux ce qu'ils devoient faire, ils tirerent vn coup de canon, & arborerent la Baniere d'Eſpagne.

A

A cette heure-là, Gargot estant revenu de son évanoüissement, pria qu'on luy donnast vn peu d'eau, ce qu'on luy accorda. Puis il demanda son Lieutenant Bertier; Et lors qu'on le luy eut amené, il luy dit; Voyez, Monsieur, comme m'ont traitté les gens que je nourrissois, & à qui je donnois mon argent, je vous supplie de vous en souvenir; Si Dieu vous fait la grace de vous remener au pays, racontez-le à M. d'Estrades, & le priez de ma part d'asseurer la Cour que je meurs tres-bon Serviteur du Roy. Bertier luy promit de s'acquiter fidellement de ce qu'il luy ordonnoit, s'il pouvoit retourner en France: mais qu'il ne le croyoit pas blessé à mort. A cela il repartit que pour luy il avoit bien peu d'esperance de réchaper, crachant le sang comme il faisoit, blessé de tant de coups, & qui pis est, estant à la mercy des Mariniers, qui ne reviennent guere de leurs furies, quand ils ont vne fois perdu le respect à leur Capitaine, & qu'ils sont les Maistres.

Ils croyoient que n'ayant plus de sang, bientost il n'auroit plus de vie: c'est pourquoy ils le mirent tout estendu dans la chambre de Bertier, & le laisserent la sans le faire penser. Apres qu'il y eut demeuré plus de deux heures, il vit entr'ouvrir la porte, & comme il regardoit avec ses yeux demy-mourans & abatus, il vit vne grande lumiere s'épandant tout d'vn coup; au mesme temps il sentit que toutes ses douleurs estoient cessées, & il luy sembla d'entendre dans la chambre d'audessous de celle où il estoit, tirer vn coup de Pistolet, & vne voix qui disoit, Mon Dieu ayez pitié de moy, je suis mort. Cela luy fit croire que les traistres faisoient main basse sur ceux qui luy avoient esté fideles: mais ayant senty du sang qui luy couloit sur le visage, il reconnut par vne nouvelle & cuisante douleur qu'il ressentoit prés de l'œil gauche, que le coup & les paroles qu'il pensoit avoir oüyes dans la chambre d'audessous, estoit le mesme coup qu'on luy avoit tiré, & les paroles que luy-mesme avoit proferées. Il faut bien dire que la grande & surprenante violence du coup luy

avoit fait vne commotion au cerveau, qui avoit charmé toutes ses autres douleurs: mais il seroit malaisé de donner la raison pourquoy le son de ce coup & de ces paroles, ne luy toucha les sens que longtemps apres.

Or se trouvant dans ce pitoyable estat, il pensa tout de bon à sa Conscience, & d'abord se remettant dans l'esprit tout le cours de sa vie qui avoit esté si traversée, il eut quelque espece de joye de la quitter: mais y songeant plus profondement, il se souvint qu'il avoit quelquefois prié la Vierge de luy estre en ayde, & d'interceder aupres de son fils qu'il voulust luy faire misericorde, s'il estoit vray qu'elle entendist nos prieres. Il eut donc recours à son intercession, & promit à Dieu que s'il pouvoit sortir delà, il se feroit instruire dans la Religion Catholique Romaine, puisque ceux de la Religion où il avoit toûjours esté nourry, avoient esté si malheureux que de l'assassiner, & de prendre le temps qu'ils alloient faire leurs Prieres pour comploter cét assassinat. Il voüa aussi que lors qu'il seroit converty, il iroit en Ierusalem remercier sa Bonté Divine d'vne si grande grace: Il n'eut pas plustost fait ce Vœu, qu'il luy sembla voir vne Lumiere extraordinaire, dans laquelle estoit vn Crucifix, supporté par derriere d'vne parfaitement belle personne; & que ce merveilleux objet luy ayant charmé la veuë durant quelques momens, s'évanoüit tout-à-fait, mais luy laissa l'ame remplie d'vne grande consolation.

Il fut dans cette chambre encore plus de deux heures sans qu'aucun le vinst visiter pour sçavoir s'il estoit mort ou non. Apres ce temps-là, celuy qui luy avoit tiré le coup de Pistolet, qui estoit vn de ses Canoniers Hollandois, entra avec de la lumiere, accompagné d'vn Chirurgien & d'vn des valets de Gargot. Ce Hollandois le voyant, luy dit qu'il luy amenoit ce Chirurgien pour le penser; Que puisqu'il n'estoit pas mort ils ne l'acheveroient pas, & qu'on l'avoit ainsi conclu dans leur Conseil; Que veritablement son opinion avoit esté de

l'achever, mais que les autres aymoient mieux le vendre en Barbarie, où ils auroient de bon argent de sa peau, comme d'vn Capitaine d'vn des Navires du Roy. A des paroles si barbares, Gargot respondit d'vne voix languissante, Malheureux que t'ay-je fait pour vouloir me traitter de cette maniere. I'en ay deux raisons, dit le Canonier: l'vne pour t'empescher de languir & de souffrir plus longtemps, & l'autre pour te mettre hors de pouvoir de nous faire du mal; car je sçay bien que si tu en reschapes, & que nous retombions en tes mains, tu nous feras tous pendre: mais puisque la pluralité des voix l'a emporté, j'y ay consenty. Gueris-toy donc si tu peux, nous te menerons en Barbarie ou tu seras vendu: voilà ce que j'ay à t'annoncer de la part de mes Compagnons. Cela dit il s'en alla.

Le Chirurgien l'ayant dépoüillé, luy trouva vingt-trois ou vingtquatre blessures de picques de Biscaye, qui ont le fer carré & fort pointu, sçavoir quatre dans la poictrine, & les autres dans les bras, dans les mains, dans les cuisses, & dans les jambes, mais pas vne de mortelle que par accident. Le valet qui le servoit, compta dans sa camisolle & dans sa chemise plus de quarante coups de picque. Quand il eut esté pensé on le laissa sur vn Matelas, & deux Pilotes vinrent coucher prés de luy, afin que les mutins ne l'achevassent pas la nuict: car ils estoient toûjours en contestation, sçavoir s'ils devoient le tuër ou le vendre. Pour les autres qui estoient de son party, il y en eut quatotze ou quinze de fort blessez d'esclats de Grenades & des coups de Picque & de Pistolet, qui furent tous menez dans la chambre aux cables. Ces traistres mutins ayant projetté leur soulevement il y avoit longtemps, avoient pris aussi la resolution de mettre le feu aux poudres, & de faire sauter le Navire en l'air, en cas qu'ils ne reüssissent pas dans leur entreprise. Pour cét effet, ils avoient destiné vn homme, qui s'estoit obligé par d'execrables serments, de se tenir à l'Escoutille ou ouverture, qui va à la soute ou Magasin (de

laquelle ils avoient rompu la barre pour l'ouvrir) avec des Grenades & des bouts de meche allumez, pour jetter dans les poudres.

Gargot estoit couché sur vn meschant Matelas dans la Dunette, on le laissa en cét estat jusqu'au lendemain, que le Lieutenant Bertier le vint voir la larme à l'œil, & luy dit que l'Enseigne estoit en bas, à qui les mutinez avoient donné vn coup de Pistolet qui luy perçoit le col, & vn coup d'épée au travers du corps, & qu'il voyoit bien que ces traistres estoient resolus d'achever la Tragedie, quelque priere qu'il leur eust pû faire. Sur cela il se mit à pleurer plus fort que jamais; Arrestez vos larmes, luy dit Gargot, elles ne servent de rien, où il n'y à point de remede: si ces gents en veulent à ma vie, à la bonne heure, que la volonté de Dieu soit faite, ils ne sçauroient avancer mes jours que de deux ou trois: car je me sens extraordinairement foible, & j'ay vn hocquet qui marque mon prochain départ, souvenez-vous seulement je vous en prie, de ce que je vous ay chargé hier de dire à M. d'Estrades.

Là dessus entrerent dix ou douze Mariniers avec ce mauvais dessein de le jetter à la Mer, disant qu'il estoit charmé, puisqu'ils ne l'avoient peu tuër avec tant de coups. Bertier les voyant venir, alla au devant d'eux, & les conjura les larmes aux yeux, de ne point executer vn si cruel dessein sans necessité, leur protestant que leur Capitaine estoit si mal qu'il ne pourroit pas eschaper de ses blessures, & les priant pour l'amour de Dieu de le laisser mourir en paix. Mais eux sans luy respondre que par vn murmure confus, prirent le blessé sur son Matelas, & le porterent sur la Dunette, où ils le laisserent quelque temps, & se remirent entre eux à consulter ce qu'ils en devoient faire. Iugez du peril où il estoit, puisque l'on deliberoit dans vn Conseil de coquins & de voleurs, sçavoir si on le jetteroit à la Mer ou non. Enfin ces Mariniers prirent le Matelas par les quatre coins & luy dessus, qui ne pouvoit remuer ny pied ny teste, mais avoit toûjours le cœur

bon, & regardoit la mort ſans eſtonnement, s'abandonnant entierement à la ſaincte miſericorde de Dieu qu'il imploroit de toute ſon ame. Bertier voyant que les Mariniers l'enlevoient de la ſorte, les pria derechef tres-inſtamment de ne le point jetter à la Mer, & ſaiſit vn coin du Matelas, pour arreſter leur furie. En effet, il la calma vn peu, & ils l'aſſurerent qu'ils n'avoient point d'autre deſſein que de le porter en bas dans la grande chambre, parce qu'il y ſeroit mieux que dans la Dunette, où ils vouloient faire leurs Corps de Garde. Ce qui fut dit fut fait.

Dans cette grande chambre il fut penſé pendant trois jours, au bout deſquels ſur les neuf à dix heures du ſoir, voilà entrer vn de ſes vieux Canoniers avec vn Coutelas nud à la main, vn Piſtolet bandé dans l'autre, & vn Poignard à la ceinture: lequel le regardant fixement, ſe mit à luy dire qu'il deſiroit ſçavoir vne choſe qui eſtoit tres-importante; S'il n'eſtoit pas vray que lors qu'ils ſeroient en France, il les feroit tous pendre! Ah mon amy, repartit le bleſſé, crois-tu qu'en l'eſtat où je ſuis, je penſe à faire du mal à perſonne? Non, non, je ſonge ſeulement à Dieu, je le prie qu'il me pardonne, & à ceux qui m'ont reduit icy. Noſtre Seigneur ſon fils mourant à la Croix pour nos pechez, pria ſon pere de pardonner à ſes ennemis; Aſſure tes Compagnons que je n'ay aucun reſſentiment du mal qu'ils m'ont fait, & que quand je réchaperois, ce qui eſt impoſſible, je n'en auray jamais, non jamais. Me dis-tu la verité Capitaine, reprit le Canonier; Aſſurément mon amy, repartit Gargot, je te le jure: vn homme qui a la mort ſur les levres, ne doit penſer qu'à ſe mettre bien avec Dieu. Alors le Canonier ſe touchant à la teſte, ſur laquelle il avoit vne coiffe de nuit ſans bonnet, laiſſa ou feignit de laiſſer tomber vn pacquet de muſq, & ſe mit à le chercher: mais quoy que luy & Bertier, & vn valet qui ſervoit Gargot, regardaſſent par tout, il ne ſe trouva point; Ce coquin diſoit que ſi ſon muſq eſtoit perdu, il tuëroit tous ceux qui

eſtoient dans la chambre : & apres avoir bien cherché, il s'arreſta vn peu, & ſe prit à contempler Gargot. Lequel luy ayant dit que c'eſtoit vne bagatelle que ce muſq, qui ne valoit pas toute la peine qu'on ſe donnoit, il luy reſpondit d'vne voix rude, mais mal aſſurée, telle que l'ont tous ceux qui ſont ſur le poinct de commettre quelque crime execrable; Ie cherche autre choſe, Capitaine, je veux ſçavoir ſi tu n'as pas envie de nous faire tous pendre. Le bleſſé luy repartit; Qu'il prioit Noſtre Sauveur IESVS-CHRIST de luy pardonner, comme il pardonnoit de bon cœur à ceux qui l'avoient mis en cét eſtat là ; & qu'au nom de Dieu il ne cherchaſt point tant de pretextes pour achever de le faire mourir ; Qu'il eſtoit à ſa mercy, n'ayant aucun ſecours que de Dieu, qui luy feroit la grace de le recevoir. Capitaine, Capitaine, reprit le Canonier, ton mauvais Conſeil t'a mis ou tu es maintenant, ton Eſcrivain avec d'autres flateurs, eſt cauſe du deſordre qui t'eſt arrivé, il nous a mis au deſeſpoir; Auſſi allons-nous à Saincte Croix pour le chaſtier du mal qu'il nous a fait. Pour toy tu es aſſez bon, je n'ay pas le cœur d'executer, ce que j'ay promis à mes Camarades. Ces paroles dites, il mit ſon Coutelas & ſon Piſtolet abas ſur le plancher, & s'agenoüillant contre luy, il luy dit la larme à l'œil, Capitaine je t'advouëray franchement que j'eſtois venu icy par leur ordre pour te tuër, la plus grand part d'entre eux veulent que tu meurs : mais je ſens quelque mouvement ſecret qui me retient, & je voy je ne ſçay quoy dans ton viſage qui me deſarme. Ie proteſte que ſi Dieu, à qui tu te recommandes ſi fort, te ſauve de tes bleſſures, je taſcheray à te ſauver d'enrte les mains de mes Camarades. Vn tel & ſi ſubit changement ne pouvoit venir que de celuy qui fleſchit les cœurs des hommes comme il luy plaiſt. Les ſoûpirs entrecoupant la voix à ce Canonier, il prit la main du bleſſé, la baiſa & la moüilla de ſes larmes; puis il s'en alla ſans attendre de reſponſe. Le bleſſé n'eut pas moins d'eſtonnement de la bijarrerie de cét homme, que de perplexi-

té du peril effroyable ou estoit sa vie, entre les mains de ces Scelerats; qui s'en vouloient deffaire, mais qui en estoient empeschez par cette main Toute-Puissante, qui le reservoit pour le mettre dans la veritable voye du salut.

Ils faisoient toûjours leur possible pour retourner à Saincte Croix, à dessein d'y surprendre le Vaisseau de la Roze d'or qui estoit commandé par l'Escrivain Verdois. L'aisné Gargot y estoit aussi avec la Chaloupe du Leopard, dans laquelle estoient les meilleurs des hommes de ce Vaisseau. Verdois qui ne sçavoit pas ce qui s'estoit passé, n'eust pas manqué de venir à bord du Leopard pour voir son Capitaine; Et alors ils l'auroient mis en pieces pour les mauvais conseils qu'ils l'accusoient de luy avoir donné : mais Dieu en disposa autrement, & maintint toûjours le vent contraire. Tandis qu'ils s'opiniastroient à demeurer vis à vis des Canaries, il parut vn Navire qui leur donna la cache. Dans l'incertitude ou ces lasches estoient quel Navire ce pouvoit estre, quelques-vns songerent à se mettre en deffense: mais comme ils apprehendoient que ce fust vn Vaisseau Turc, qui les feroit tous Esclaves, la pluspart vinrent protester à Gargot qu'ils n'avoient point esté les Autheurs du soulevement, & qu'ils le prioient de donner les ordres pour leur deffense. Il les assura qu'il leur pardonnoit à tous, sans aucune reserve, & qu'il ne se souviendroit jamais de ce qui s'estoit passé, pourveu qu'ils se remissent dans leur devoir, & qu'ils missent hors de prison ceux qu'ils y détenoient, afin qu'ils aydassent à deffendre le Navire; Qu'on le portast donc sur la Poupe, où il ne laisseroit pas de donner les ordres necessaires pour le combat, quoy qu'il fust si foible qu'à peine pouvoit-il lever la teste. Ils promirent de le faire ainsi dés que le Navire qui les approchoit auroit tiré vn coup de canon, il estoit au vent & venoit à pleines voiles fondre sur eux: mais lors qu'il fut à la portée du canon, voyant le Leopard avec tous les siens aux Sabors, en estat de rendre vn grand combat, il changea de resolution, & se mit

à tenir le lof pour ne pas approcher davantage. Ce changement réjoüit si fort ces Scelerats, qu'ils le saluërent de trois coups de canon sans balle, quoy qu'il y eust apparence que c'estoit vn Navire Turc, aussi ne leur rendit-il point de salut.

Délivrez de cette crainte, ils ne parlerent plus de se raccommoder avec leur Capitaine, mais continuerent encore à faire leur possible pour aller à Saincte Croix prendre le Vaisseau de la Roze d'or, jusqu'à ce qu'ils vissent approcher la fin de leurs victuailles. Alors ils prirent la route d'Espagne, n'osant pas retourner en France, de peur de la rencontre de quelque Navire de guerre, qui ayant sceu la verité, de quelque Nation qu'il eust esté, les auroit fait chastier comme ils le meritoient. Ils croyoient trouver grande quantité d'or & & d'argent dans le Vaisseau, plusieurs d'entre eux s'imaginant que celuy qu'il avoit pris sur les Espagnols y estoit encore, & ne croyant pas qu'il l'eust envoyé à Broüage : c'est pourquoy n'en ayant trouvé que fort peu dans son cabinet, le lendemain de leur souslevement ils pendirent son valet la teste en bas, pour le forcer de leur dire où est-ce que son Maistre avoit caché ces thresors, & le tourmenterent si fort qu'il en fut malade au mourir trois mois durant. Ils avoient aussi pris tout ce qui estoit dans le cabinet de leur Capitaine, jusqu'à son Escritoire, & à sa Cassette, dans laquelle ils pensoient qu'il y avoit quantité de pierreries, & pour ce sujet ils l'avoient liée de plusieurs fisselles, & l'avoient soigneusement cachetée.

Comme il vid qu'ils tenoient la route d'Espagne, il s'enhardit de representer secretement à ceux qu'il croyoit les plus raisonnables, que la petite quantité d'argent & de Marchandises qu'ils avoient trouvée à fond de Cale, estoit trop peu de chose pour tant de gens qui desiroient faire leur fortune, mais qu'il leur donneroit vn autre expedient de s'enrichir & de n'estre point recherchez, s'ils vouloient y prester l'oreille.

Quelques-

Quelques-vns en effet commençant de l'écouter, il leur dit qu'il faloit qu'vne partie d'eux se rendist maistre de l'autre; Qu'il pardonneroit à ceux qui prendroient ce party-là, & qu'il leur donneroit tout ce qui estoit dans le Navire, & leur payeroit de plus dix mille écus, moyennant qu'ils le menassent aux Isles des Acores où estoient les Portugais, où à Lisbonne, où bien en France au Havre de Grace, où à Dunkerque; Qu'il leur feroit délivrer dans le Vaisseau mesme tout l'argent qu'il leur promettoit; Qu'au mesme temps il leur fourniroit quelque petit Vaisseau pour aller ou bon leur sembleroit, & que cependant sa personne demeureroit entre leurs mains pour caution de sa parole: de sorte qu'ils pourroient le faire perir s'il y manquoit. Il leur remonstra que ce qu'il en faisoit estoit seulement pour sauver le Navire & les Armes du Roy son Maistre, afin que les Espagnols ne s'en prevalussent point; Qu'au reste ils ne trouveroient pas toutes les seuretez qu'ils s'imaginoient chez les Espagnols, qui ayment la trahison, mais jamais les traistres.

Ils promirent qu'ils penseroient tout de bon à cette proposition, & qu'ils l'executeroient, s'ils y trouvoient leurs seuretez: mais soit que les autres en eussent le vent, ou qu'eux-mesme en eussent communiqué avec eux, ils resolurent de foüiller dans son lict, s'il n'avoit point d'armes. Il arriva heureusement quelqu'vn qui conservoit de l'affection pour luy, l'advertit que bien-tost on iroit visiter par tout dans sa chambre; cét avis l'obligea de mettre vn Poignard qu'il conservoit, & que son Enseigne fort blessé luy avoit fait donner, sous le milieu du Matelas où il couchoit. Quelques heures apres entrerent dans sa chambre quatorze ou quinze de ces Scelerats qui visiterent par tout, osterent jusques au couteau de Bertier, & regarderent sous le chevet & au pied du lit de Gargot, mais ne trouverent point le Poignard. Alors ils luy dirent, Capitaine tu n'es pas assez fin pour nous surprendre, la mesche est découverte: tu pretendois nous faire entre-

tuer les vns les autres, puis disposer du reste à ta volonté, avec l'ayde de ceux que nous tenons prisonniers; Qu'il ne t'arrive plus de faire pareille tentative, car nous sommes resolus de perir tous, ou de nous sauver tous ensemble. Cela dit, ils sortirent, & au bout d'vn mois apres leur soulevement, ils arriverent aux costes d'Espagne devant Cadis. Ils ne voulurent point entrer dans ce Port, de peur que quelques Navires des Estats de Hollande, ayans sceu la verité, ne les arrestassent & ne restablissent Gargot dans son authorité perduë. Ils entrerent donc dans la Riviere de Seville, & moüillerent devant Sainct Lucar; Delà ils envoyerent quelques Deputez au Gouverneur de la Ville, nommé Dom Pedro de Rivere, luy dire qu'ils venoient se mettre sous la Protection du Roy Catholique. Dom Pedro envoya aussi-tost deux Ajudans ou Aydes de Camp au Navire, pour assurer les Commandans qu'ils estoient les bien-venus.

Le lendemain ces assassins ordonnerent à Gargot, encore fort malade de ses blessures, de se lever & de prendre vn habit noir, & en cét équipage ils le mirent dans vne chaise, parce qu'il ne pouvoit pas encore se tenir debout, puis luy donnerent par l'advis des Ajudans Espagnols, vne Casaque d'Escarlate chamarrée de galon d'or & d'argent qui luy appartenoit, afin qu'il fust en bonne conche lors que le Gouverneur viendroit à leur bord. Il y arriva sur les dix heures du matin fort accompagné, & ayant avec luy le sieur Du Val Consul de la Nation Françoise pour luy servir d'interprete. Le Gouverneur demanda à Gargot qui il estoit, il respondit vn des Serviteurs du Roy de France; De quel lieu de France il estoit party, de Dunkerque; Où il avoit esté avec son Navire partant de ce lieu-là, dans l'Isle de Terreneufve; Quoy faire là, prendre des Espagnols; S'il en avoit pris, oüy; S'il estoit vray qu'il en avoit jetté à la Mer, comme on le luy avoit dit, oüy, mais de ceux qui estoient morts de maladie, non pas de vivans; Ce qu'il avoit fait des autres, qu'il leur avoit donné la liberté à Lis-

bonne pour retourner dans leur païs, à la reserve de deux qu'il avoit gardez dans son bord pour les mener en France, s'il eust pû. On les fit venir & ils dirent la mesme chose. Il luy demanda de plus ce qu'il alloit chercher aux Canaries, des Vaisseaux Espagnols qui y devoient venir de la Riviere de la Plate; Ce qu'il en vouloit faire, les mener en France pour se les approprier par adjudication; S'il avoit Commission du Roy son Maistre, ou de quelqu'autre de France, qu'il en avoit vne fort bonne, mais qu'il n'estoit pas asseuré de la pouvoir monstrer, parce que ses gens ayant tout pillé, l'auroient peut-estre jettée à la Mer; Où il tenoit ses Commissions lors qu'il en estoit le Maistre, dans vne cassette ou escritoire que ses gens avoient prise, & qu'il ne sçavoit pas ce qu'ils en avoient fait. Le Gouverneur l'ayant en mesme temps demandée à ces traistres, elle fut apportée sur la table, liée, cloüée, & cachetée, car ils l'avoient ainsi accommodée, croyans qu'il y eust dedans beaucoup de Pierreries, lesquelles ils reservoient de partager lors qu'ils seroient à terre. Ce qui leur avoit donné cette croyance, c'est qu'ils avoient veu souvent vn gros Diamant dans le doigt de Gargot, & vne chaisne d'or à son col: mais il avoit laissé le Diamant & la chaisne à Lisbonne pour avoir de la poudre. On fit ouverture de cette cassette devant quinze ou vingt de ces Assassins qui avoient tous les yeux dessus: mais ils furent bien estonnez de voir qu'il n'y avoit que du Parchemin & des Papiers; qui estoient de bien plus grande consequence pour lors à Gargot, que toutes les Pierreries du monde, parce que ces pieces firent voir qu'il alloit à la Mer sous de bonnes Commissions de la Reyne Regente, & de bons Ordres du Roy, sans quoy il est certain qu'on l'eust traitté en Pirate. Le Gouverneur les ayant veuës, & s'en estant saisy, comme aussi de la cassette & de l'escritoire, & de quelques pieces d'ambre que les mutins avoient pris, le vint embrasser, & luy dit de se consoler de ce qu'il estoit échapé de ces infames traistres,

& qu'il luy feroit tout le bon traittement qu'il ſçauroit ſouhaitter pour vn priſonnier de guerre; Qu'il ne faloit pas qu'il demeuraſt davantage parmy de ſi meſchante canaille, & que ſon carroſſe le meneroit à la Ville avec le Conſul de la Nation Françoiſe, à qui il le donnoit en garde. En effet, il le fit mener par deux Adjudans qui le tenoient pardeſſous les bras; & mit quelques Eſpagnols devant & derriere, juſques à ce qu'il fuſt à terre en ſeureté, de peur que ces aſſaſſins ne luy donnaſſent quelques coups de Poignard en paſſant. Eſtant à terre, ſon Lieutenant Bertier, & ſon Enſeigne avec le Conſul, ſe mirent dans le caroſſe du Gouverneur, qui les mena au chaſteau de Sainct Lucar, dans vne chambre qui leur avoit eſté preparée à la mode d'Eſpagne: c'eſt-à-dire que l'on met quelques planches ſur des Treteaux à vn pied haut de terre, & là-deſſus on eſtend vn Matelas. Voilà comme l'on coucha Gargot, qui eſtoit ſi malade qu'il n'en pouvoit plus.

Retournons au Vaiſſeau de la Roze d'or qui eſtoit demeuré à Saincte Croix. Verdois qui le commandoit, & Iean Gargot qui avoit la Chaloupe du Leopard, reſterent là ſept ou huit jours à faire de l'eau & des vivres, attendant toûjours que Nicolas Gargot revinſt avec ſon Navire. Au bout de ce temps-là ils virent vn grand Vaiſſeau à la Mer qui venoit droit ſur eux; Ils mirent leur Pavillon Rouge, ſignal à ceux qui eſtoient à terre de s'en revenir à bord de la Roze d'or. Iean Gargot commanda à tous ceux qui eſtoient ſur la terre de s'embarquer promptement, & luy s'embarqua au meſme temps dans la Chaloupe ou Bateau de la Roſe & s'en revint à bord: mais ceux qui eſtoient dans l'autre Chaloupe negligeant ſes ordres, ne ſe preſſerent point juſques à ce que le grand Navire euſt fort approché la Roze d'or; Alors voulant s'embarquer, les gens de terre les retinrent, voyans que le grand Navire qui eſtoit Anglois, avoit commencé le combat. Il dura cinq ou ſix heures, & ne finit que par la nuict.

Or l'aiſné Gargot & Verdois, ne voyant point venir leur

Commandant, prirent la resolution de l'aller chercher à l'Isle de Madere, où estoit le rendez-vous qu'il leur avoit donné, en cas qu'ils fussent separez par le mauvais temps. Ils arriverent à Madere, où ils demeurerent deux mois pour sçavoir de ses nouvelles; là ils furent obligez de vendre les Marchandises, au moins la plusspart, qui estoient dans la Roze d'or, pour avoir des victuailles à nourrir leur équipage. Au bout de deux mois ils apprirent quelque chose de la revolte qui estoit arrivée dans le Leopard, par vne Barque qui venoit de Lisbonne: mais ils ne le sceurent pas certainement. Le temps estant fini que Gargot leur avoit ordonné de l'attendre, ils firent la route de Lisbonne, qui estoit l'autre rendez-vous. En cét endroit-là ils apprirent l'accident qui estoit arrivé à leur Commandant, par des gens mesme de son équipage, entre-autres de son maistre valet, ou dépansier des vivres, lequel s'embarqua sur la Roze d'or. Verdois qui la commandoit se resolut de la mener à la Rochelle, suivant l'ordre qu'il disoit en avoir de son Commandant, en cas de separation. Iean Gargot s'y opposa fort, & maintenoit qu'il faloit aller à Dunkerque, ou au Havre de Grace, ou au Port Louïs, ou bien en la Riviere de Nantes: mais Verdois ny voulut jamais consentir.

Ils furent donc à la Rochelle, où les gens du Vaisseau comploterent de retenir Iean Gargot, pour le remettre entre les mains du Comte du Daugnon son ennemy mortel, mais ils n'oserent l'arrester: de sorte qu'il descendit à terre. Aussitost que les gens du Comte sceurent que ce Navire appartenoit à Nicolas Gargot, ils envoyerent dedans vn nombre de Suisses & des Gardes du Comte pour s'en saisir, & de tout ce qui estoit dedans, comme ils firent. Iean Gargot n'ayant pû y mettre ordre, s'en vint à Paris, & delà à Dunkerque trouver M. le Comte d'Estrades, interessé dans ce Navire, luy raconta la disgrace qui estoit arrivée à son frere, & luy dit au pouvoir de qui estoit la Roze d'or. Dix ou douze jours

apres l'arrivée de ce Navire à la Rochelle, le Comte commanda au Iuge de l'Admirauté de s'en saisir; et comme il estoit dans le dessein de quitter le service du Roy, & de prendre le party des Princes, il luy ordonna peu de jours apres de le délivrer au Commissaire Trubert, qui le remit entre les mains du sieur Gabarret, dit le Gaucher, pour le commander. Ce Gabarret le mena devant Broüage, où il demeura jusqu'à ce que le Comte du Daugnon se fust declaré pour les Princes. Depuis cela il s'en est toûjours servy, soit en guerre avec les Espagnols contre le Roy, soit depuis l'Amnistie en divers voyages pour son compte, & enfin il l'a vendu aux sieurs Lucas & le Borgne Marchands de la Rochelle.

Retournous au Chasteau de Sainct Lucar ou nous avons laissé Gargot dans sa petite chambre. Huit jours apres qu'il y fut, il tomba dans vne si grande maladie causée par ses blessures, & par le déplaisir de la trahison qui luy avoit esté faite par ses gens, que les Medecins & les Chirurgiens desespererent de le revoir jamais en santé. Ce n'est pas qu'il manquast de bon traitement & de consolation : car tous les Marchands François demeurans à Sainct Lucar en avoient vn soin tres-particulier, le sieur Du Val Consul de leur Nation, les ayant fait assembler, & leur ayant representé qu'il y alloit de leur honneur de ne pas laisser perir vn Capitaine de leur Roy, qui avoit esté si laschement trahy par son équipage, & que s'ils ne le secouroient, les Espagnols le laisseroient mourir de misere. Ils avoient conclu donc entre eux de donner toute l'assistance possible pour le sauver, tant d'alimens que de remedes; Pour cét effet ils avoient envoyé querir en mesme temps vn Hostelier François de Nation, à qui ils avoient ordonné de luy fournir à luy, à son Lieutenant, à son Enseigne, & à deux valets, la nourriture necessaire pour des gens de leur condition, moyennant quatre escus par jour; puis avoient envoyé chercher vn Medecin Portugais, ne se voulant pas trop fier à vn Espagnol, & luy avoient ordonné de le visiter deux fois

le jour, moyennant demy eſcu par viſite. Ils avoient auſſi enjoint à vn des Chirurgiens de Gargot de ne le point abandonner qu'il ne fuſt mort ou gueri, & qu'il allaſt prendre les medicamens qu'il luy faloit, chez vn Apothicaire qu'ils luy indiquerent; Et avec cela ils prierent le Conſul de le viſiter ſouvent pour le conſoler · car pour eux ils ne pouvoient pas y aller trop frequemment, crainte de ſoupçon. On luy fourniſſoit ainſi toutes les choſes neceſſaires, ſans qu'il ſceuſt qu'elles vinſſent de cette part là; Il croyoit que ce fuſſent les Eſpagnols qui euſſent ſoin de luy. Pendant ſa maladie qui fut longue, le Conſul eſtoit fort ſouvent aupres de luy à le conſoler, ſes douleurs eſtoient extrémement violentes; Il avoit vn dévoyement d'eſtomac perpetuel, vne colique bilieuſe ſi picquante, qu'il luy faloit des lavemens à toute heure, vn mal de cœur extrême, & vne douleur de teſte ſi grande, qu'on fut obligé par pluſieurs fois d'ouvrir des Pigeonneaux tout envie pour luy mettre deſſus la teſte. Ses bleſſures ſe guerirent pourtant aſſez-toſt, mais ſa colique duroit toûjours, eſtant cauſée par ſon déplaiſir, qui croiſſoit d'heure en heure au lieu de diminuer. Enfin il eſtoit en ſi piteux eſtat, que ſes Ennemis meſme en avoient compaſſion, & ſes Aſſaſſins le venoient voir; ce qu'ils continuerent juſques à ce qu'il pria le Gouverneur du Chaſteau de ne les plus laiſſer entrer. Ceux qui luy avoient eſté fidelles, ayans eſté mis en liberté, vinrent tous luy dire adieu en luy baiſant les mains, qu'ils arrouſoient de leurs larmes, & luy demanderent pardon s'ils n'avoient pas aſſez bien deffendu ſa vie & ſon honneur, mais que la ſurpriſe des traiſtres les avoit accablez. Il fut en cette extrémité l'eſpace de deux mois: les Chreſtiennes & ſalutaires conſolations avec leſquelles le Conſul taſchoit d'adoucir ſes douleurs, le retirerent certainement du Tombeau : car ſans vn ſecours ſi charitable, il euſt abandonné entierement ſa vie au mal qui l'accabloit.

Lors qu'il commença à ſe mieux porter, & que les douleurs

de sa colique eurent cessé, il fut visité de plusieurs personnes de condition de la ville, & particulierement des Marchands François, qui l'assistoient toûjours sans qu'il en sceust rien. Quand il commença à se lever du lict, il s'enquit à la femme du Gouverneur du Chasteau, aux despens de qui il estoit traitté, luy & ses Officiers; Elle luy dit que le sieur Du Val Consul luy en pourroit mieux rendre raison qu'elle; l'ayant pressée là dessus, elle luy advoüa que c'estoit les François demeurans dans la Ville qui fournissoient à son entretien. Il en fit donc ses tres-humbles remerciemens au Consul, & au mesme temps le pria d'aller trouver le Gouverneur de la Ville de sa part, & de luy dire que puisque les Espagnols le détenoient prisonnier, quoy qu'ils ne l'eussent pas pris, qu'il estoit juste qu'il fust nourry aux despens de sa Majesté Catholique, sans engager des Marchans à le nourrir d'aumosne. Le Consul luy rapporta que le Gouverneur attendoit tous les jours des Ordres de Madrid, qui resoudroient ou sa liberté ou sa prison, & le pria cependant de souffrir qu'ils fissent la dépense, qui estoit peu de chose au prix de ce qu'ils voudroient faire pour luy. Enfin l'Ordre vint de Madrid, qui portoit que le Gouverneur de la Ville, eust à le mettre entre les mains du Duc de Medina Celi, qui avoit sa demeure ordinaire dans la Ville du Port Saincte Marie. Vn matin donc, sans qu'on l'en eust adverty auparavant, on luy vient dire qu'il faloit monter à cheval, pour aller parler à ce Duc: on ne luy donna pas le temps seulement de manger deux œufs, il n'en pût prendre qu'vn, deux Adjudants qui le devoient conduire, luy disant qu'il mangeroit assez à disné. Ainsi il fut mené au Port Saincte Marie (c'estoit au commencement de Iuin 1651.) sans boire ny manger de tout le jour, & là mené au Palais, & mis dans le Corps de Garde de la porte, où il fut jusques à minuit sans qu'on luy dist rien. Vn des Adjudants qui l'avoient amené de Sainct Lucar, le remit entre les mains d'vn Mestre de Camp, qui avoit ordre de le

remettre

remettre entre les mains du Gouverneur de la Ville, pour l'enfermer dans le Chasteau: mais le Gouverneur de ce Chasteau ne voulut point le recevoir, s'excusant sur ce qu'il n'avoit point de gents assez pour garder vn prisonnier de cette consequence. Ils resolurent donc de le laisser au Corps de Garde jusques au lendemain, que le Duc adviseroit ou on le mettroit. Il y avoit plus de quarante soldats au Corps de Garde; ET neantmoins le Maistre de Camp luy demanda qu'il luy donnast sa jambe de bois, afin qu'il ne s'enfuist point. Il se mocqua, comme il devoit, de cét Officier, de croire qu'il se pûst sauver parmy tant de gents, luy qui estoit si debile, qu'à peine se pouvoit-il soustenir, sortant d'vne grande maladie, n'ayant rien mangé de tout le jour, & n'ayant qu'vne bonne jambe. Il refusa donc de la donner! hé bien, dit l'Officier, suivez-moy donc; Faites-moy donc donner ma Canne, repartit Gargot, que l'on m'a ostée en entrant ceans, afin que je puisse marcher. Quand on la luy eut renduë, ils furent encore chez le Gouverneur de la Ville, qui ne se voulut en aucune maniere charger de luy: mais il vint avec le Mestre de Camp, & quelques soldats armez de mousquets & de Hallebardes, qui le conduisirent dans la prison publique, & l'y firent entrer par vn petit guischet. Est-ce là donc où vous voulez que j'aille coucher, leur dit-il; ils luy respondirent, qu'oüy. Hé bien, repliqua-il, souvenez-vous en Messieurs, pour moy je m'en souviendray si je vis.

Cela dit, il entra dans vn lieu fort obscur, n'estant éclairé que d'vne petite Lampe. On ouvrit ensuite vn autre petit guischet où l'on luy dit de passer. En s'approchant & se baissant pour entrer, il vit se lever de dessus quantité de fers, vn grand homme tout nud & fort noir; puis on luy fit encore passer vn autre guischet, qui le mena dans vne fort petite Cour, où les murailles de tous les costez estoient si hautes qu'elles empeschoient la lumiere d'y donner. Ayant esté quelque temps dans cette Cour à chercher surquoy se repo-

ser, il s'assit sur quelques degrez qui montoient à vne petite Chapelle, esperant que l'on viendroit bien-tost le mener en quelque chambre. Au bout de deux heures, le noir qui luy avoit paru, vint avec vne petite lampe en la main gauche & quantité de clefs qu'il avoit pris dans la chambre du Concierge, dans la main droite. Cét affreux Guischetier luy dît de se lever & de le suivre, & le mena à vne porte faite en carreaux de bois & de fer, en guise d'vn caillebottois de Navire. Estant là il appella vn Capitaine Genevois prisonnier, & luy commanda d'allumer la Lampe de la chambre, & à Gargot d'y entrer. C'estoit vne chambre d'environ douze pieds en carré, où il y avoit douze ou quatorze personnes, la pluspart ayant les fers aux pieds, & couchez les vns sur les autres. Comme il les regardoit attentivement, il vit courir parmy eux & contre les murailles, quantité de petits Animaux noirs & gros comme le poulce, que la lumiere faisoit fuïr dans les trous de la muraille. Ce spectacle luy fit horreur, tellement qu'avant que d'entrer dans vn si fascheux sejour, il demanda au Guischetier si c'estoit par ordre du Duc, qu'on le mettoit coucher avec des Criminels & dans vn cachot; Il luy fut respondu par vne petite fenestre qui regardoit dans la Cour, qu'il eust seulement à entrer sans s'enquerir davantage, & que s'il ne vouloit pas y entrer, on l'y forceroit à l'heure mesme & sans ceremonie.

Quelque temps apres il vit ouvrir diverses portes & entrer vn gros vieillard avec vne moustache affreuse, vn gros & grand baston à la main, marchant arrogamment & en colere: il s'imagina, ce qui estoit vray, que cét Espagnol venoit pour le mal-traitter, ainsi il se mit sur la deffensive avec sa Canne, en la resolution de s'en bien escrimer, puisqu'il n'avoit point d'autres armes: mais le Vieillard qui estoit le Concierge de la Prison, estant proche de luy, & le voyant avec vne mine fort resoluë, & couvert d'vne casaque d'escarlate garnie de galons d'or, changea de contenance, & se portant au res-

pect, luy dit; Ie croyois, Monſieur, que vous fuſſiez Eſpagnol, mais à ce que je voy vous eſtes Eſtranger, ce qui abat ma colere, & m'empeſche de vous mal-traitter : mais je vous prie d'entrer dans cette Calboſſe (on appelle ainſi les cachots en Eſpagne) car nous ne ſçaurions pour cette nuict vous mettre autre part. Il entra dans le cachot ou le Capitaine Genevois qui avoit allumé la Lampe, le receut avec beaucoup de douceur, & luy fit vn peu de place aupres de luy & de ſon fils, autant qu'il en faloit pour appuyer ſon corps ſeulement, car pour les cuiſſes & les jambes, il les avoit ſur les autres priſonniers, tant ce cachot eſtoit eſtroit pour le nombre de priſonniers qui y eſtoient. La Lampe eſtant eſteinte, il eſſaya de dormir vn peu, mais il luy fut impoſſible de clorre l'œil : car le ſouvenir du paſſé & l'eſtat du preſent, ſe repreſentant à tous momens dans ſon eſprit, & la vermine, qui fourmille dans ces lieux où il y tant de miſerables, l'attaquant de tous coſtez, ne luy donnerent aucun repos toute la nuict : ſi bien qu'il eut tout loiſir de faire des reflexions ſur la calamité humaine, & ſur l'inconſtance de la fortune & des choſes du monde; qui ſont ſi changeantes qu'il n'y à rien d'aſſuré ny de ſtable, que leur inſtabilité meſme.

Dés la pointe du jour il ſe leva, & alla s'aſſeoir contre la porte d'où venoit le jour, n'y ayant point d'autre feneſtre à la chambre que les carreaux de cette porte, qui eſtoit en treilllis de bois garny d'vne lame de fer. Si-toſt que l'on l'ouvrit pour donner air vn peu au cachot, il en ſortit & ſe mit dans la Cour, qui n'eſtoit que d'environ vingt pieds en quarré. Il y demeura quelques heures tout ſeul à reſver aux malheurs dont ſa vie eſtoit ſi traverſée. Tous les autres priſonniers, lors qu'ils furent éveillez y vindrent auſſi prendre l'air : car pour ſe promener il y avoit trop peu d'eſpace, & ils eſtoient trop de gents. Voyant vn nouveau venu, ils s'attrouperent aupres de luy, & ſe mirent à luy faire beaucoup de queſtions, & le preſſerent qu'il euſt à payer ſa bien-venuë dans vne ſi ho-

norable maiſon de ſa Majeſté Catholique. Et parce qu'il leur reſpondit qu'il n'avoit ny or ny argent que celuy qui eſtoit ſur ſa caſaque, ils la luy demanderent afin qu'elle payaſt pour luy. Il refuſa abſolument de la donner; Et là deſſus il y eut du bruit entre eux, juſqu'à ce que le Concierge y eſtant venu, appaiſa la querele, diſant à ces canailles que c'eſtoit vn priſonnier d'Eſtat qui ne devoit point de bien-venuë, & que ſi on luy faiſoit la moindre violence, il mettroit dans les Seps celuy qui l'oſeroit entreprendre, d'autant que le Gouverneur de la Province le luy avoit commandé, & que s'il ſouffroit que l'on fiſt autrement, luy-meſme en ſeroit chaſtié. De cette maniere ces priſonniers affamez le laiſſerent en repos.

A vnze heures du matin deux Adjudants avec cinq ou ſix mouſquetaires, & l'Auditeur des guerres & Corregidor, le vinrent prendre: l'Auditeur marchant à ſa droite, & vn des Adjudants à la gauche, & de cette ſorte le menerent au Palais du Duc de Medina Celi, où eſtoit logé depuis quelques jours le Duc d'Albuquerque, qui eſtoit venu de Madrid pour commander les Galeres d'Eſpagne en qualité de General au ſiege de Barcelone; l'Auditeur des guerres le mena dans l'appartement du Duc d'Albuquerque, auquel le Duc de Medina donnoit cette preferance, à cauſe qu'il eſtoit de ſes amis & logé dans ſon Palais. Comme il entra dans la chambre, le Duc d'Albuquerque ſe leva de ſon ſiege, & en fit apporter deux autres pour l'Auditeur & pour Gargot, leſquels s'aſſirent; Et comme le Duc, qui alors ſe faiſoit ſaigner, luy demanda comment il eſtoit tombé entre leurs mains, & le ſuccez de ſon accident, Gargot luy en fit le recit en peu de mots, mais ayant parlé vn peu vigoureuſement du mauvais logement qu'on luy avoit donné dans vn cachot, le Duc ſe tourna, & levant ſes cheveux qui luy couvroient le viſage, luy dit en le regardant fixement & eſtant regardé de meſme: il me ſemble, Monſieur le Capitaine, que vous

avez la mine grandiſſime Pirate. Gargot repartit; non Monſieur, je n'ay pas la mine d'vn Pirate, mais bien d'vn ennemy mortel des Eſpagnols quand il s'agit du ſervice du Roy mon Maiſtre. Le Duc luy demanda s'il en avoit Commiſſion; Voſtre excellence, reſpondit-il, le peut demander à Monſieur que voilà, monſtrant l'Auditeur. Cét Officier prenant la parole, aſſura le Duc que Gargot avoit des Commiſſions de la Reyne Regente de France, & des Ordres du Roy, leſquels il luy monſtra, & luy dit de plus que le Roy & la Reyne le traittoient de Seigneurie dans leurs Commiſſions. Le Duc ayant approuvé cela par vne inclination de teſte, dit à Gargot; hé bien Seigneur Capitaine, puiſque vous avez des Commiſſions, nous vous traitterons bien, & en priſonnier de guerre: autrement j'avois fait preparer vn banc dans ma Galere Capitane pour vous y mettre vous & vos Officiers. Ces paroles inſupportables à vn homme de cœur, luy mirent le feu au viſage, & vne reſponſe bien ferme dans la bouche; Ie ne craindray point de dire à Voſtre Excellence, repliqua-il, que je ne ſuis point priſonnier des Eſpagnols; Ie n'ay point eſté pris en guerre, mais livré malheureuſement par des traiſtres que vous devriez chaſtier. Ainſi le Roy d'Eſpagne, tout puiſſant qu'il eſt, n'a pas le pouvoir de me mettre aux Galeres ſans violer le droit des gents, & ſans vne extrême injuſtice. Si on la commettoit en mon endroit, le Roy mon Maiſtre ne manqueroit pas de la venger; Il y a quatre mille Eſpagnols de priſonniers en France, dont la teſte reſpondroit de la mienne; L'on ſçait fort bien dans mon pays que je ſuis entre vos mains, & je ſuis aſſuré que l'on me viendra bien-toſt redemander. Le Duc luy reſpondit en riant qu'ils n'en viendroient pas à cette extrémité, puiſqu'il eſtoit homme de guerre, & qu'il marchoit ſous de bonnes Commiſſions; Et le renvoya de cette maniere.

On le mena dans l'appartement du Duc de Medina Celi, qui l'attendoit dans vne grande galerie: Ce Duc le receut

fort bien, & luy parla tres-amiablement ; mesmes jusqu'à le consoler de ses pertes, & à luy offrir de la part du Roy son Maistre de l'employ beaucoup plus considerable que celuy qu'il avoit en France. Il luy proposa que pour mettre son honneur à couvert, on ne l'obligeroit point à prendre des Commissions du Roy d'Espagne, mais du Prince de Condé qui estoit proche parent du Roy de France ; Que ce n'estoit que pour chasser le Cardinal Mazarin, lequel estoit cause de tous les troubles de l'Europe, & des guerres d'entre la France & l'Espagne ; Que l'on luy donneroit dix ou douze Navires à commander, avec la qualité de Chef d'Escadre general de Flandre. A des offres si specieuses, Gargot repartit genereusement qu'il remercioit tres-humblement son Excellence, de la benignité dont il vsoit en son endroit : mais que pour d'employ il n'en pouvoit point prendre du Roy d'Espagne, tant qu'il auroit la guerre contre le Roy son Maistre ; Aussi peu de Monsieur le Prince, qui verirablement estoit vn Prince d'vne vertu tres-eminente, mais qui avoit le malheur d'estre mal avec la Reyne Regente, & de porter les armes contre le Roy ; Que ce n'estoit point à luy à penetrer les sujets pour lesquels il estoit mal à la Cour, mais à respecter tous les Ordres qui portoient le nom du Roy son Souverain, & y porter toute sorte d'obeïssance jusqu'à sa mort. Ce discours ne plut guere au Duc, il feignit pourtant d'en estre content, & l'ayant carressé d'vne embrassade le laissa aller.

Il esperoit que ce bon accueil seroit suivy d'vn meilleur traitement, neantmoins on le remena dans la prison d'où l'on l'avoit tiré. Or il y passa tout le jour sans manger, s'occupant la pluspart du temps à contempler vn Crucifix qui estoit dans la Chapelle. La nuict estant venuë, l'on le mit dans le mesme cachot où il avoit esté la precedente. Avant que d'y entrer il fit provision d'vne grosse pierre pour se servir d'oreiller ; Il la mit sous sa teste, & estendit sa casaque à terre pour luy servir de Matelas : mais la grande foiblesse où il

eſtoit, tant à cauſe de ſes bleſſures & de ſa maladie, que pour n'avoir point mangé de deux jours ; d'ailleurs l'incommodité de la vermine, principalement des punaiſes, qui ſont dans ces priſons-là en tres-grande abondances, & les faſcheuſes images de ſon malheur, qui luy inquietoient l'eſprit, ne permirent point au ſommeil de venir charmer ſes ennuys.

Le lendemain ſur le midy, ſon valet nommé Iulien Goubert qui avoit eſté à demy pendu par les Scelerats revoltez, vint de Sainct Lucar, & luy donna des Lettres du Lieutenant Berthier, par leſquelles il luy mandoit qu'à ſon départ les Eſpagnols luy avoient donné liberté & paſſeport, auſſi bien qu'au ſieur de Sainct Pierre ſon Enſeigne, qui eſtoit party pour aller par terre à Liſbonne; Que pour luy il s'embarquoit ſur vn Navire Hollandois pour s'en retourner par Mer en France, où il iroit trouver M. d'Eſtrades, auquel il ne manqueroit pas de dire tout ce qui s'eſtoit paſſé, & d'agir aupres de luy & par tout ailleurs, pour procurer ſa liberté. Cette nouvelle le réjoüit en quelque maniere. A l'heure meſme il dît au valet qui la luy apportoit, qu'il luy conſeilloit de chercher fortune ailleurs qu'aupres de luy, dont il ne devoit rien eſperer, puiſqu'il avoit tout perdu, & qu'il n'avoit pas meſme vn teſton pour avoir du pain, eſtant déja au troiſieſme jour qu'il n'avoit rien mis dans ſon corps que de l'eau. Son valet extrémement touché, ſe prit fort à pleurer, & luy dit qu'il ne le vouloit point abandonner, & qu'il iroit demander l'aumoſne pour le nourrir dans la priſon ; Auſſi-toſt il en ſortit, & à quelque temps delà il revint avec vn plat d'argent plein de potage, vn aſſez bon morceau de viande, & quelque peu de pain, qu'il dit que l'on luy avoit donné à la maiſon du Duc pour luy, mais qu'il l'avoit apporté à ſon Maiſtre de peur qu'il ne mouruſt de faim. Son Maiſtre le remercia de ſes ſoins, mais luy reſpondit que puiſque ce reſte de ſoupé luy avoit eſté donné pour luy, il n'eſtoit pas ſeant qu'il le mangeaſt : & en effet, il n'en voulut point manger. Le

valet tout confus de le voir dans cette obstination, sortit de-là pleurant à chaudes larmes, & ne revint point de tout le jour.

Sur le soir le Capitrine Genevois qui avoit allumé la lumiere à l'arrivée de Gargot, & qui luy avoit donné place dans le cachot aupres de luy & de son fils, apresta vne soupe de petits poissons avec du persil, & lors que sa saulce fut faite, il le chercha pour le convier d'en venir manger, & le trouva aux pieds du Crucifix qui estoit dans la Chapelle. Il luy dit qu'il avoit quelque chose de consequence à luy communiquer, & qu'il s'in vinst au cachot, il y vint avec luy. Le couvert estoit mis sur vne petite selle avec vne soupe, & le poisson dessus. Le Genevois le pria de s'asseoir & de vouloir manger avec luy de ce peu que Dieu luy avoit donné; D'abord Gargot l'en remercia, s'estant resolu de ne rien prendre du tout: mais le Genevois luy representa, Que ce n'estoit pas courage de mourir, mais foiblesse; Que la vraye vertu surmontoit les malheurs, & ne s'y laissoit pas accabler; Que s'il abregeoit ses jours de la sorte, il seroit aussi bien homicide de luy-mesme, que s'il se donnoit d'vn Poignard dans le cœur, ce qui le meneroit droit à la damnation eternelle. Ces raisons & beaucoup d'autres, fléchirent son opiniastreté: il mangea avec ce Capitaine, & trouva ce repas meilleur qu'aucun autre qu'il eust fait de sa vie. Ensuite dequoy il passa la nuict mieux qu'il n'avoit fait les deux autres precedentes, & prit resolution de se remettre entierement à la conduite de la Providence, sans plus murmurer contre elle, comme il y avoit murmuré diverses fois.

Le lendemain son valet retourna à la prison, & luy dit qu'vn homme qu'il ne connoissoit point, luy avoit donné vne Pistole d'or pour la luy remettre entre les mains. Il ne la voulut point toucher, mais à l'heure mesme luy ordonna d'en aller acheter dequoy donner à disner au Capitaine Genevois qui luy avoit donné à soupé si à propos. Ce que le valet fit

avec

avec beaucoup de joye, voyant ſon Maiſtre dans la reſolution de vivre. Apres le repas il eſcrivit vn Memorial ou Placet au Duc de Medina, par lequel il luy repreſentoit l'eſtat où il eſtoit, & le ſupplioit que ſi on ne le vouloit pas traitter ſelon ſa condition, & en Capitaine, que pour le moins on le traittaſt en ſoldat, & qu'on luy donnaſt vn pain de munition par jour pour l'empeſcher de mourir de faim, puiſqu'il n'avoit aucun moyen de vivre. Le Duc dés le lendemain fit reſponſe à ſon Memorial, & ordonna à vn Treſorier du Roy d'Eſpagne de luy peyer huit Realles par jour pour ſa ſubſiſtance, qui ſont environ quarante-cinq ſols Monnoye de France, & au Corrigidor ou Iuge qui demeuroit proche la priſon, de le viſiter tous les huit jours, pour ſçavoir ſi le Treſorier luy payoit bien cét argent. Le Corrigidor executa ponctuellement ces ordres.

Ce traittement adoucit vn peu la rigueur de ſa captivité; Il y demeura quelques deux mois de cette maniere, couchant toûjours ſur la terre avec vne pierre pour ſon chevet. Au bout de ce temps-là le Duc l'envoya querir vne ſeconde fois, & luy propoſa encore de prendre employ pour le Roy d'Eſpagne, ſous les Commiſſions de M. le Prince; Il s'en excuſa de meſme que la premiere fois, proteſtant qu'il ne porteroit jamais les armes contre ce qui porteroit le nom de ſon Roy, dût-il mourir de miſere. Le Duc l'ayant regardé depuis la teſte juſques aux pieds, luy dit, je ne veux pas vous contraindre dans vos ſentimens, ils me paroiſſent aſſez raiſonnables: mais je vous propoſe cela pour faire voſtre fortune, parce que j'ay bonne opinion de vous: & c'eſt de vos ennemis & aſſaſſins que je ſçay ce que vous valez; Retournez donc à voſtre priſon, & j'auray ſoin de vous autant que je pourray, ſans faire tort au ſervice du Roy mon Maiſtre. Ayant fait la reverence au Duc, il s'y en retourna avec ſon eſcorte ordinaire; Il n'y fut pas pluſtoſt qu'il y vint vn Tailleur de la part du Duc prendre ſa meſure pour luy faire vn habit: il n'oſa pas

refuser cette liberalité, de crainte d'offenser le Duc, qui la luy faisoit de si bonne grace, & accepta cét habit & s'en vestit pour l'Esté.

Quatre mois se passerent, pendant lesquels il fit quelque amitié avec vn vieil Adjudant, & plus particulierement encore avec vn Alfiere ou Enseigne Espagnol, qui le protegeoit dans les occurrences où il avoit quelquesfois des démestez contre des Officiers Espagnols qui estoient aussi prisonniers; En recompense dequoy il leur promit que s'il avoit jamais quelque credit aupres du Duc, il travailleroit pour leurs libertez. L'Hyver approchant, & n'y ayant point de corps qui ne succombast à la fatique de coucher toûjours sur la terre, il escrivit au Duc pour luy representer que cette incommodité estoit capable de le tuër: le Duc fit vne response assez civile à sa Lettre, qui contenoit en substance; Qu'il le plaignoit dans ses disgraces: mais que sa liberté ne dépendant que du Roy son Maistre, il ne pouvoit pas la luy donner; Du reste, que tout ce qu'il pouvoit faire qour luy, c'estoit de procurer qu'il ne manquast de rien. La Lettre fut apportée par l'vn des Secretaires du Duc, & en mesme temps quelques Matelas & linceuls, deux Treteaux & quatre planches pour luy faire son lict. Ainsi il fut mieux couché qu'auparavant: mais le Secretaire en exigea de luy cinq sols par nuict.

Il y avoit dans cette prison-là vn More de Salé, accusé de s'estre voulu enfuïr apres avoir esté diverses fois à la Messe en y menant sa Patronne, à laquelle il servoit de Quinola. Ce More prenoit grand soin de faire le lict & le manger de Gargot, parce qu'il connoissoit seulement son nom, à cause que son frere aisné avoit esté autrefois à Sallé. Il faisoit souvent mille débauches & folies dans la cour de la prison, pour donner à rire aux prisonniers, tantost d'vne maniere, tantost d'vne autre; Quelquefois il prenoit la peau d'vn Bœuf avec les cornes, & contrefaisoit le Taureau, apres lequel tous les

prisonniers se joüoient. Vn jour Gargot luy en faisant quelque reprimande, il luy dit, Seigneur ne me blasmez point si-tost le temps vous découvrira que qui n'a pas envie d'estre brusle, est obligé de faire beaucoup de singeries parmy cette Nation icy; Ie n'ose pas vous en dire d'avantage, le temps vous fera connoistre que ce que je fay, sont des actions de pure sagesse. En effet, quinze jours apres qu'il eut bien fait le fou, & que le Concierge estoit allé aux champs se promener, & qu'il avoit laissé son gendre à la garde de la prison, il prit si bien son temps qu'il se sauva. Comme il estoit entre deux guischets, & qu'il avoit les clefs de la porte qui entroit dans la court, il la laissa à demy ouverte ; & comme l'autre Turc qui avoit la clef de l'autre guischet l'ouvrit pour donner de l'eau, il sortit sur luy le couteau à la main, disant qu'il le tuëroit s'il ne le laissoit sortir. Par ce moyen ayant eu passage, il fut au gendre du Concierge & luy dit la mesme chose, que s'il ne luy ouvroit la porte qui sortoit dans la ruë il le tuëroit. Celuy-là fit quelque resistance, mais le More estant robuste & puissant, luy osta les clefs; Et ainsi sortit avec vn Espagnol qui estoit condamné à mort.

Sur le cinquiesme mois que Gargot estoit dans cette salle prison, le Duc l'envoya querir pour la troisiesme fois, & luy dit que le Roy de France avoit soing de luy, & qu'il y avoit vn Officier de ce Prince à la Cour d'Espagne pour traitter de l'échange du Duc de Guise, qui avoit aussi parlé de luy ; Qu'ainsi, s'il luy vouloit engager sa parole de ne point s'enfuïr, il luy donneroit logement dans le Chasteau, & la Ville pour prison, avec permission de s'aller promener à deux & trois lieuës aux environs. Gargot remercia tres-fort son Excellence de la bonne opinion qu'il avoit de luy, & luy engagea sa parole de ne se point sauver que premierement il ne l'eust dégagée. Au mesme temps l'ordre fut donné de le mener dans le Chasteau, mais on le mena en vne chambre dans vne forte & grosse Tour; où si-tost qu'il fut entré on le ren-

ferma ſeul, & on le laiſſa là. Iamais homme ne fut plus ſurpris que luy, de ſe voir ainſi mocqué des Eſpagnols; Il n'oſoit pas croire que ce fuſt par ordre du Duc, qui luy ſembloit trop homme d'honneur pour le joüer de cette maniere; Quoy qu'il en fuſt, il reſolut de prendre patience. Pour ſe divertir il monta au haut de la Tour où il eſtoit enfermé; delà il voyoit la Mer & la Rade de Calis, le Pontal & toute la Ville de Saincte Marie.

Comme il ſe recreoit par cette belle veuë, il fut obligé de deſcendre, parce que l'on heurtoit fort à la porte d'en bas de la Tour: il trouva que c'eſtoit ſon valet qui luy apportoit à manger, qu'il luy donna pardeſſous la porte, avec vne petite Lampe & vn Livre, qui eſtoit les Eſſais de Michel de Montaigne. La chambre eſtoit ſpatieuſe & la voute fort élevée: mais il n'y avoit ny table, ny ſiege ny chaiſes. Ayant donc mis ſon ſoupé, qui conſiſtoit en vn peu de pain, de fromage, & de raiſins frais, ſur vne ſerviette blanche par terre dans vn coin, il s'aſſit ſur ſon lict, & à la lueur de ſa petite Lampe, ſe mit à lire dans ſon Livre. Quelque temps apres levant la veuë, & regardant vers ſon ſoupé, il vit ſa ſerviette avec ſon ſoupé deſſus, marcher tout bellement vers l'eſcalier qui alloit au haut de la Tour: il ſe frotta les yeux pour taſter s'il ne reſvoit point; enfin voyant que ſa ſerviette continuoit de s'en aller toûjours, & qu'elle eſtoit contre la porte de l'eſcalier, il ſe leva de deſſus ſon lict & s'en courut de ce coſté-là, pour ſçavoir ce que ce pouvoit eſtre. Mais il n'y vit rien autre choſe que ſa ſerviette avec le ſoupé deſſus qu'il porta deſſus ſon lict, & ſe mit à manger. Apres avoir repu, il remit la ſerviette & ce qui reſtoit de ſon ſoupé dans le meſme endroit où il l'avoit miſe la premiere fois; puis ayant leu quelque temps, il ſe coucha & s'endormit juſqu'au lendemain, n'eſtant pas tant tourmenté des pulces & des punaiſes, qu'il l'avoit eſté dans la priſon publique. Le lendemain ſur le ſoir, & à la meſme heure que le jour pre-

cedent, il vit encore marcher ſa ſerviette, & la conduiſit de l'œil juſqu'au pied du degré, ſans qu'il viſt perſonne ny aucun animal; Ce qui luy euſt donné quelque imagination que ce pouvoit eſtre vn eſprit, s'il euſt eſté plus foible & plus credule. Le troiſiéme ſoir, comme on luy apporta ſon manger, il demanda de la chandelle, afin d'en tenir vne allumée à l'heure que cela viendroit luy entraiſner ſa ſerviette; Il la vit encore partir pour la troiſieſme fois, il y courut d'abord, & gagna la porte, & là il apperceut vn animal plus grand qu'vn gros chat de couleur griſe, avec des yeux eſtincelants, qui ſauta pardeſſus ſa teſte pour s'enfuïr, & paſſa plus viſte qu'vn eſclair: oncques depuis il ne la veu, quoy qu'il aye laiſſé beaucoup de fois ſon manger au meſme lieu.

Le quatrieſme jour le Treſorier des guerres du Roy d'Eſpagne vint dans le Chaſteau, & ſans parler aux Gardes, monta en hault à vne plate forme qui eſt ſur les voultes d'vne ancienne Moſquée, qui fait le corps du Chaſteau ou Dongeon, afin de voir ce que faiſoit le priſonnier, & de le ſurprendre. Apres qu'il eut herté aſſez longtemps, le priſonnier deſcendant du haut de la Tour, luy parla par vne feneſtre, & luy demanda ſi c'eſtoit par ordre du Duc que l'on le tenoit enfermé comme vn Lyon, ou quelque Beſte furieuſe. Le Treſorier luy reſpondit que non, & que ſon Excellence l'avoit envoyé là pour ſçavoir comment on le traittoit, & pour luy donner de l'argent; Que ſi elle ſçavoit l'eſtat où il eſtoit, ſes Gardes couroient riſque d'eſtre mis à la chaiſne. Au meſme temps il deſcendit & demanda la clef de la Tour, qui luy fut donnée par les Gardes, qu'il querella fort, & les advertit de prier le priſonnier qu'il ne fiſt point ſçavoir au Duc comme ils l'avoient traitté, car ils couroient fortune d'en eſtre rudement chaſtiez. L'intention de ſon Excellence eſtoit que l'on le laiſſaſt ſortir quand il voudroit; Ces coquins le ſçavoient fort bien: mais ils en avoient vſé de la ſorte pour obliger le priſonnier de leur donner tous les jours dequoy

boire pour le laisser sortir, dont il ne s'estoit point soucié : il n'avoit pas voulu seulement parler à aucun d'eux, quoy qu'il les vist souvent du haut de la Tour. De cette maniere tout fut appaisé, & la clef de la Tour luy fut délivrée : tellement que depuis cela il alloit se promener par la Ville toutes les fois qu'il luy plaisoit.

La premiere sortie qu'il fit, ce fut pour aller à la Messe aux Augustins, où il trouva vne adventure qui adoucit vn peu l'amertume de tous ses maux passez. Estant proche du Benistier, il vit entrer vne jeune personne toute couverte de son voile & suivie de deux vieilles, qui s'agenoüillerent contre luy ; Elle luy fit voir son visage deux ou trois fois pendant la Messe, & au sortir passant prés de luy, le salüa d'vne maniere fort engageante, luy souhaittant liberté, & bonheur. Sur le soir estant retiré dans sa Tour, comme il resvoit à cette personne inconnuë, on luy amena vn petit Laquais qui demandoit à parler à luy de sa part. Ce Messager assez adroit luy dit que la Dame qui luy avoit souhaitté liberté sortant de la Messe, luy baisoit mille fois les mains, & que sçachant qu'il estoit hors de son pays, elle luy envoyoit vn regale qu'il luy presenta. C'estoit deux Poulles vivantes, deux grandes bouteilles de vin, des raisins de Damas, & quelques confitures ; Il accepta cette faveur avec de grands remerciements, & donna quelque monnoye au porteur pour sa peine.

Vne semaine se passa qu'il sortoit tous les jours du Chasteau sans avoir des nouvelles de cette Dame inconnuë, jusqu'à vn soir qu'elle luy renvoya le mesme Laquais avec vne pareille regale, & vne priere qu'elle luy faisoit de luy envoyer le valet qui le servoit pour lors, à qui elle vouloit parler ; C'estoit vn de ses Quartiers Maistres qui avoit perdu vn bras au service du Roy : car pour son valet Iulien Gobert, il s'estoit mis au service du Duc de Medine, par la permission de son Maistre, & le Duc l'avoit pris dans sa Maison à cause de sa fidelité. Gargot luy commanda aussi-tost de s'y en aller avec

le petit Laquais, pour recevoir les commandements de la Dame. Elle luy demanda ſi le Duc faiſoit bien payer la ſubſiſtance de ſon Maiſtre, il reſpondit qu'oüy. Ce que je vous demande cela, luy dit-elle, eſt pour ſçavoir ſi voſtre Maiſtre n'a point beſoin de quelque aſſiſtance: car s'il manque de quelque choſe dites-le moy librement, & je le viſiteray. Cependant prenez ce ſac où il y a quelque monnoye pour luy acheter ce dont il aura beſoin: mais je ne deſire pas que vous le luy diſiez, faites-luy ſeulement mes civilitez, & l'aſſurez que je ſuis ſa tres-humble ſervante; Et que je le ſerviray de tout mon poſſible, meſme à luy obtenir la liberté s'il la deſire. Le Valet s'en retourna vers ſon Maiſtre, & luy fit rapport de tout ce que la Dame luy avoit dit.

Quelque temps apres, il receut Lettres du ſieur du Val Conſul pour les François à Sainct Lucar, qui luy mandoit qu'il y avoit vn Marchand Eſpagnol de Biſcaye, qui ſe plaignoit fort de luy, juſqu'à dire qu'il l'avoit vendu en Barbarie, que cét Eſpagnol eſtoit ſi outré, qu'il pourroit entreprendre ſur ſa vie, & partant qu'il devoit s'en donner de garde. Vn peu apres eſtant dans la chambre de la Tour on l'advertit que le Corrigidor qui avoit ordre du Duc de le viſiter ſouvent, eſtoit dans le Chaſteau; ce qui l'obligea de ſortir ayant vn Chapelet à la main. Le Corrigidor venant à la rencontre avec ce Marchand & quelques Officiers, & luy ayant demandé l'eſtat de ſa ſanté, luy dit qu'il avoit charge de ſon Excellence, de ſçavoir de luy s'il ne connoiſſoit point ce Marchand Eſpagnol qu'il luy monſtra. Gargot le regarda & ne le connût point d'abord: mais le Marchand luy dit en François, comment Monſieur Gargot ne me connoiſſez-vous point, vous qui m'avez vendu en Barbarie. Cela n'eſt point, repliqua Gargot, je n'ay jamais vendu d'homme en Barbarie ny ailleurs. Vous devez pourtant me connoiſtre, pourſuivit le Marchand: car je ſuis l'Eſpagnol que vous priſtes dans vn petit Vaiſſeau de Nantes proche de Belle-Iſle. Alors Gargot l'ayant regardé, le recon-

nut, & luy dit : mais Monsieur, pourquoy avancez-vous que je vous ay vendu en Barbarie, puisque cela n'est point veritable. Ie dis cela Monsieur, reprit le Marchand, parce que vous m'envoyastes à Broüage, qui est la veritable Barbarie, & ou j'ay esté plus maltraitté que je ne l'eusse esté par les Mahometans. On m'y a fait mille outrages, & apres on m'a contraint de payer cinq cents escus, pour sortir des mains du Comte du Daugnon vostre associé. Ie ne sçay pas ce qui en est, dit Gargot : mais Monsieur, lors que vous avez esté dans mon Vaisseau, avez-vous esté maltraitté. Nullement repartit l'autre, ça esté dans Broüage. Pourquoy donc, repliqua Gergot, vous en prenez-vous à moy, vous sçavez que je ne commandois pas là, & que quand mesme je vous aurois maltraitté, je n'aurois fait que mon devoir, car je vous ay pris déguisé, & vous n'ignorez pas que les Espions n'ont autre quartier que la corde. Le Corrigidor se mit à rire là-dessus, & s'en retourna au Duc, auquel il fit le recit de leur conversation. Le Duc connoissant bien que le ressentiment du Marchand estoit dangereux, luy deffendit de rien entreprendre contre Gargot sur peine de la vie. Ce Marchand neantmoins, conservant toûjours vn esprit de vengeance, retourna au Chasteau, & entra dans la chambre de Gargot, qu'il trouva au lict seul ; Il luy fit quelque civilitez en entrant, & se promena dans sa chambre cinq ou six tours : puis s'estant assis sur son lict faute d'autre siege, eut vne longue conversation avec luy, dans laquelle il revenoit toûjours à parler des outrages & des tyrannies qui avoient esté exercées sur luy à Broüage par les Officiers du Comte du Daugnon, lesquels luy faisoient croire que c'estoit par l'ordre de Gargot. Il en parloit d'vne façon qui faisoit bien paroistre qu'il en vouloit prendre revanche : mais comme la verité est plus forte que les artifices, & qu'elle se fait bien-tost connoistre par son ingenuité : Gargot le desabusa, & luy persuada qu'il n'avoit rien contribué à ces mauvais traittements. Et alors ce Marchand

chand luy confeſſa qu'il eſtoit venu expres de Seville pour ſe venger de luy en le tuant, dont il luy demandoit pardon, & ſe repentoit d'avoir eu de ſi mauvais deſſeins contre la vie d'vne perſonne qu'il reconnoiſſoit innocent; Pour ſatisfa-ction dequoy il luy offrit ſa bourſe, & le pria de prendre tout autant d'argent dont il auroit beſoin. Il le remercia bien fort de ces offres, & luy remonſtra qu'il ne faloit pas croire de ſi leger, & qu'avant que de ſe porter à ces extrémitez on devoit eſtre bien éclairci. Apres vn aſſez long entretien, ils diſnerent enſemble aux deſpens du Marchand Eſpagnol, qui au ſortir delà s'en alla à ſes affaires, laiſſant Gargot remerciant Dieu & la Saincte Vierge, de l'avoir retiré d'vn peril ſi grand & ſi inopiné. Quelque temps apres, des Mariniers François, venans de la Rochelle dans vn Navire Hollandois, luy apporterent des Lettres de chez luy qui le conſoloient, & l'aſſeuroient que l'on travailloit à ſa liberté. Il leur rendit graces de ces bonnes nouvelles: mais rejetta abſolument la propoſition qu'ils luy firent de s'enfuïr, & de le recevoir dans leur Navire : l'aſſurant qu'ils tiendroient vn bateau preſt à l'emboucheure de la Riviere pour l'y mener. Il avoit trop d'honneur & de foy pour s'en aller ainſi, ſans avoir dégagé ſa parole qu'il avoit donnée au Duc.

La Dame, dont nous avons parlé, avoit tant conceu d'eſtime pour luy, ſur le rapport qu'elle en avoit entendu faire, ſoit par les Eſpagnols, ſoit par les François meſme, qu'elle ne le pouvoit pas oublier; Elle luy envoya dire qu'elle deſiroit fort luy parler, & qu'il s'en allaſt l'apreſdiné ſur le bord de la Mer à vne petite Chappelle où il y avoit devotion, & qu'elle ſe trouveroit proche delà avec ſes femmes. Il ne manqua pas de ſe rendre à cette aſſignation, & la Dame ne fut pas moins diligente que luy. Il l'y trouva avec ſes deux vieilles, ſa Gouvernante & vne autre, qui eſtoient aſſiſes ſur l'herbe. Auſſi-toſt qu'il s'approcha d'elles, les vieilles ſe retirerent à l'eſcart pour donner le temps à leur Maiſtreſſe de luy parler

en particulier. Elle le fit ſeoir aupres d'elle, & luy dit galamment, eſt-il pas vray Cavalier, que vous trouvez vn peu eſtrange qu'vne Damoiſelle prenne la liberté de vous donner des rendez-vous : mais ſçachez que je n'ay autre intention dans ce rencontre que de vous aſſurer de ma bonne volonté, & de vous offrir de l'argent, ſi vous en avez beſoin, pour vous retirer de la captivité où vous eſtes tombé, par la plus lâche & la plus deteſtable de toutes les trahiſons. Il la remercia tres-humblement de tant de bontez qu'elle avoit pour luy, & luy dit qu'il ne pouvoit pas pour lors ſonger à ſa liberté, ſa parole eſtant engagée au Duc, comme elle l'eſtoit; Qu'il eſperoit la pouvoir obtenir par le moyen du Roy ſon Maiſtre, qui ne le laiſſeroit pas ſi longtemps Captif, qu'il luy faluſt employer le credit & l'argent d'vne ſi belle perſonne, dont la generoſité n'avoit pû eſtre portée à vouloir ſecourir vn miſerable, par d'autre motif que par la pitié que les grandes & nobles ames ont pour les malheureux. Cavalier, luy dit-elle, l'accident qui vous eſt arrivé, & que je ſçay parfaitement, m'eſt ſi ſenſible, & me touche ſi fort, qu'il n'y à rien au monde que je ne faſſe, pour vous faire connoiſtre qu'il y a des Ames Eſpagnolle qui cheriſſent la Vertu dans les fers; Aſſurez-vous donc toûjours de mon aſſiſtance en ce païs icy ; I'ay du bien ſuffiſamment pour vous ſecourir dans vos diſgraces, ſans m'incommoder : car je n'ay qu'vn frere qui me laiſſe diſpoſer aſſez librement des moyens que nos pere & mere nous ont laiſſez, & qui ne ſont pas petits. Là deſſus elle appella ſa Gouvernante qui apporta des confitures que l'on mit ſur l'herbe dans vne Tavayolle de ſoye de diverſes couleurs, & ainſi il fit collation avec la Dame, ce qui n'eſt pas vne petite faveur en Eſpagne. On peut bien s'imaginer qu'il employa tout ce qu'il avoit d'eſprit pour remercier cette genereuſe Eſpagnole : qui luy dit en le quittant; Cavalier, ſouvenez-vous je vous prie, que j'ay de l'eſtime pour voſtre merite, & qu'il ne tiendra qu'à vous que je vous donne la

liberté, m'en dût-il couster des larmes, souvenez-vous en je vous en prie, adieu. Ce dernier mot fut accompagné d'vn grand souspir.

Retournant au Chasteau, il rencontra le Duc qui se promenoit dans son carrosse sur le bord de la Riviere, lequel l'envoya appeller par vn de ses Adjudants, & luy dit que l'heure n'estoit pas encore venuë pour sa liberté, qu'il prist patience, & qu'elle viendroit enfin. Apres il luy demanda si on luy payoit bien ce qu'il avoit ordonné pour sa subsistance: Gargot luy respondit qu'il estoit tres-content des bontez de son Excellence: mais qu'il luy avoüoit franchement que sa captivité estant si longue, luy devenoit tres-ennuyeuse, particulierement depuis qu'il avoit appris que le Roy son Maistre avoit besoin de tous ses fidelles Serviteurs, pour s'opposer à la rebellion de ses Sujets. Il ne pût s'empescher dans ce discours de detester (peut-estre trop imprudemment, mais genereusement & en bon François) l'ingratitude du Comte du Daugnon, qui s'estoit declaré contre le service de Sa Majesté Tres-Chrestienne, apres tant de biens-faits receus de la Reyne Regente, laquelle luy avoit confié les meilleures places du Royaume; Qui ne se contentoit pas d'avoir trahy son Maistre, ses amis, & ses parens, mais trahissoit encore le Roy, la Reyne, & sa patrie, de qui il avoit receu tous les biens & tous les honneurs qu'vn Gentilhomme peut esperer en France. Le Duc luy repartit! Hé bien Seigneur Capitaine, puisque vous desirez avoir vostre liberté, j'escriray pour vous au Roy mon Maistre, afin que l'on vous envoye au Marquis de Mortare qui tient la Ville de Barcelonne assiegée; Et je luy escriray en vostre faveur, afin que dans cette guerre, où il se fait quantité de prisonniers, vous en puissiez plustost estre échangé. Il rendit tres-humbles graces au Duc, d'vne faveur qu'il croyoit estre fort presente: mais il demeura encore quelque mois dans cette Tour sans recevoir des nouvelles de France, ny de ses parens & amys; ce qui le plongea dans vne gran-

de melancolie: Laquelle fut encore augmentée, parce qu'vn jour on le renferma pour luy faire donner de l'argent. Apres qu'il eut profondement resvé à tous ses malheurs, & qu'il eut perdu l'esperance d'en voir la fin; le desespoir le prit & luy inspira la pensée d'en sortir par la mort, mais de ne mourir pas sans laisser des marques de sa vengeance & de son courage. Il sçavoit qu'il y avoit quantité de belles Tapisseries & de meubles exquis dans vn des appartements du Donjon, & que les bastimens en estoient de bois & bien combustibles. Il resolut d'y mettre le feu, & quand les Espagnols viendroient pour l'esteindre, d'en assommer le plus qu'il pourroit avec de grosses pierres, dont il avoit porté grande quantité au haut de la Tour; Puis quand les pierres luy auroient manqué, de sortir l'épée à la main, & de se faire assommer. Pour executer ce tragique dessein, il envoya son valet hors du Dongeon, & s'y estant renfermé seul, il s'en alla à la porte d'vne Salle de cét appartement où il vouloit mettre le feu, avec vne grosse pierre qu'il jetta plusieurs fois & de toute sa force contre cette porte, afin de l'enfoncer. Mais sur le poinct de l'execution, Dieu, auquel il s'estoit si souvent recommandé, le regarda en pitié: car s'estant lassé par deux fois à jetter cette pierre, qui estoit fort grosse, sans pouvoir enfoncer la porte, comme il reprenoit haleine, la raison luy revint, & luy fit connoistre qu'il faisoit plustost vne action de fureur, que de Vertu & de magnanimité; Il eut honte en luy-mesme d'avoir tenté vne entreprise si desesperée, tellement qu'il sortit delà, & remportant la pierre, vint ouvrir la porte qu'il avoit fermée à son valet, lequel il trouva pleurant de ce qu'il ne pouvoit entrer. Ce pauvre garçon apprehendoit qu'il ne luy fust arrivé quelque desastre, parce que deux jours auparavant il avoit eu quelques indices de son desespoir.

Quoy qu'il eust quitté cét estrange dessein, neantmoins la melancolie & le chagrin ne l'abandonnoient point; ces cruels hostes le tourmentant nuict & jour, luy causerent vne fievre

fort violente, qui le brusloit cruellement, sans qu'il fust plus besoin qu'il se fist vn buscher de l'incendie du Chasteau où il estoit. Le Duc en estant adverty luy envoya son Medecin, qui en eut vn extrême soin; La Dame esprise de sa vertu, en eut encore davantage; Elle luy envoyoit tous les jours dequoy faire des consommez, & mesme elle prit la resolution, quoy que ce fust contre la bien-seance des filles de ce pays-là, de l'aller voir dans son lict. Estant donc entrée dans sa chambre, elle le conjura les larmes aux yeux de prendre courage, & de ne se laisser pas abatre à la maladie, & au déplaisir; l'assura que s'il vouloit sa liberté, elle luy donneroit de l'argent, vne Barque longue, & des hommes qui le meneroient en Portugal, d'où il pourroit aller en son pays, & luy dit cent autres choses obligeantes, afin de le consoler. Pendant cette visite en raccommodant le chevet de son lict & son oreillier elle le baisa au front, puis luy ayant donné quantité de confitures, se retira pleurant chaudement. Le soir estant venu que l'on raccommodoit le lict du malade, son valet trouva sous le chevet vn mouchoir de soye broché d'or, dans lequel il y avoit cinquante pieces de huit; Il demanda à son Maistre où il vouloit qu'il serrast cét argent, parce qu'il se pourroit perdre si on le laissoit là: mais son Maistre qui connût aussi-tost que c'estoit la Dame qui l'y avoit mis, & qu'elle ne vouloit pas que personne eust connoissance de cette generosité, que celuy pour l'amour de qui elle la faisoit, luy commanda de le laisser là, & luy dit qu'il l'y avoit mis expres.

Le temps qui amene toutes choses, luy ayant enfin rendu la santé, il fut remercier le Duc de son assistance; Il alla aussi vn soir chez sa genereuse Espagnole, qui luy demanda vn cachet ou estoient gravées ses Armes. Il tint à grande faveur de luy accorder cette marque de son respect; Et elle luy protesta qu'elle le garderoit toute sa vie, & qu'elle en cacheteroit toûjours ses Lettres, avec plusieurs autres paroles pleines de tendresse, mais accompagnées d'vne grande modestie, & de beaucoup de retenuë.

Il passa donc prés de douze mois dans sa prison, au bout desquels on luy apporta des Lettres de France, qui luy donnoient advis de tous les desordres qui la bouleversoient; Que la Rochelle s'estoit declarée contre le Comte du Daugnon; Que les Rochelois avoient assiegé les Tours de la Chaisne qui tenoient pour le Comte; Que le Roy leur avoit envoyé le Comte de Harcourt pour leur ayder à prendre ces Tours; Qu'elles avoient esté prises, & que l'on le souhaittoit fort dans sa patrie pour ayder à ses Concitoyens à se venger des cruels outrages que le Comte du Daugnon leur avoit faits à tous, & à luy en particulier.

Quelques jours apres le Duc de Medina l'envoya querir, & luy dit qu'il avoit receu ordre du Roy son Maistre de l'envoyer au Marquis de Mortare au siege de Barcelonne, & qu'il le feroit embarquer dans peu de jours sur vn Galion, nommé le Sainct Martin, qui s'équipoit au Pontal proche de Calis; Qu'ainsi il se preparast à ce voyage, & qu'il donneroit ordre au Marquis de Falses qui commandoit ce Gallion, de le bien traitter. Il me seroit aussi malaisé d'exprimer la joye qu'il eut de se voir dans vn si bon acheminement pour sa délivrance, qu'il le fut à luy de trouver des paroles pour remercier le Duc de tant de faveurs qu'il avoit receuës de son Excellence. Il luy protesta qu'il n'en perdroit le souvenir qu'avec la vie, & qu'il luy rendroit ses services en toutes les occasions, ou la fidelité qu'il devoit au Roy son Souverain Seigneur, ne seroit point blessée. Le Duc fut fort satisfait de son compliment, & luy dit que ce qui luy avoit donné de l'estime pour luy, c'estoit; Premierement ceux qui l'avoient assassiné, lesquels croyant le desservir aupres de luy, luy avoient compté la longue resistance qu'il avoit faite contre eux; En second lieu, son Iournal: car se l'estant fait lire & expliquer tout au long, il y avoit veu comme il avoit agi à la Mer en galand homme, en brave soldat, & en bon Capitaine; Et en troisiesme lieu, la fidelité inébranlable qu'il avoit toûjours

conſervée à ſon Roy, meſmes dans les perſecutions que l'on luy avoit faites expres pour le forcer à changer de party; Et pleuſt à Dieu, dit-il, que le Roy mon Maiſtre euſt quantité de Serviteurs auſſi fideles & auſſi vigoureux que vous eſtes, nos affaires n'auroient pas eſté ſi ſouvent en décadence: là deſſus il le renvoya. Avant que de s'embarquer, il fut dire adieu à ſes connoiſſances, & aux Marchands François demeurans au Port de Sainćte Marie, qui recueillirent entre eux environ cinquante eſcus, qu'ils mirent dans vne bourſe & luy en firent preſent pour l'ayder dans les neceſſitez de ſon voyage.

La nuićt meſme il alla auſſi au logis de ſa Dame pour prendre congé d'elle, & y fit porter vne fort belle eſcritoire, laquelle le Gouverneur de Sainćt Lucar luy avoit rendu avec ſes papiers par ordre du Duc: il la donna à cette genereuſe Eſpagnole, luy témoignant que c'eſtoit le ſeul bien qui luy reſtoit de ſon naufrage, & la ſuppliant de l'accepter, & de la conſerver pour l'amour de luy, qui chercheroit toûjours toutes les occaſions de luy rendre ſes tres-humbles ſervices, & de luy faire connoiſtre, quoy qu'elle euſt obligé vn malheureux, qu'elle n'avoit pas obligé vn ingrat. Tu t'en vas donc, luy dit-elle, Cavalier, il faut que je t'avouë que cette nouvelle me réjoüit & m'afflige tout enſemble. Elle me réjoüit de te voir en eſtat d'avoir bien-toſt ta liberté, qui eſt le bien le plus pretieux que l'on puiſſe poſſeder au monde: mais auſſi elle m'afflige dans la crainte que j'ay que ce voyage ne te ſoit pas ſi heureux que tu te l'imagines, & que je ne te pourray plus ſervir, & te rendre les témoignages de mon eſtime & de mon amitié, comme j'aurois pû faire icy. Cependant puiſque ton départ eſt neceſſaire pour ta liberté, conſerve je te prie la memoire d'vne perſonne qui t'ayme, & qui t'ayme genereux, quoy que perſecuté de la fortune. Si tu ne trouves pas tous les advantages que tu ſouhaittes où tu vas, reviens icy hardiment, je tiendray à honneur de partager ma

fortune avec toy, & je t'en donne ma foy dés à present. Disant cela elle s'osta le gand de la main droite, & la presenta à son Cavalier, qui la baisa en la remerciant mille fois de tant de graces. Apres elle alla ouvrir son cabinet, & en apporta vne bourse dans laquelle il y avoit cinquante pistoles qu'elle luy donna; Il fit quelque difficulté de l'accepter, mais elle luy dit qu'il ne devoit pas la refuser dans l'estat present où il estoit; Que le Marquis de Falces avec qui il alloit s'embarquer, n'auroit pas le mesme soin de luy, qu'avoit eu le Duc de Medina: car il estoit furieux ennemy des François. Cette consideration obligea le Cavalier de ne pas refuser le present. Apres cela ils passerent quelques heures ensemble dans des entretiens qui pourroient estre mieux décrits par vn Roman, que par vne narration simple comme est celle-cy. Enfin quand il prit congé de cette genereuse personne, elle luy dit en versant quelques larmes, Cavalier, plûst au Ciel que l'honneur & la bien-seance, me pussent permettre de t'accompagner, je le ferois avec grande joye: mais puisqu'il ne se peut pas, sçache que mon affection & mon cœur t'accompagneront par tout. Ces tendres paroles finirent leur adieu.

Le lendemain le Duc envoya querir Gargot par vn Adjudant: Il trouva le Duc dans vne grande Galerie qui l'attendoit, & qui luy demanda d'abord, s'il n'avoit point quelque chose à luy demander, afin qu'il luy pust faire connoistre l'estime qu'il avoit pour luy. A cela Gargot témoignant sa reconnoissance par vne profonde reverence, & par des paroles les plus respectueuses qu'il pût, respondit que puisque son Excellence luy ordonnoit de luy demander quelque chose, il la supplioit tres-humblement de luy accorder la liberté de deux personnes qui estoient dans les prisons publiques, Officiers du Roy Catholique, & Espagnols de Nation, lesquels il avoit reconnus innocens, par la longue conversation qu'il avoit euë avec eux; Que l'vn estoit vn Adjudant de Calis, qui avoit plus de soixante & dix ans, & qui avoit consumé sa vie au

ſervice du Roy ſon Maiſtre ; Et l'autre eſtoit vn Alfier aagé de quelque trente ans, qui ſeroit mieux dans les armées de ſon Roy à ſervir, que non pas dans vne priſon ; Que s'il avoit quelque creance aupres de ſon Excellence, il pourroit cautionner ces deux Officiers, qu'ils n'avoient point commis les fautes dont on les accuſoit. Le Duc autant ſurpris que ravy de cette demande, luy dit que puiſqu'il eſtoit ſi genereux que de ſolliciter pour ſes ennemis, il le ſatisferoit dans ce rencontre. En effet, il ordonna au meſme temps à vn Adjudant d'aller à la priſon les querir, & manda le Corrigidor, & l'Auditeur des guerres, pour leur dire qu'il vouloit mettre ces deux Officiers en liberté, parce qu'vn témoin digne de foy, luy avoit dit qu'ils eſtoient innocens. Les Officiers fort eſtonnez de ce que le Duc les avoit envoyé querir, eurent bien de la joye quand il leur dit que les priſons leur eſtoient ouvertes, & qu'ils en devoient remercier Gargot qui leur avoit fait connoiſtre leur innocence. Puis s'adreſſant à l'Adjudant, il luy dit, allez dans Calis faire voſtre Charge ; Et ſe tournant vers l'Enſeigne, je vous donne vne Compagnie de la part du Roy, afin que vous alliez au ſiege de Barcelonne, pour faire connoiſtre ce que vous valez : je m'aſſure que vous ne manquerez pas à voſtre devoir, puiſque vous eſtes recommandez par vn homme ſi deſintereſſé. Apres addreſſant ſa parole à Gargot ; hé bien Capitaine, luy dit-il, que ferons-nous pour vous, car il vous faut partir pour aller au ſiege de Barcelonne. Sur cela il ſupplia ſon Excellence de luy donner quelques Lettres de recommandation pour ceux entre les mains de qui il ſeroit remis, afin qu'il ne receuſt point de mauvais traittement. Cela eſt déja fait Seigneur Capitaine, dit le Duc ; Et ayant fait venir ſon Secretaire, qui apporta quelque papiers, il les donna à vn Adjudant, le chargeant de les remettre entre les mains du Marquis de Falces, & de luy recommander le priſonnier, pour lequel il luy feroit payer vn eſcu par jour. Apres cela il luy dit adieu, en l'embraſſant & luy ſou-

haittant bon voyage & bon ſuccez pour ſa liberté.

On le mena donc à Calis dans la maiſon ou demeuroit le Marquis de Falces, qui eſt vn Gentilhomme de mediocre condition, du pays de Navarre, marié à la Marquiſe de Falces, femme de qualité, eſtant en quelque maniere apparentée à la Maiſon de Gramont de Navarre. Ce Marquis ayant receu les Ordres du Roy d'Eſpagne, & les Lettres du Duc de Medina, careſſa fort Gargot, & luy dit en aſſez bon François qu'il luy feroit la meilleure chere qu'il pourroit. Apres diſné il le fit embarquer pour le mener dans ſon Gallion nommé le Sainct Martin qui eſtoit pour lors au Pontal; Et là on le laiſſa en la garde de quelques Mariniers: car le Galion n'avoit pas encore ſon équipage à bord, & n'eſtoit pas achevé de garnir, ny les peintures des chambres n'eſtoient pas encores faites: les Capitaines qui l'avoient commandé n'y avoient fait aucun embelliſſement, cette Nation ne ſe ſouciant pas de ces ornements à la Mer, ſi ce ne ſont des perſonnes de grande qualité.

Il croyoit que l'on luy fourniroit ſa ſubſiſtance, dans le Navire, mais il fut bien trompé, car on le laiſſa coucher ſur le pont ſans Matelas ny couverture, ny ſans luy avoir ſeulement offert vn verre d'eau. Il ſupporta cela patiemment juſqu'au lendemain midy, que le Capitaine nommé Moulinne, de Nation Moriſque, ayant les cheveux friſez, & eſtant bazanné comme les Mores, vint à bord pour voir ſi le travail s'avançoit, il ſe plaignit fort à luy de la maniere dont on le traittoit, luy demanda ſi on vouloit le faire mourir de faim, & luy dit que ce n'eſtoit pas de la maniere que l'on traittoit leurs Officiers en France, lors qu'ils eſtoient priſonniers. Moulinne luy reſpondit qu'il faloit prendre patience dix ou douze jours, juſqu'à ce que le Marquis fuſt embarqué, & qu'il mangeroit avec luy. Mais cependant, dit Gargot, faudra-il mourir de faim, moy & mon valet. A quoy Moulinne ne fit autre reſponſe, ſinon qu'il s'aydaſt en attendant, car il

ne pouvoit pas luy donner des victuailles, puisque les Commissaires qui les distribuoient n'estoient pas encore à bord. Ainsi il falut qu'il achetast des vivres des bateaux qui en venoient vendre de terre, & bien luy servit l'argent que la genereuse Espagnolle luy avoit donné. Il passa huit ou dix jours de cette maniere, au bout desquels il receut vn fort grand regal de la mesme Dame, qui luy envoya vne Chaloupe expres avec des Lettres fort obligeantes.

Quelque temps apres le Marquis de Falces vint à bord avec grand suite ; Aussi-tost qu'il y fut l'on chargea les Canons avec haste, & on vit entrer dans la Baye de Calis quantité de Navires Anglois avec le Pavillon d'Admiral au grand Mast. L'Admiral d'Espagne, lors qu'ils furent proche de luy, amena son Pavillon par trois fois, & salüa de toute sa volée celuy d'Angleterre, qui luy rendit le mesme salut, en amenant aussi trois fois son Pavillon, puis tous les Navires Espagnols saluërent les Anglois à l'envy les vns des autres, comme firent reciproquement les Anglois. Le Gallion le Sainct Martin ayant aussi salüé, cela obligea Gargot qui estoit dedans, de dire au Marquis de Falces, qu'il s'estonnoit que les Espagnols qui estoient dans leurs ports, eussent salüé les premiers les Anglois, veu que c'estoit aux Anglois à commencer & à abattre leur Bandiere, eux qui n'estoient que Republique, & qui ne devoient pas se comparer à vn Roy tres-puissant, tel qu'estoit le Roy Catholique. Le Marquis luy repartit que c'estoit par l'Ordre du Roy, à quoy ils n'avoient rien à dire. Cependant on leva l'ancre à ce Gallion, & la premiere voile que l'on déploya fut la Sivadiere, au rebours de toutes les autres Nations, qui deffrelent l'Artimon avant toutes les autres voiles. On vint moüiller l'ancre dans la grande Rade devant Calis, où l'on demeura deux jours ; apres lesquels le Marquis s'estant embarqué, on mit la voile au vent, & on fit la route de Malgue ; là ou l'on fut mouïller l'ancre, & où l'on prit quelque poudre, car le Gallion n'en avoit point lors qu'il partit de Calis.

Pendant qu'il fut à Malgue, plusieurs Flamans qui estoient à la solde du Roy d'Espagne, venoient de nuict entre deux ponts ou Gargot estoit couché, luy parloient à l'oreille, & luy proposoient que s'il vouloit ils se rendroient Maistres des Espagnols, & qu'ils meneroient la Gallion en France. Sa response estoit qu'ils fissent ce qu'ils voudroient, que pour luy il ne s'en vouloit point mesler, que si neantmoins ils executoient leur dessein, il pouvoit les assurer qu'il leur feroit donner en France mil escus par le Roy pour piece de tous les Canons de fonte verte qui se trouveroient dans le Gallion: mais enfin qu'il ne vouloit rien sçavoir de cette intrigue. Elle dura cinq ou six jours, au bout desquels il y arriva environ six cens hommes que l'on amenoit de divers lieux d'Espagne, tous enchaisnez deux à deux comme Forçats, & lors qu'ils estoient à bord, on les déchaisnoit & on les enroolloit sous des Capitaines Espagnols qui estoient là pour les commander, & on leur donnoit des armes & de bas Officiers, que l'on prenoit mesme de ceux que l'on avoit amenez à la chaisne. Lors qu'on eut donc pourveu le Vaisseau de poudres & de vivres, on leva l'ancre pour aller à Cartagene, où l'on vint moüiller pour y prendre encore de la poudre & des victuailles.

Comme on estoit dans la grand' Rade, il parut à la Mer deux Vaisseaux qui donnerent l'alarme bien chaude au Marquis de Falces, jusqu'à vouloir lever les ancres à son Gallion, & le mettre dans le Port pour estre plus en seureté: disant que ce pouvoient estre des Corsaires François, qui avoient eu avis par le moyen de Gargot, de venir au devant d'eux. Gargot voyant leur espouvente, leur representa que quand ce seroit des François, il ne voyoit pas qu'il falust lever les ancres pour cela, n'y en avoir peur, eux qui avoient sept cents hommes sur vn Vaisseau de cinquante-huit pieces de Canon; Que ce pouvoit estre des Navires Marchands qui venoient à Cartagene, lesquels auroient beau sujet de se mocquer d'eux, s'ils sçavoient

qu'ils les euſſent fait fuïr : meſme que quand ce ſeroit des Navires de guerre, il faloit au moins attendre qu'ils fuſſent à portée de Canon d'eux, pour entrer à Cartagene, où ils ſe pourroient retirer aiſément s'ils y eſtoient forcez, puiſqu'ils avoient vent arriere pour y entrer, & qu'ils n'en eſtoient qu'à mille pas. Toutes ces raiſons ne ſervirent qu'à leur mettre davantage la peur au ventre ; Ils travaillerent donc à lever leur ancre, & n'en pouvant venir about, parce qu'elle eſtoit enrochée, ils eſtoient extrémement en peine, juſques à ſe preparer à couper le cable. Cependant ils eſtoient tous ſous les armes, comme s'ils euſſent eu à combattre vne armée, les Capitaines & autres Officiers ayant leurs épées à la main, & la Rondache à l'autre ; ce qui donnoit bien du plaiſir à Gargot, qui rioit en ſon cœur de voir vne telle eſpouvante parmy ces gavaches, dont l'orgueil eſt auſſi inſupportable hors des dangers, que leur poltronnerie eſt ridicule à la moindre apprehenſion du peril. Enfin l'ancre eſtant levée & le Gallion ſous les voiles pour entrer dans Cartagene, les deux Navires qui luy faiſoient peur ayant fort approché, furent reconnus pour eſtre des Marchands Hollandois de fort mediocre grandeur, qui apres avoir fait quelques bords, vinrent moüiller proche d'où ils avoient levé l'ancre. Alors quelques Capitaines Eſpagnols venant à Gargot avec des rodomontades de Matamore, commencerent à raconter toutes les bravoures qu'ils euſſent faites s'il y euſt eu combat, & ſe vanterent que ſi c'euſt eſté le Chevalier Paul, ils l'euſſent pris & tué. Diſant cela ils frappoient de leurs épées ſur leurs Rondaches, & les faiſoient briller aux yeux de Gargot, qui ſe mocquant en ſon ame de la ſotte arrogance de ces Officiers, ne pût s'empeſcher de leur dire, qu'ils ne devoient point tant ſouhaitter la rencontre du Chevalier Paul, parce que c'eſtoit vn homme plus accouſtumé à prendre qu'à eſtre pris. Ces fanfarons luy dirent là-deſſus des paroles fort offenſantes, & telles que s'il n'euſt pas eſté priſonnier, il ne les euſt

pas repouſſées par de ſimples paroles comme il fit. Ce bruit alla ſi avant que le Marquis l'ayant ſceu, envoya le Capitaine du Vaiſſeau priſonnier aux Bandieres, pour avoir eſmû cette querelle ſans raiſon.

Au reſte il recevoit Gargot à ſa table, où ils eſtoient d'ordinaire quinze ou vingt perſonnes à manger : mais ils faiſoient ſi mauvaiſe chere, que ſi les valets n'euſſent eu que ce qui ſortoit de la table, je m'aſſure qu'ils fuſſent bien-toſt morts de faim : car tout s'y rongeoit juſqu'aux os, & les os meſme, s'ils n'eſtoient bien durs, y ſervoient de paſture. Auſſi ſortant delà avec autant d'appetit comme il y eſtoit entré, il alloit le plus ſouvent en bas, ou ſon valet luy donnoit à manger des proviſions qu'il avoit achetées à terre, & du regal de la genereuſe Eſpagnolle.

Ils partirent de Cartagene ſur la fin de Novembre, & vinrent ſuivant toûjours la coſte, juſque devant Aliquant. Arrivant prés de ce Port, vn matin à la pointe du jour ils apperceurent quatre Navires, deux en terre & deux à la Mer, qui venoient vent en poupe. Ils creurent cette fois que c'eſtoit fait d'eux, & que c'eſtoit certainement le Chevalier Paul qui eſtoit venu à leur rencontre. Ils coururent neantmoins aux armes, mais avec tel deſordre & telle eſpouvante qu'ils eſtoient à demy morts. Gargot s'eſtant levé à cette rumeur, vint ſur le Pont où il rencontra le Marquis de Falces fort décontenancé, qui luy dit; Cela n'eſt pas bien Monſieur, d'avoir écrit en France au Chevalier Paul voſtre amy, de venir au devant de moy; Ie fais tout ce que je puis pour vous bien traitter, & je ne vous ay donné qu'vn ſoldat pour vous garder, avec ordre de vous laiſſer aller partout le Navire, cependant vous me voulez faire prendre, vous n'en vſez pas comme vous devez, vous euſſiez pû avoir voſtre liberté par autre voye. Gargot reſpondit, je vous proteſte Monſieur, que je ne ſçay ce que c'eſt de ces advis dont vous me parlez, je n'ay point penſé à en donner, quoy que cela ne me ſoit point deffendu par les Loix de la

guerre : mais ces Navires que vous voyez à la Mer, ſont, à ce que je croy, des Navires Marchands qui viennent du Levant, & qui vont chercher le détroit par la route qu'ils font: ſi vous voulez ſçavoir quel eſt leur deſſein, changez de route & courez à terre, ſans vous enfuïr comme vos gents veulent faire: vous donnerez à penſer à ces Navires qui ſont proche de terre que vous courez apres eux, & vous ferez connoiſtre aux deux autres qui vont à l'Oüeſt, que vous ne les craignez pas. Cependant mettez voſtre Gallion en eſtat d'vn grand combat, & vous deffendez en galand homme. Si ce ſont de vos ennemis, ce que je ne croy pas, je ſouhaitte que ce ſoit des François pluſtoſt que des Turcs, & en ce cas vous me permettrez de demeurer ſeulement ſpectateur: mais ſi ce ſont des Turcs, j'ayderay de tout mon pouvoir à deffendre voſtre Gallion en homme d'honneur! O bien, ce dit le Marquis, je m'en vay faire ce que vous m'avez conſeillé, mais cependant Monſieur, entrez dans ma chambre que je vous donne pour priſon avec deux Capitaines Eſpagnols pour voſtre garde, en cas que nous ayons combat avec les François. Cela dit, il ordonna à ſes Matelots de tenir le Lof: ce qui luy reüſſit comme Gargot l'avoit predit: car auſſi-toſt que les deux Vaiſſeaux qui eſtoient à terre virent tenir le vent au Gallion, ils prirent la route d'Alican pour ſe ſauver, & les deux autres qui eſtoient à la Mer continuerent leur route pour le deſtroit. De cette maniere la peur ceſſa dans le Galion Eſpagnol, & le Marquis vint boire vn coup avec Gargot, à qui il fit quelque remerciement de l'avoir adverty de ce qu'il faloit faire. Delà ils allerent moüiller devant Alican, où ils trouverent les deux Vaiſſeaux qui avoient eu peur d'eux.

Eſtant partis delà, & le vent eſtant bon, ils arriverent dans peu de jours devant Barcelonne, & entrerent dans l'armée Navale d'Eſpagne, qui eſtoit compoſée ſeulement de cinq ou ſix gros Navires, de quelques Fregates de Dunkerque, & de vingt Galeres. En paſſant aupres de l'Admiral, le Marquis le

salüa de douze coups de canons, on luy en rendit trois; Et au mesme temps que l'ancre fut moüillée, le Marquis s'embarqua dans sa Felouque, & fut à bord de l'Admiral d'Espagne trouver Dom Francisque de Pimantel General de cette armée, puis fut salüer le Duc d'Albuquerque General des Galeres, & apres descendit à terre pour faire sa reverence à Dom Iüan d'Autriche, Generalissime des deux armées de terre & de Mer, & au Marquis de Mortare General de celle de terre.

Quatre ou cinq jours apres, il dit à Gargot qu'il faloit qu'il descendist à terre avec vn Capitaine Espagnol qu'il luy donnoit pour sa garde, afin de parler au Marquis de Mortare, qui luy diroit ce qui se pourroit faire pour sa liberté, & qu'il menast avec luy son valet, & le peu de hardes qu'il pouvoit avoir. Il descendit donc à terre sur les dix heures du jour, & fut mené par le Capitaine Espagnol qui l'avoit en garde, au quartier du Marquis de Mortare, & dans sa maison. Ils le trouverent dormant, à cause qu'il avoit esté toute la nuict à cheval, pour quelques alarmes que leur avoit donné le voisinage de l'armée de France, commandée par M. le Mareschal de la Motthe Hodancourt. Lors qu'il fut éveillé & qu'on luy eut dit que Gargot estoit là pour parler à luy, il le fit entrer avec son garde, & le receut avec toutes les civilitez & toute la courtoisie possible. Il luy dit que le jour precedent ils avoient tenu Conseil pour resoudre s'ils luy donneroient sa liberté : mais qu'il avoit esté conclû qu'il ne l'auroit qu'apres la prise de Barcelonne, ou la levée du siege; Nayant pas esté jugé convenable au service du Roy Catholique, que l'on le laissast aller, luy qui sçavoit toutes leurs forces, tant de Mer que de terre, qui pouvoit en donner des advis au Conseil de France, & peut-estre des conseils qui seroient tres-prejudiciables aux Espagnols dans cette conjoncture. Il adjousta de plus qu'encore qu'il eust Ordre du Roy son Maistre de le recevoir dans le Camp, toutefois il n'en estoit pas d'avis pour l'amour de Gargot mesme : car il eust falu, luy disoit-il, le tenir

tenir prisonnier dans vn Corps de Garde avec de bons surveillants; & comme la peste estoit parmy les Espagnols, c'eust esté le mettre en peril eminent: car on n'eust pas osé le laisser dans le camp sur sa parole, sçachant qu'il y avoit si peu delà à la Ville qu'il eust pû s'y sauver dans demy heure. Ce qui estoit d'autant plus à craindre, qu'on avoit appris par ses discours, que ses inclinations estoient portées à faire le plus de mal aux Espagnols qu'il pourroit; Qu'ainsi il trouvast bon qu'on le renvoyast dans le Navire d'où il estoit venu; Que l'on ne manqueroit pas de faire payer vn escu par jour au Marquis de Falces pour sa subsistance, jusqu'à la prise de Barcelonne, & qu'alors on luy donneroit sa liberté, quand mesme il n'y auroit point d'échange pour luy. Voilà comme il le renvoya avec beaucoup de compliments. Au sortir delà on le mena disner avec son Garde; Et apres le disner, ce Garde le promena parmy le Camp avec d'autres Capitaines Espagnols. Pendant que ces Officiers parloient ensemble, il appella son valet Loriet & luy dit; Mon amy voicy vne belle occasion pour me rendre vn grand service, & pour me donner les moyens de te faire autant de bien que je souhaitte, mais il faut avoir du courage & de l'addresse pour executer ce que je desire de toy. Le valet luy respondit, qu'il estoit tout prest de faire tout ce qu'il luy ordonneroit, deust-il perdre la vie. Il faut, donc, dit Gargot, tantost lors que je m'embarqueray, que tu te dérobes de moy, faisant semblant d'acheter quelque chose, & que sur le soir tu sorte du camp le long de la Marine, comme pour aller lascher l'éguillette. Alors tu t'éloigneras peu à peu de la garde Espagnolle, & suivant la Coste tu iras à Barcelonne, & en cas que tu rencontres quelques bateurs d'estrade des Ennemis, tu te mettras dans la Mer jusqu'aux aisselles, & cacheras les vers que je t'ay donnez dans ton bonnet, & quand tu seras proche du Corps de Garde des nostres, & que l'on te demandera qui và là, tu respondras vive France. Puis quand tu seras parmy eux, tu diras que l'on te mene à M.

de San-Genis ; Et lors que tu luy parleras, dy que c'est de la part du frere de M. Gargot qui logea chez luy l'année 1647. & qu'il prenne la peine d'assembler toutes les Lettres qui sont marquées d'vn poinct, dans les vers que je te donnay hier au soir, & qu'il verra par là ce que je luy mande. Tu luy diras encore qu'il parle à Dom Ioseph de Marguerite, afin qu'il escrive à M. le Mareschal de la Mothe, pour faire en sorte d'avoir ma liberté, & que je me promets si je puis aller en France, d'ayder à jetter du secours par Mer dans la Ville, dont je leur diray les facilitez. Loriet promist à son Maistre d'executer ponctuellement ce qui luy ordonnoit, & receut encore quelques instructions en cas qu'il fust arresté par les Espagnols.

La promenade estant finie, & le soir approchant, le garde de Gargot luy dit qu'il faloit retourner à bord du Gallion S. Martin ; Allons, dit-il, je suis toûjours prest à ce que mes Patrons m'ordonnent. Ensuite de cela, ils s'embarquerent : mais le Capitaine Espagnol voyant que Loriet n'estoit point dans la Felouque, voulut faire attendre pour sçavoir ce qu'il estoit devenu. Gargot luy fit entendre qu'il luy avoit donné ordre d'achepter quelques rafraischissements, qu'il ne faloit point l'attendre, & qu'il reviendroit le lendemain. Le Capitaine le crût, & ils s'en furent à bord. Là le Capitaine rendit au Marquis de Falces vne Lettre du Marquis de Mortare, & luy dit ce qui s'estoit passé à terre, & comme quoy il avoit mené promener Gargot par le Camp par ordre de son Excellence de Mortare, afin de donner lieu à Dom Iüan d'Austriche de le voir passant devant son logis, comme en effet il le vît par vne fenestre, sans que Gargot le sceust. Le Marquis de Falces le voyant, luy dit, Ie vous avois bien adverty à vostre départ, que vous ne deviez pas si fort me remercier, ny me dire adieu, & que nous nous reverrions; Ie croyois bien vous revoir, respondit Gargot, mais non pas si-tost, ny de la maniere que je fay maintenant : mais puisque le Ciel le veut ainsi, & vous autres Messieurs, patience.

Le lendemain ſur le ſoir la Felouque de la Capitane d'Eſpagne vint à bord du Gallion S. Martin, qui portoit vne grande Cornette au grand Maſt, marque de Chef d'Eſcadre de Biſcaye qu'eſtoit le Marquis de Falces, & amena à bord Loriet. Lequel dit à ſon Maiſtre, que voulant executer ce qu'il luy avoit ordonné, & eſtant fort proche de Barcelonne, il avoit eſté coupé par vn party de Cavalerie, qui l'avoit pris & mené au Marquis de Mortare, en la preſence duquel il avoit eſté fouïllé, mais que l'on n'avoit trouvé ſur luy que quelque Tabac, & les vers qu'il luy avoit donnez, leſquels le Marquis de Mortare avoit fort conſiderez, & puis l'avoit interrogé s'il ne vouloit pas aller dans Barcelonne, ſuivant l'ordre de ſon Maiſtre; A quoy il avoit reſpondu que non, & que lors que ſon Maiſtre s'eſtoit embarqué, il eſtoit à boire dans vn cabaret, où il s'eſtoit enyvré, & que venant chercher la Felouque pour aller à bord, & ne l'ayant point trouvée, il alloit le long de l'eau pour trouver quelque bateau pour ſe rendre aupres de ſon Maiſtre, de peur d'eſtre mal-traitté de luy, de qui il eſperoit toute ſa fortune, luy qui avoit eſté eſtropié à ſon ſervice; Qu'enfin le Marquis de Mortare luy avoit reſpondu, mon amy, je voy bien que vous vouliez aller à Barcelonne, & que je devrois vous faire pendre comme Eſpion, mais je vous pardonne pour l'amour de voſtre Maiſtre: allez le trouver dés à preſent, faites-luy mes baiſemains, & luy dites que je le prie de n'eſtre pas tant de nos ennemis pendant qu'il eſt entre nos mains, & que cela luy pourroit plus prejudicier qu'il ne croit pas, C'eſt ce qu'il m'a ordonné de vous dire Monſieur, dit Loriet. Ce fut vn déplaiſir ſenſible à Gargot, d'apprendre que cette affaire n'avoit pas reüſſi: & il ſe réjoüit fort de ce que l'on n'avoit point découvert dans les vers qu'il avoit donnez à ſon valet, les poincts qu'il y avoit mis pour compoſer vne Lettre.

Huit ou dix jours ſe paſſerent, pendant leſquels les Catelans faiſoient entrer toutes les nuicts des bateaux chargez

de vivres: on en prenoit quelques-vns, dont l'on pendoit les Mariniers aussi-tost qu'ils estoient pris ; Et l'armée de France qui estoit campée dans la Montagne à vne petite lieuë des retranchements des Espagnols, donnoient lieu à de fausses attaques à leurs Lignes ; Ce qui fatiguoit beaucoup l'armée d'Espagne, qui d'ailleurs estoit travaillée de peste, tant celle de terre que celle de Mer.

Vn jour le Duc d'Albuquerque & Dom Francisque de Pimantel vindrent à bord du Gallion Sainct Martin rendre visite au Marquis de Falces, & apres quelques entretiens, ils envoyerent querir Gargot, auquel Dom Francisque de Pimantel demanda en qu'elle reputation estoit parmy les François le Mareschal de la Mothe. De brave soldat, respondit-il, & de bon Capitaine. Il n'en monstre pas les effets, luy repliqua Pimantel : car il faut qu'il soit fou, ou qu'il soit yvre, de pretendre avec six mil hommes d'en forcer dix-huit retranchez comme est nostre armée ; Dites-nous donc ce que pretend faire ce brave Mareschal. Si j'estois Espagnol, repartit Gargot, je vous le dirois, mais estant François, comme je suis, c'est à moy de me taire, & de vous dire seulement que le temps vous expliquera tout, & vous fera connoistre l'yvrongnerie & la folie de ce Mareschal. Là dessus il se retira de la conversation de ces Generaux. Dix ou douze jours apres le Mareschal de la Mothe vint attaquer si vertement les Espagnols du quartier de Mont-Ioüis, qu'il leur enleva d'abord vn grand Fortin, & estant entré dans leurs retranchements, y continua vn rude combat prés de deux heures. Les Galeres d'Espagne accoururent au secours, & s'approchant de terre faisoient leurs décharges aussi bien sur leurs gens que sur les François, ce qui causa de la perte aux vns & aux autres. Enfin toute l'armée d'Espagne tombant sur les bras du Mareschal, il fit sa retraitte dans la Ville, apres avoir laissé pour marque de son passage, plus de quinze cens Espagnols sur la poussiere, Barcellonne le receut avec vne joye incroyable, &

le lendemain matin le saliia de toute son Artillerie.

Apres ce coup les Espagnols estonnez comme fondeurs de cloche, ne railloient plus Gargot : car cette Nation a cela de propre d'estre extrémement vaine & insolente dans la prosperité, & encore plus abattuë dans l'adversité, si bien qu'ils parloient du Mareschal de la Mothe comme d'vn Heros, & non plus comme d'vn fou, ny comme d'vn homme yvre, comme ils pretendoient avant cela qu'il le fust.

La nuict du surlendemain de son entrée, ce Mareschal fit vne attaque aux Lignes des Espagnols pour sortir de la Ville, & les repoussa fort avant dans leurs retranchements : mais ayant esté blessé à la cuisse, il fut obligé de rentrer dans Barcelonne avec ses gens, ayant neantmoins avant que sortir du Camp des Ennemis, laissé des marques de sa valeur, par la tuërie de beaucoup d'Espagnols qui demeurerent sur la place.

Gargot voyant qu'il ne pouvoit pas obtenir si-tost sa liberté, pensa aux moyens de se la donner, en se sauvant des mains de ses Ennemis à la nage. Il tenta diverses fois de se jetter à la Mer, la nuict allant aux garderobes du Navire qui estoient sur la poupe. Vne fois entre autres s'estant desabillé, & apres avoir seulement mis vne de ses Commissions sur sa teste dans son bonnet, le malheur voulut qu'estant à demy dans l'eau, il fust veu d'vn des sentinelles qui avoit soin de luy, lequel l'appella. Il respondit aussi-tost, & le pria qu'il attendist vn peu, qu'il se lavoit les pieds, si bien qu'il fut contraint de se r'habiller, & de rentrer dans le Navire.

Quelques jours apres le General Dom Pimantel l'envoya querir, pour luy dire qu'il avoit vn de ses domestiques Officier qui estoit prisonnier du Mareschal de la Mothe, que s'il vouloit escrire pour le faire venir, qu'on luy donneroit sa liberté ; Gargot escrivit pour cét effet, & l'Officier revint au bout de cinq ou six jours: mais luy, ayant demandé sa liberté à ce General, il luy respondit qu'il ne pouvoit pas la luy donner

qu'apres la prise de Barcelonne, & que pour ce qui estoit de son homme, il s'estoit sauvé des mains des François; ainsi qu'il tenoit la sienne de son bonheur & non pas de sa mediation. Voilà comment il s'excusa du manque de sa parole. Cette perfidie toucha sensiblement Gargot, & luy inspira plus que jamais le dessein de se sauver, quoy qu'il eust vne jambe rompuë; Pour cét effet il parla à vn Canonnier Bayonnois qui servoit les Espagnols, lequel luy promit d'aller à terre à la nage avec luy pour luy ayder à nager en cas qu'il se lassast. Ayant donc demandé au Capitaine du Navire permission de se baigner, il se deshabilla dans la chambre des Canonniers, où il laissa ses habits avec le Canonnier nommé Iean de Bayonne, puis se jetta à la Mer, & au lieu de se baigner autour du Navire, il s'en éloigna, gagnant toûjours la terre: mais ceux du Navire s'estant apperceus de cela, envoyerent apres luy la Felouque, qui le rattrappa avec Iean de Bayonne & les ramenerent à bord. L'on mit ce dernier la teste dans vn Sep, mais on l'en osta à la priere de Gargot, qui dit aux Espagnols, que quand mesme ce Bayonnois l'auroit voulu ayder à se sauver (ce qui n'estoit pas) il n'auroit fait que son devoir, veu qu'il estoit sujet du Roy de France, & qu'il n'estoit à leur service que par force. Apres cela il fut ordonné qu'il ne se baigneroit plus. Ainsi voyant qu'il ne se pouvoit plus sauver par cette voye, il en tenta vne autre. Il gagna le Maistre de la Felouque du Marquis de Falces, lequel estoit de la Ville de Raguse en Dalmatie, & luy apportoit d'ordinaire des rafraischissements de terre, il luy promit cent pistoles pour le sauver. Pour cela ils prirent jour apres midy, & lors que l'on avoit disné, & que tous les Espagnols qui mangeoient avec le Marquis dormoient la sieste. C'estoit le temps auquel il avoit coustume de longue main de se promener dans la galerie de derriere du Gallion, à laquelle estoit d'ordinaire attachée la Felouque, ou estoit presque toûjours le Maistre avec trois Mariniers, deux de son pays & vn de Gen-

nes, lesquels il avoit gagnez. Voyant donc que personne ne veilloit, & que ses sentinelles de Visses estoient à la porte de la Salle à l'attendre, il fit signe avec la main s'il descendroit dans la Felouque par vne eschelle de corde qui estoit là d'ordinaire, & les Mariniers luy ayant fait signe qu'oüi, il se mit à monter sur la gallerie, & mettre les pieds dans les eschelons de l'eschelle de corde, mais alors vn Officier Espagnol l'apperceut & luy dit, tout beau Seigneur Capitaine, l'on ne s'en vas pas de cette maniere de ceans, & appella du monde. Ainsi l'entreprise fut rompuë, & il la dénia fermement pour sauver ceux qui s'estoient hazardez pour luy.

Quelque temps apres arriva le Vaisseau nommé Nostre-Dame de Laigle, Vice-Admiral de l'Escadre du Marquis de Falces, qui apporta quantité de Lettres à ce Marquis; lequel apres les avoir leuës, envoya querir Gargot, & luy dit; Quoy Monsieur, vous ne me disiez pas que vous fussiez si fort de nos Ennemis comme vous estes: je ne m'estonne pas que vous ayez fait tant de tentatives pour vous sauver, puisque vous estes si fort passionné contre le party de M. le Prince de Condé & de M. le Comte du Daugnon qui tiennent le nostre, vous sçaurez que ce Comte a envoyé à Calis vne Fregate commandée par le Capitaine Blanquet, tout exprés pour vous demander. Or puisque vous estes si fort à craindre, ne trouvez pas mauvais si je vous envoye la bas prisonnier, ou sont nos Drapeaux, afin que je puisse bien respondre de vostre personne. Là dessus il ordonna au Sergent de garde de s'en charger, le Sergent le mena en bas au troisiéme Pont, où ils avoient mis tous leurs malades de peste, & ordonna deux Sentinelles l'épée nuë pour le garder, avec ordre que lors qu'il voudroit aller à ses necessitez, on l'y accompagnast, sans le laisser de la longueur de l'épée, & que l'on ne luy donnast que sa simple ration comme à vn simple soldat. Voilà ce que produisirent les Lettres que le Comte du Daugnon son bon associé avoit escrites en sa faveur. Il supporta cette nouvelle disgrace avec toute la fermeté & tout le courage

poſſible; Et quoy qu'il fuſt dans vn lieu où il voyoit mourir de peſte le plus ſouvent des ſept, huit, & dix perſonnes par jour, Dieu luy fit tant de grace qu'il n'eut pas ſeulement vn accés de fiévre. D'ailleurs bien que le Marquis euſt ordonné qu'on ne luy donnaſt que ſa ration par jour, il gagna le Dépenſier, qui luy apportoit tous les ſoirs & les matins, vne bouteille de vin d'Eſpagne, du meilleur qu'il y euſt dans le Navire, & le Maiſtre de la Felouque luy apportoit de terre, pour de l'argent, de la viande fraiſche, que ſon valet Loriet faiſoit cuire avec du Ris, afin que l'on ne viſt pas qu'il euſt d'autre pitance que les ſoldats, & de cette ſorte il paſſoit le temps le plus joyeuſement qu'il pouvoit.

Quelque temps apres le bruit vint dans l'armée d'Eſpagne, qu'il y avoit à Sainct Feliou vn ſecours notable de prés de quarante Barques chargées de bleds & autres proviſions pour Barcelonne. Cét advis obligea les Galeres d'Eſpagne d'aller au devant au nombre de vingtcinq; ſi bien qu'elles le ſurprirent à la pointe du jour, & l'enleverent tout, ſans donner que tres-peu de quartier aux Mariniers François qui eſtoient ſur les Barques, & point du tout aux Catelans, qu'ils pendoient au bout des Vergues. Ayant fait cette capture, elles prirent ces Barques à la remorque, leur ayant abbaiſſé leurs vergues & antemnes en ſigne de captivité; Et s'en vinrent voguant lentement toutes de front, & en bataille, la Capitane d'Eſpagne à la droite, celle de Naples à la gauche, & la Generale où eſtoit Dom Iüan au milieu, avec tous leurs Eſtendarts au vent. Lors qu'elles rapprocherent, le Marquis de Falces envoya querir Gargot, & luy dit malicieuſement qu'il l'avoit fait venir pour luy donner le divertiſſement de la veuë de leurs Galeres qui revenoient triomphantes; A quoy le priſonnier repartit, qu'ayant vn cœur François ſes yeux ne pouvoient eſtre réjouïs par vn ſpectacle qui plaiſoit aux Eſpagnols. Lors qu'elles furent proche des Vaiſſeaux, elles firent trois décharges de leur mouſqueterie

&

queterie & puis de leurs canons, avec quantité de lumieres qu'elles avoient miſes par tout, en ſigne de réjoüiſſance. Ce ſuccez enfla fort le courage aux Eſpagnols, & cauſa bien de la conſternation à ceux de Barcelonne.

Quelques jours apres faiſant vn fort gros vent d'amont, l'on vit paroiſtre vne Barque, qui fit la route comme ſi elle euſt voulu parler à l'Admiral d'Eſpagne : mais eſtant à la portée de canon des Vaiſſeaux, elle paſſa parmy eux, quoy qu'on luy tiraſt plus de deux cents volées de Canon, & lors qu'elle fut tout au milieu d'eux mit ſon Pavillon blanc, & entra de cette ſorte dans Barcelonne, avec beaucoup d'eſtonnement des Eſpagnols, qui loüoient hautement le Commandant de cette Barque, diſant qu'il meritoit qu'on le fiſt Maiſtre de Camp.

Vn mois ou environ s'eſtant paſſé, le Mareſchal de la Mothe ſe portant vn peu mieux de ſa bleſſure, fit ſortir ſes gens, par le Fort de Mont-Ioüis & ſur les deux heures apres midy fit attaquer vn Fort des Eſpagnols, nommé Sainct Ioan de Los Rayes, qui fut emporté de vive force, & ceux qui le gardoient hachez en pieces. L'armée ennemie courut au ſecours & le raſſiegea auſſi-toſt. Quelques deux cens François qui le deffendoient, tinrent deux jours entiers contre quatorze ou quinze mil hommes: mais manquant d'eau & de proviſions de guerres & de bouche, ils ſe rendirent à telle compoſition, qu'ils retourneroient dans Mont-Ioüis tambour battant, Enſeignes déployées, &c. mais ſi-toſt qu'ils furent ſortis, on les tailla tous en pieces à la preſence meſme de Dom Iüan, & du Marquis de Mortare, à la reſerve de deux Officiers ſeulement, & cela en revanche de pres de quinze cens Eſpagnols qui eſtoient peris à l'attaque de ce Fort.

Quelque temps apres nouvelles arriverent dans l'armée d'Eſpagne, que celle du Roy commandée par le Chevalier de la Ferriere, venoit pour donner ſecours à la place. Les Eſ-

pagnols en ayant advis ſe preparerent au combat, quoy qu'ils fuſſent en tres-piteux eſtat, la peſte ayant emporté la meilleure partie de leurs gens. Vn ſoir donc l'Admiral d'Eſpagne tira le coup de partance, pour aller avec ſes Navires & Galeres à Sainct Feliou ou eſtoit l'armée de France. Elle n'eſtoit compoſée que de douze Navires, tant grands que petits, mais avoit quantité de Barques chargées de vivres; Celle d'Eſpagne l'eſtoit de dix-huit Vaiſſeaux, tant grands que petits, & de vingt-deux Galeres. Sur le jour les armées furent à la veuë l'vne de l'autre, mais faiſant calme, les Galeres d'Eſpagne prirent leurs Vaiſſeaux à la remorque, & voguerent tout le jour contre celle de France, qui ſe retiroit en bon ordre vers la Mer au Sueſt. Sur le ſoir le vent d'Oüeſt Sur-Oüeſt eſtant vn peu frais, les Galeres laiſſerent les Navires qu'elles remorquoient, afin de ne ſe pas meſler avec l'armée de France, qu'ils voyoient fraiſche & en eſtat de rendre vn rude combat contre eux qui avoient fort peu de gents, & la pluſpart malades. Sur le Soleil couchant, les deux armées n'eſtant qu'à vne portée & demie du Canon l'vne de l'autre: celle de France ſe retirant toûjours vers la Mer, vne grande houlle ou vague ſe leva du coſté de l'Eſt, qui marquoit du vent de ce coſté-là. En effet, les armées eſtant fort proche l'vne de l'autre, le vent s'y jetta ſi furieux, qu'il faluſt amener promptement les Hunnieres, & ſerrer les Canons d'enbas avec beaucoup d'empreſſement, ſans penſer à aucun combat. Ainſi les François eurent pour lors vne occaſion favorable pour ſecourir Barcelonne: car ils pouvoient paſſer au travers de l'armée d'Eſpagne ſans eſtre connus, tant à cauſe de l'obſcurité qui faiſoit, que de la tourmente qui ſepara les deux armées l'vne de l'autre, & meſme eſcarta l'armée d'Eſpagne, de ſorte que le l'endemain le Gallion Sainct Martin ſe trouva ſeulement avec deux Vaiſſeaux & deux Galeres, le reſte de l'armée de France pou-

voit donc en cette conjonĉture aller moüiller entre le Mole & le Mont-Ioüis, qui avoient des batteries pour la favoriser: mais la destinée de Barcelonne, c'est-à-dire l'ordre impenetrable de la Providence, empescha que cela ne vinst à la pensée du Chevalier de la Ferriere, lequel fit toûjours la route du Suest. Cependant il y eut quelques-vnes de ses Barques qui passerent dans l'armée d'Espagne, & qui furent à Barcelonne, & d'autres qui se trouverent écartées au nombre de quatre ou cinq, que les deux Galeres qui se trouverent avec le Marquis de Falces firent brusler.

Sur le soir vne Galere vint advertir le Marquis de se rendre au plustost devant Barcelonne, & qu'il se donnast de garde de l'armée de France qui n'estoit pas loing, & qui avoit fait vne lourde faute de ne s'estre pas servie de la conjonĉture du temps, d'autant plus que le lendemain le vent s'estant changé, l'armée d'Espagne fut trois jours à se remettre dans la Rade de cette Ville, ou elle moüilla l'ancre. Le Marquis de Falces avoit eu si peur du combat que la fiévre l'en avoit pris, & il s'estoit fait porter à terre pour se guerir de ce mal là & de la peur de l'armée de France. Nos Navires parurent quelques jours apres, mais ils n'entreprirent rien de considerable, & s'en retournerent à S. Feliou mouiller l'ancre. Ce qui donnoit beaucoup de fatigue aux Espagnols qui estoient sous les armes à terre, à cause que l'armée de France les avoisinoit, & qui contraignit le Marquis de Falces de se rembarquer promptement, pour ne pas se trouver à l'attaque que les François vouloient faire à leurs Lignes, sa prudence luy faisant connoistre qu'il y faisoit trop dangereux pour luy, à cause que le Mareschal de la Mothe devoit (à ce qu'ils disoient) sortir de la Ville, au mesme temps que l'on feroit cette attaque.

Estant dans son bord il se fit raser les cheveux, pour faire croire qu'il avoit esté fort malade; de jour il ne mangeoit rien pour le mieux persuader, mais la nuiĉt il se recompen-

ſoit & mangeoit vn Dindon tout ſeul. Comme les Canons eſtoient toûjours aux Sabors, à cauſe du voiſinage de l'armée de France, vn jour il fit vn fort mauvais temps de vent de Sud-Oüeſt, la Mer eſtoit fort groſſe avec vn grand broüillard qui chargeoit les Montagnes de Montſerra de nuages, & l'on avoit filé trois cables pour mieux tenir, & par ce moyen le Navire eſtoit fort loin de ſon ancre. Or le vent changea tout d'vn coup, & du Sud-Oüeſt qu'il eſtoit, il vint au Nord-Oüeſt avec telle impetuoſité qu'il mit tout le Navire à la bande, & les Canons d'enbas eſtant aux Sabors, tout l'entre-deux ponts ſe remplit d'eau, ſi bien que tous crioient miſericorde, & prioient Dieu & la Vierge de leur ayder. Gargot eſtant couché pour lors, & voyant que ſes Sentinelles l'avoient abandonné, & que le Navire alloit perir ſi l'on n'y mettoit remede, ſe leva promptement, & monta en haut ſur le Pont pour dire ce qu'il faloit faire dans vn ſi preſſant danger. Il rencontra vn Maiſtre de Camp Eſpagnol qui luy dit que le Marquis de Falces l'avoit envoyé vers luy pour luy demander conſeil & aſſiſtance. Alors il reſpondit au Maiſtre de Camp que ce n'eſtoit pas aſſez de prier Dieu, mais qu'il faloit que tous miſſent la main à l'œuvre pour retirer les Canons dans le Vaiſſeau, afin de fermer les Sabors pour empeſcher que l'eau n'y entraſt par là, à quoy ils ſe mirent à travailler: mais comme l'équipage eſtoit foible, & que le Navire eſtoit ſur le coſté à cauſe du vent qui ſouffloit impetueuſement, & que la houlle du Sur-Oüeſt entroit par tous les Sabors, y ayant de l'eau juſqu'à la ceinture entre le pont qui alloit à fond de Calle, l'on ne pouvoit pas remettre les Canons au dedans. Gargot ayant connu par là la grandeur du peril, monta ſur le Pont, quoy qu'il pluſt extremément; Et là ayant trouvé le Contre-Maiſtre, il luy dit de couper les boſſes de la maiſtreſſe ancre pour faire venir le Navire debout au vent lors que l'ancre tiendroit, afin que le Navire ſe dreſſaſt. Ce que le Contre-Maiſtre fit

ſans le demander au Marquis ny au Capitaine, & par ce moyen le Navire eſtant venu à ſon Cable, il ſe redreſſa, de ſorte qu'on remit dedans les Canons d'enbas : mais la pluſpart des malades furent noyez, ou moururent du roulis de l'eau, qui les portoit d'vn coſté du Navire à l'autre. Quand toute la manœuvre que Gargot avoit commandée fut faite, il ordonna d'aller promptement aux Pompes, & l'on trouva qu'il y avoit ſept pieds d'eau dans le Navire, & que toutes les poudres & le pain eſtoient moüillez, on ſe mit donc à pomper l'eau. Alors il leur dit vous pouvez maintenant reprendre vos prieres, pour remercier Dieu de vous avoir ſauvez de ce danger ; puis il s'en retourna changer de linge, & non pas d'habits : car il n'avoit que ceux qu'il avoit ſur ſon corps. En recompenſe du grand ſervice qu'il venoit de rendre, on luy redonna ſes Sentinelles comme auparavant.

Tant que l'armée de France demeura à Sainct Feliou, il entroit toutes les nuits quelque petits ſecours par mer dans Barcelonne : mais n'ayant pas voulu demeurer là davantage faute de paye, elle s'en retourna en France, abandonnant des peuples tres-affectionnez à cette Couronne, & qui avoient donné dans ce ſiege beaucoup d'eſpreuves de leur affection, fidelité, & courage.

L'armée de terre n'en fit pas de meſme, elle ne voulut pas les abandonner ſans hazarder auparavant vn combat pour leur donner quelque ſecours: mais ce fut en vain, car nos François furent battus & obligez de ſe retirer.

Le Mareſchal de la Mothe avec Dom Ioſeph de Marguerite, & les habitans, tenoient toûjours bon, & faiſoient des ſorties ſur leurs Ennemis qui leur eſtoient quelquefois fort advantageuſes, juſqu'à leur prendre leurs beſtiaux à la longueur de la pique de leurs retranchements. Mais le mal alloit toûjours en empirant, d'autant plus que les Eſpagnols faiſoient pendre tous ceux qu'ils attrapoient jettans des vivres par Mer dans la place. Cette cruauté obligea vn jour le Ma-

reſchal d'envoyer vn Trompette dans vne Felouque s'en plaindre au General des Galeres d'Eſpagne, & dire que ſi l'on en pendoit plus, qu'il feroit pendre auſſi de ſon coſté. Le Duc d'Albuquerque reſpondit au Trompette, dites à voſtre General que demain je luy envoyeray faire reſponſe par vne Galere. En effet, le lendemain il fit approcher vne Galere du Mole, & tirer vn coup de Canon ſans balle, & puis pendre vn homme à l'antenne. Apres elle tira vn autre coup, puis fit pendre vn autre homme; & de cette ſorte il y en eut cinq de pendus l'vn apres l'autre. La Ville voyant cette reſponſe, fit tirer quantité de coups de Canon ſur la Galere, qui s'en vint rejoindre ſes camarades, & ne fit pas comme vne Barque, qui quelques-jours auparavant ayant paſſé trop pres de Barcelonne, fut ſi bien ſalüée que ſon antenne eſtant coupée d'vn coup de Canon, le vent la mena dans la Ville, ſi bien qu'elle fut priſe.

Vn jour s'eſtant paſſé apres cette belle penderie, on tira ſur les dix heures du jour vn gros Canon du Molle de Barcelonne ſans balle, & l'on vit peu apres vn Eſpagnol à vne Potence; puis tous les Baſtions de la Ville, tirerent auſſi vn coup de Canon, & l'on vit encore huit ou dix Potences avec des Eſpagnols pendus. Cette riſpoſte eſtonna tellement les aſſiegeants, qu'ils envoyerent vn Trompette au Mareſchal, pour luy dire qu'il ne fiſt plus pendre de leurs gens, & qu'eux de leur coſté ne feroient plus pendre de François ny de Catelans, quoy qu'ils euſſent eſté dans la reſolution d'envoyer à Tarragone vne Galere pour querir tous les François qui y eſtoient priſonniers pour les attacher à la potence : meſmes l'on avoit dit à Gargot que ſi le Mareſchal faiſoit plus pendre de leurs gens, que l'on le pendroit auſſi bien que les autres. La penderie ceſſa donc d'vn commun conſentement des deux partis.

L'armée de terre & de Mer des François s'eſtant retirée, le Marquis de Mortare prit vn Corps de cinq mil hommes de l'armée d'Eſpagne, & s'en alla à S. Feliou & autres petites pla-

ces Maritimes lesquelles il prit, comme aussi Gironne. La perte de ces places fut cause de la perte de Barcelonne, qui recevoit toûjours de ces lieux-là quelques secours ; les Catelans & le Mareschal furent enfin forcez de capituler, apres avoir souffert beaucoup d'extrémitez de la peste & de la famine, & apres avoir mangé tous leurs chevaux & autres animaux. Dom Ioseph de Marguerite se sauva de nuict avant la Capitulation dans vne Barque longue, & passa au travers l'armée Navale d'Espagne. Si Barcelonne eust eu dequoy subsister vn mois, force eust esté aux Espagnols de lever le siege : car ils manquoient de vivres tant dans leur armée de terre que dans celle de Mer, & ils estoient à telle extrémité, que l'on ne donnoit aux Soldats qu'vn peu de frisoppe ou miettes de biscuit où il y avoit la moitié de crotte de Rats ; Et mesme à la table du Marquis de Falces, l'on mangeoit de cette frisoppe trempée dans l'eau, & vn peu fritte dans l'huile. Les Espagnols s'estant rendus Maistres de Barcelonne, le prisonnier demanda sa liberté, comme on luy avoit promis pour ce temps-là : mais on ne voulut point la luy accorder, ny mesmes les vivres necessaires : de sorte qu'il fut contraint de découdre les galons d'or de sa casaque pour les vendre & en avoir dequoy manger, autrement il fust mort de faim.

L'armée d'Espagne leva l'ancre & s'en vint à Tarragone pour y prendre des victuailles : mais elle n'y trouva que pour cinq ou six jours de pain, & s'en vint comme cela à Cartagene, où elle entra & y prit pour vn mois de vivres. Pendant que les Vaisseaux estoient dans le port de Cartagene, Gargot estoit tenu de si prés, qu'il n'avoit pas seulement la liberté de regarder hors du Navire par les Sabors, & il faloit qu'il fist ses necessitez entre les Ponts. Quatre ou cinq jours apres l'arrivée de l'armée à Cartagene, comme il ne pensoit qu'à passer le temps avec le moins de chagrin qu'il pouvoit, on le vint querir en bas de la part du Marquis de Falces, qui luy dit d'abord qu'il le vit, qu'il n'avoit pas voulu que d'autre que luy-mesme, luy annonçast la bonne nouvelle de sa liberté, qui estoit

venuë. Gargot qui avoit plus d'vne fois esprouvé ses railleries picquantes, luy respondit, qu'il voyoit bien qu'il le vouloit flater d'vne vaine esperance, ce qui ne feroit qu'augmenter son ennuy. Ie ne me raille point, repliqua le Marquis, & pour preuve de ce que je vous dis, c'est que tout maintenant je vay vous oster vos gardes. Et lors il commanda au Sergent de garde d'oster les sentinelles d'aupres de luy, & adjousta que s'il vouloit aller à terre, qu'on l'y laissast aller. Puis se retournant vers luy, il luy fit cét éclaircissement: il faut, Monsieur, oublier ce qui s'est passé entre nous, les Lettres du Comte du Daugnon qui tient nostre party en vostre pays, sont cause du mauvais traittement que vous avez receu, le Roy d'Espagne a accordé vostre liberté en eschange d'vn Capitaine Espagnol, vous avez vn parent à Madrid qui a sollicité pour vous, avec le Comte de Pigneranda. Si vous voulez aller à terre vous le pouvez, & mesmes je vous envoyeray d'icy à Madrid si vous le souhaittez : mais il vaut mieux que nous allions à Calis ensemble, d'où vous pourrez aller à Madrid plus aisément; cependant je vous prie de retourner manger avec moy pour le temps que vous avez à demeurer ceans.

L'armée leva l'ancre de Cartagene & s'en vint à Calis : où si-tost qu'elle eut moüillé, le Marquis descendit à terre, & laissa son prisonnier, à qui il avoit donné de si belles paroles, dans le Gallion Sainct Martin sans subsistance aucune. Car il n'y en avoit pas mesme pour les Mariniers du Vaisseau; lesquels furent la pluspart contraints de venir à terre. Gargot y vint aussi avec son valet Loriet, qu'il envoya au Port Saincte Marie porter vne Lettre au Duc de Medina Celi; lequel il supplioit de le retirer de la misere où il estoit. Le valet fut quatre jours en ce voyage, pendant lequel temps le Maistre souffrit beaucoup de froid & de faim: car il estoit nud & n'avoit point dequoy manger. Quand Loriet fut revenu Dom Manuel de Bagnolle Vice-Admiral d'Espagne, qui commandoit en la place de Dom Francisque de Pimantel qui estoit mort

mort pendant le siege de Barcelonne, envoya querir Gargot, pour luy dire qu'il avoit receu ordre de la part du Roy d'Espagne de l'envoyer promptement à Madrid, & qu'il avoit fait compter cent escus pour sa dépense à vn Capitaine Espagnol qu'il luy monstra, lequel le prendroit en sa garde. Sur cela Gargot supplia le Vice-Admiral qu'avant d'aller à Madrid, il luy permist de passer au Port Saincte Marie pour parler au Duc. Le Vice-Admiral luy respondit qu'il y iroit apres qu'il auroit disné avec luy: car le Duc luy ordonnoit de l'y envoyer. Il disna donc avec le Vice-Admiral, qui l'entretint de diverses choses, & entre autres luy demanda en quelle estime estoit le Chevalier de la Ferriere parmy les François. Gargot luy ayant respondu *en tres-bonne*, le Vice-Admiral luy dit, vous en croirez tout ce qu'il vous plaira, mais à vous dire ce que j'en pense, il faut de deux choses l'vne, ou qu'il ne soit pas Soldat, ou qu'il ne soit pas Marinier. Car s'il avoit esté Soldat, il auroit tenté quelque chose par vn combat, pour sçavoir si la Fortune luy auroit voulu ayder à secourir vne place qui estoit de si grande consequence pour le service de son Maistre; où s'il avoit esté Marinier, dans la saison qu'il estoit, il seroit venu d'aval prendre la Brise * du soir, tout le long de la terre, & auroit secouru Barcelonne malgré nous. Apres cela il voulut sçavoir de quel pays Gargot estoit, il luy dit, je suis de la Rochelle! Ah, dit le Vice-Admiral se retournant vers quelques Officiers, que le Conseil d'Espagne a fait vne grande faute de n'avoir pas tout employé pour secourir cette place, lors qu'elle estoit assiegée; Si elle n'avoit pas esté prise, nous ne serions pas dans les peines ou nous sommes maintenant.

* Sorte de vét.

Apres disné Gargot prit congé de luy, & s'embarqua dans vne Barque longue, qui le mena avec deux Capitaines Espagnols, qui estoient ses gardes, au Port Saincte Marie. Si-tost qu'ils y furent arrivez ils allerent au Palais du Duc pour parler à luy, & monterent dans vne Galerie de la Secretairie pour

aller à son appartement. Gargot fut bien estonné d'y voir vn François ayant encore les bottes hautes qui courut à luy les bras ouverts, en luy disant; Mon chere frere il y a longtemps que je vous cherche en Espagne, sans sçavoir ou vous estiez, & là dessus ils s'embrasserent estroitement. On leur dit que le Duc ne pouvoit parler à eux pour lors, mais qu'il alloit sortir tout à l'heure pour sa promenade. Gargot supplia donc ses Gardes de descendre promptement, afin qu'il pust salüer le Duc, ce qu'ils firent aussi-tost; Tellement que le Duc estant fort accompagné, il eut le moyen de s'approcher & de luy faire la reverence. Il estoit en tres-mauvais équipage, c'est-à-dire presque nud, & n'ayant qu'vn haut de chausse de toile de Voiles tout déchiré, vn meschant juste au corps de mesme, & vn chapeau de son valet percé en divers lieux. Le Duc fit le signe de la Croix le voyant en cét estat, & luy dit en François (qui fut la seule fois qu'il parla en cette Langue) Monsieur nous avons parmy nous de la canaille, aussi bien que vous en avez parmy vous: mais n'ayez pas pour cela mauvaise opinion de la Nation Espagnolle, parmy laquelle il y a quantité d'honnestes gens comme vous sçavez; Puis reparlant Espagnol, il dit à la compagnie qu'il escriroit au Roy son Seigneur le mauvais traittement que le Marquis de Falces avoit fait à vn Capitaine François de consideration, & qui luy estoit recommandé de la part du Roy, du Comte de Pignerande, du Premier Ministre mesme, & du Nonce de sa Sainćteté (qui est à present Pape) & que ce Marquis seroit cause que beaucoup d'Espagnols qui valoient mieux que luy, seroient maltraittez en France. Apres se retournant vers Gargot, il luy dit qu'ayant ordre de l'envoyer promptement à Madrid, il ne luy donnoit point d'argent pour luy faire faire vn habit, parce que cela demandoit du temps: mais qu'estant tous deux d'vne mesme taille, il le prioit de prendre vn des siens, & ordonna sur l'heure à l'vn de ses Valets de Chambre de luy en porter vn à son logis, & au Tresorier de payer cinquante es-

cus pour luy avoir du linge. Apres quoy il monta en carroſſe pour s'aller promener, luy diſant fort courtoiſement; Demain je vous parleray, je vous donne deux jours à vous repoſer au Port Saincte Marie, de la fatigue que vous avez euë avec vn ſi mauvais hoſte; qui cependant a eſté fort bien payé du Roy de l'eſcu par jour qui avoit eſté ordonné pour voſtre ſubſiſtance. Gargot apres avoir receu ſon argent du Treſorier, s'en vint avec ſon frere & les deux Capitaines ſes Gardes à l'Hoſtellerie, où arriva auſſi-toſt qu'eux le premier Valet de Chambre du Duc, avec vn habit complet que ce Seigneur avoit fort peu mis. L'ayant eſſayé il le trouva propre pour luy & le veſtit. Le lendemain il ne ſembloit plus eſtre ce pauvre gueux eſtropiat, à qui les cuiſſes & les coudes paroiſſoient n'agueres. Il ne pût s'empeſcher alors de faire reflexion ſur la bizarrerie de ſa fortune, qui dans vne demie heure de temps avoit ſi favorablement changé. Car alors qu'il n'avoit pas vn ſol pour avoir du pain, ny meſme vne chemiſe pour mettre ſur ſon dos, ny eſperance d'aucun ſecours, elle luy avoit fait rencontrer inopinement ſon frere, qui ne faiſoit que deſcendre de cheval pour aller à ce Palais apprendre de ſes nouvelles, vn des plus Grands d'Eſpagne, & puis qui pretend avec juſte titre à la Couronne de Caſtille & de Leon, lequel le careſſoit & faiſoit cas de luy, juſques à luy envoyer de ſes habits pour le veſtir, & luy faire donner de l'argent.

Apres que les deux freres & les deux Capitaines Eſpagnols eurent ſoupé enſemble, Gargot appella ſon valet Loriet, & luy dit, allez voir ma genereuſe Eſpagnolle, faites-luy mes baiſe-mains, & luy dites que je la ſupplie de m'excuſer ſi je ne vay pas luy rendre mes reſpects à ce ſoir, mais que demain je tâcheray d'en avoir la permiſſion de mes gardes. Apres ſe retournant vers eux, il leur dit Meſſieurs, vous trouverez bon s'il vous plaiſt, que mon frere & moy nous nous retirions dans vne chambre ſeuls, parce que nous avons beaucoup de choſes à nous dire l'vn à l'autre, & je vous donne ma parole

que je ne penseray pas à m'eschaper de vos mains. Cette priere estoit trop raisonnable pour estre refusée par des gens d'honneur comme estoient ces deux Espagnols.

Les deux freres se renfermerent donc dans vne chambre, & apres s'estre embrassez de nouveau pour satisfaire à leur joye commune, le cadet raconta à son aisné ce qui luy estoit arrivé depuis leur separation de Saincte Croix, & il pria son aisné de luy faire aussi le recit de ses adventures. Si bien qu'apres l'avoir assuré de la santé de toute la famille, à la reserve de leur sœur puisnée qu'ils aymoient fort tendrement, mais dont il esperoit la guerison; Il commença de cette sorte.

Vous aurez sceu mon frere, par les Lettres que je vous ay écrites, le combat que nous eusmes contre vn grand Navire Anglois à Saincte Croix, comme vostre Chaloupe demeura à terre par la negligence des gens qui estoient dedans, & que delà nous fusmes à Madere où nous demeurasmes trois mois à vous attendre, & y apprismes quelques nouvelles de vostre assassinat. Nous vinmes ensuite avec le Vaisseau de la Roze d'or à Lisbonne, ou vostre maistre-valet m'informa entierement de la trahison qui vous avoit esté faite, & que vous estiez détenu prisonnier des Espagnols : ce qui m'obligea de donner au Pere Michel Ange Superieur des Capucins, vn petit pacquet d'or en Ducats pesant quinze onces, que je luy laissay en dépost, afin de vous le donner au cas que vous vous sauvassiez de vostre prison, & que vous vinssiez à Lisbonne, ou bien de vous l'envoyer en Espagne s'il en trouvoit l'occasion. Ayant ainsi mis ordre à vostre secours autant qu'il me fut possible, nous partimes de Lisbonne pour venir en France, où mon intention estoit d'aller à Dunkerque, ou au Havre de Grace, ou au Port-Louïs, ou bien à Nantes, mais nullement à la Rochelle, car je prevoyois bien que le Comte du Daugnon se saisiroit du Navire & de tout ce qui estoit dedans, & ce qui estoit encore plus à craindre, mesme de ma Personne: mais Verdois & vos gens ny voulurent jamais con-

ſentir, quoy que deux Peres Capucins, l'vn deſquels ſe nommoit le Pere Marien de Rennes, auſquels je donnois paſſage, les en euſſent priez les larmes aux yeux & les genoux en terre. Nous y arrivaſmes donc, & vos gens ſe voulant ſaiſir de moy pour me livrer au Comte, je me débarquay malgré eux & deſcendis à la Rochelle, ou par bonheur le Comte n'eſtoit pas, mais à Broüage. Ses Suiſſes & ſes Gardes ſe ſaiſirent incontinent de la Roze d'or & de tout ce qui eſtoit dedans, juſques à vos armes, & meſmes en chaſſerent noſtre nepveu avec vne extrême violence, & luy retinrent ſon coffre avec toutes ſes hardes. Noſtre ſœur puiſnée s'y eſtant preſentée pour en avoir raiſon, ils la menacerent de la jetter dans la Mer, & empeſcherent que le Iuge de l'Admirauté n'y entraſt pour en faire faire l'Inventaire. I'eus donc grand ſujet de craindre d'eſtre arreſté par ordre du Comte du Daugnon, & crus devoir chercher quelque azyle à me retirer pour quelques jours. Ma premiere penſée fut de m'adreſſer aux Miniſtres de la Rochelle: mais lors que la nouvelle vint de voſtre mort, & qu'on tenoit pour aſſuré que vous & moy avions eſté mis en mille pieces, pas vn de ces Meſſieurs n'eſtoit venu les conſoler dans vne affliction ſi cruelle, quoy que ce ne fuſt pas leur couſtume de dénier cette ſorte de ſecours dans de moindres malheurs aux dernieres perſonnes de la Ville : ils ſe contenterent de leur faire dire que la crainte qu'ils avoient du Comte du Daugnon noſtre ennemy, les en avoit empeſchez. Ayant appris cela par ma Mere & mes Sœurs, je me reſolus d'aller aux Peres de l'Oratoire, où il y en avoit vn de ma connoiſſance, & qui m'avoit témoigné amitié. L'ayant informé de mes affaires & de mon deſſein, il le propoſa à ſes Confreres, qui tous enſemble furent d'opinion qu'ils ne me devoient point donner refuge dans leur Maiſon, par la crainte qu'ils avoient de déplaire au Comte, qui leur pouvoit faire autant de mal ou pis, qu'il en avoit fait depuis peu aux Peres Minimes de la Digue; Au Convent deſquels il eſtoit entré de

force, & y avoit fait lever & deffaire le plancher ou pavé de leur Refectoir, sous lequel il y avoit quantité d'argent en depost appartenant au * Pape, lequel il s'estoit approprié, & de plus il avoit traitté tres-indignement de paroles ces pauvres Peres. Ce discours m'osta toute esperance de trouver seureté à la Rochelle, & me fit resoudre d'en partir la nuict à pied, & d'aller par des chemins détournez, à quatre lieuës delà prendre la Poste, je m'en vins à Paris, où nos amis me dirent qu'ils ne m'y croyoient point encore en seureté, veu l'effroyable credit qu'avoit le Comte, & me conseillerent d'aller à Dunkerque trouver M. d'Estrades vostre associé. I'y fus donc & luy rendis raison de toute nostre Navigation & de nos disgraces. Il me receut autant bien que je le pouvois souhaitter, me fit donner vn bon logement & manger à sa table; Et comme j'avois sauvé deux cents Pistolles, je luy offris comme appartenant à luy & à vous; Il les refusa d'vne maniere fort obligeante, & me dit de les garder & de m'en servir en mes besoins, je les donnay en garde à son Secretaire. Quelque temps apres il receut des Lettres de Broüage, par lesquelles on luy disoit beaucoup de mal de vous & de moy, & particulierement que nous avions vendu plusieurs de nos soldats & Matelots en Barbarie. Il me fit voir ces Lettres, apres quoy il les déchira en ma presence & les donna à manger à vne Bische privée qu'il avoit, me disant qu'il ne croyoit pas ce que l'on disoit de nous, dont je fus extrémement consolé: Mais delà à quelques mois, vostre Lieutenant Bertier estant de retour d'Espagne, & ayant passé à la Rochelle où il avoit veu le Comte du Daugnon, arriva à Dunkerque, & parla à M. d'Estrades, également contre sa promesse & contre la verité de ce qui s'estoit passé en nostre voyage. Cette cruelle perfidie m'affligea extrémement, & d'autant plus que je vis que M. d'Estrades me témoigna vn peu de froideur; ce qui fit que je luy demanday mon congé pour aller à la Cour y solliciter vostre liberté. Il ne se contenta pas de me l'accor-

* C'estoit pour la guerre d'Irlãde.

der, il me fit mesme la grace de me donner vn de ses chevaux pour aller à Graveline. Comme je fus prest à partir, son Secretaire me demanda si je ne voulois pas qu'il me rendist les deux cents Pistolles, je luy dis qu'elles estoient à M. d'Estrades & à vous, & que pour cette raison je ne les demandois point. Il me quitta & revint aussi-tost me dire que Monsieur luy avoit commandé de me les rendre, quoy que je ne les demandasse pas. Alors je les pris & rentrant dans le Logis, j'en fus tres-humblement remercier M. d'Estrades. De Dunkerque je revins à Paris, où je trouvay les Lettres que vous escriviez à diverses personnes de la Cour, il y en avoit vne assez ample pour moy, dequoy j'eus bien de la joye.

I'y appris en mesme temps la defection du Comte du Daugnon contre le service du Roy; Il y avoit peu de temps que M. le Duc de Vendosme avoit la Charge d'Admiral, & le Gouvernement de Bourgongne, il n'estoit pas alors à Paris. De nos amis me conseillerent de me faire connoistre à son Principal Officier, sçavoir le Secretaire General de la Marine, qui estoit le Pere de la Boullaye de l'Oratoire. Quand il me vit & qu'il oüit nostre nom, il fit plus de signes de Croix que s'il eust veu tous les Pirates ensemble, & me dit d'vne façon tres-severe, que vous & moy avions commis des crimes execrables en nos voyages de Mer, qui meritoient des supplices extraordinaires, que j'estois bien-heureux de ce qu'alors il n'y avoit point d'Archer de la Marine à l'Hostel de Vendosme pour m'arrester prisonnier. Bien que ce discours fust terrible, je ne hesitay point, je luy dis qu'il n'en estoit pas de besoin, & que j'irois à telle prison qu'il voudroit, s'il me l'ordonnoit, & le priay cependant de lire les Lettres que vous m'aviez écrites, ce qu'il fit. Apres les avoir leuës il changea tout d'vn coup du blanc au noir, & ne me parla pas seulement amiablement, mais mesme m'embrassa avec beaucoup de marques de bien-veillance, & me dit que la mauvaise opinion qu'il avoit de vous & de moy, venoit de quantité de Lettres qu'on avoit écrites, à M.

embellouy
mil 668

de Vendosme & à luy, tant de la Rochelle que des environs.

Ie m'acheminay de Paris à Poitiers ou estoit la Cour, & y rendis vos Lettres. La Reyne leut en ma presence celle que vous luy escriviez, & me témoigna bien de la bonté pour vous. Dans ce mesme temps-là on amena de la Rochelle vn Officier Espagnol qui y avoit esté pris voulant entrer par Mer dans le reduit du Comte du Daugnon; M. le Mareschal du Plessis Praslin eut la bonté de demander cét Officier à la Reyne afin de l'eschanger pour vous. Elle le luy accorda, & en ma presence commanda à M. de Brienne ou à M. de la Vrillere, (je ne me souviens pas lequel des deux) de m'en donner les expeditions; on me les délivra le mesme jour. I'aiday à reconduire cét Espagnol à la Rochelle (il se nommoit Dom Gaspard Francisco Dorosco, & estoit natif de Madrid) je le laissay chez ma mere sur sa parole, parce que vous m'aviez mandé que vous n'aviez pour lors qu'vn semblable engagement. Ie retournay à Poitiers y prendre mes passeports pour Espagne, pour y aller moyenner vostre liberté : mais comme je craignois fort le voisinage de Broüage, je pris le tour vn peu long, & fus de Poitiers à Limoges, à Cahors, à Montauban, à Toulouze, à Pau, & à Bayonne. Estant sur la Frontiere, j'envoyay querir vn Passeport à Yron, à la faveur duquel j'entray en Espagne, & arrivay le mesme jour à S. Sebastien, où je voulus voir Dom Diego de Cardena Gouuerneur de la Province, & luy rendis des Lettres de M. le Comte de Toulongeon escrites en ma faveur. Il me receut fort bien, loüa mon amitié fraternelle, & me promit de me donner le lendemain matin ses Passeports, & mesmes de ses Lettres en ma faveur pour Madrid. De si obligeantes paroles me rejoüirent beaucoup, & estant dites en presence de quantité d'Espagnols; ils me firent ensuite cent caresses, & mesmes quelques-vns d'entre eux, pour avoir occasion de m'entretenir jusques sur le Port. Ie n'y fus pas plustost arrivé que j'y apperceus deux Gardes du Comte du Daugnon, que je connus

nus facilement à leur viſage & à leurs Caſaques. Leur preſence me donna du chagrin que je taſchay de cacher; ils m'obſerverent long-temps, & ne me parlerent point, ny moy à eux. I'arreſtay ce jour là des montures pour me mener à Madrid, & donnay des arres. Le lendemain matin je fus chez le Gouverneur, dont je trouvay le viſage & les diſcours bien changez: car il me dît qu'il avoit appris que j'eſtois de la Rochelle ville rebelle aux amis des Eſpagnols, qu'ainſi il ne pouvoit me permettre d'aller à Madrid, & qu'il me faloit reſoudre d'entrer en priſon, & meſme qu'il ne faloit pas perdre le temps à m'en vouloir deffendre. Ie voulus parler, mais je n'y gagnay rien; on me mena à la priſon publique, où je fus aſſez bien traitté à mes dépens. Il faut que je vous advouë que ce coup me fut fort rude, & qu'il me jetta dans le dernier accablement, lors que je me vis ſi reculé de pouvoir procurer voſtre liberté, puiſque je perdois la mienne. Ie me crus trop foible pour le ſupporter, c'eſt pourquoy je priay qu'on me fiſt venir le Pere Recteur des Ieſuites : lequel certes me conſola beaucoup par ſes ſalutaires remonſtrances ; Et je pris tant de confiance en luy, que j'oſay le prier de me garder vne ceinture où j'avois de l'or monnoyé. A quelques jours delà on me mena par terre au Port du Paſſage, où l'on me fit embarquer ſur vne Fregate Eſpagnolle, dans laquelle on chargea en ma preſence trente-quatre Caiſſes d'argent que dix-ſept Mulets y avoient apportées. On ne m'oſta rien de mes hardes ny de mon argent, ſinon que le Secretaire du Gouverneur eut envie de mes Piſtolets qui eſtoient fort beaux, & me les prit.

On mit à la voile au mois de Ianvier, en compagnie de trois ou quatre autres Fregates, ſur toutes leſquelles eſtoit reconnu pour Chef vn Eſpagnol qui ſe diſoit Lieutenant General de l'Artillerie de Flandres ; il s'embarqua ſur la Fregate où j'eſtois. En peu de jours nous arrivaſmes entre Broüage & la Rochelle : incontinant le Comte du Daugnon en fut adver-

ty, & ordonna au sieur de la Villatte Gouverneur de la Citadelle d'Olleron, de me venir prendre à bord des Espagnols, lesquels me livrerent à luy. Il m'emmena dans sa Forteresse, où il me traitta fort civilement, & me consola beaucoup. Estant là, son fils me fit connoistre qu'il avoit passion pour des doubles Quatruples d'Espagne que je luy avois fait voir: je luy en offris deux de plusieurs que j'avois : mais ce jeune Gentilhomme se trouva avoir l'ame si noble, qu'il n'en voulut jamais prendre, quelque instance que je luy en fisse, qu'à condition qu'il m'en donneroit la valeur à l'heure mesme, à quoy il me falut consentir. Le lendemain on m'envoya à Broüage dans vne Chaloupe ou je fus mouïllé jusques à la peau par les vagues de la Mer qui estoient grandes, & par vne tres-forte pluye. Estant arrivé là, Polastron Major de la Place me foüilla, & craignant que quelque chose n'eust échapé à sa diligence, il me fit refoüiller par trois fois. Il me prit trente Pistoles d'or qui me restoient : bref il m'osta tout, horsmis mon habit; puis me fit descendre par vne Eschelle à Rollons sous la Porte Royale qui estoit murée, tout moüillé que j'estois. Le soir on me jetta vn pain de munition, & vn sac de paille qui n'avoit de longueur que la moitié de mon corps. Ie fus seul dans cette prison l'espace d'environ vn mois, ou le manque de sommeil, & l'extrême froid que j'y enduray, me penserent faire desesperer. On me donnoit chaque jour à boire & à manger autant que neuf sols par jour se pouvoient estendre, comme m'a dit depuis le Concierge qui me l'apportoit. Apres ce temps-là, soit que le Comte du Daugnon crust que je mourrois trop tost, & qu'il me vouloit reserver à quelque plus cruel supplice, soit pour quelqu'autre consieeration, il me fit mettre dans vne autre prison seul, où ayant rencontré vne paillasse encore chaude, je m'y couchay & y dormis vingt-quatre heures entieres, du plus agreable sommeil que j'aye eu de ma vie. On venoit d'oster de dessus cette paillasse vn Gentilhomme nommé M. de Souvolle, par-

ce qu'on le croyoit preſt à expirer, & on l'avoit mis entre les mains des Peres Recolets ; qui en eurent tant de ſoin qu'ils l'empeſcherent de mourir.

Ce Gentilhomme eſtoit du pays de la Marche, voiſin du Comte du Daugnon ; il avoit paſſé à la Cour, qui eſtoit lors à Poitiers, & delà avoit eſté à Broüage, où il avoit eſté fort bien receu par le Comte, & conferé ſouvent avec luy : mais à quelques jours delà, par ordre du meſme Comte, on l'avoit mis ſur le Chevalet rabotté expres de nouveau, avec deux groſſes Bombes, vne à chaque pied, & deux grands eſcriteaux, l'vn à ſon dos, & l'autre devant, contenant des choſes execrables contre la Cour ; ET ce pauvre Gentilhomme : on m'a dit depuis que Trubert l'vn des Secretaires du Comte, en avoit eſté le compoſiteur.

L'on me tint dans cette ſeconde priſon environ autant de temps que dans la premiere, ſans feu, aux mois de Ianvier & Fevrier, & ſans ſouffrir que perſonne me parlaſt, horſmis vne fois & par hazard, ſçavoir vn Pere Recollect nommé le Pere Theophile, lequel advertit M. de la Rochelle du piteux eſtat auquel il m'avoit veu. Il vit auſſi ma Mere, mes Sœurs, qu'il conſola beaucoup : leſquelles allerent auſſi-toſt trouver M. d'Eſtiſſac noſtre Gouverneur, pour le ſupplier de vouloir donner ordre que l'on miſt dans la groſſe Tour l'Eſpagnol qui avoit eſté deſtiné pour voſtre échange, & luy ordonner d'écrire au Baron de Bateville ſon General, que ſi l'on ne me délivroit on le feroit mourir de miſere, & qu'on le traitteroit de la meſme maniere qu'en vſoit le Comte du Daugnon en mon endroit. Noſtre Gouverneur envoya par vn Tambour ſes Lettres au General Eſpagnol, & au meſme temps eſcrivit au Comte de me renvoyer à la Rochelle. Tellement que comme je ne penſois plus qu'à la mort que je croyois fort proche, l'on me vint querir, & l'on me mena à Chef de Baye dans le Vaiſſeau nommé la Lune, Admiral de la Flotte du Comte du Daugnon, d'où on envoya vn Tambour à la

Rochelle advertir que j'y estois.

Estant arrivé au bord du Vaisseau nommé la Lune, le sieur de Salenove qui le commandoit, me dit qu'il alloit envoyer expres vne Chaloupe à la Rochelle avec vn Tambour pour y donner advis que j'estois dans son Navire, suivant l'ordre qu'il en avoit du Comte du Daugnon, & que j'eusse à y escrire. I'escrivis donc & luy donnay ma Lettre ouverte, laquelle il envoya le mesme jour. Le lendemain, je fus fort estonné de voir venir vne Chaloupe de la Rochelle, dans laquelle estoit ma plus jeune Sœur, accompagnée de quelques femmes qui avoient de leur parens dans l'armée du Comte.

Ce Gentilhomme la receut fort civilement, & luy permit de me parler en particulier. Elle me dit que nos amis ayant remarqué dans ma Lettre que je ne voulois point accepter ma liberté en échange de l'Officier Espagnol, de crainte de prejudicier à la vostre, pour laquelle la Reyne Mere me l'avoit donné, ils avoient jugé à propos de l'obliger à venir me parler de vive voix, pour me dire qu'estant entre les mains d'vn Tyran, tel qu'estoit le Comte du Daugnon nostre implacable ennemy, & qui avoit juré nostre perte, il n'estoit pas à propos de faire tant le genereux, y ayant danger qu'il ne s'en prevalust pour assouvir sa vengeance, & qu'il n'aimast mieux me faire perir que de satisfaire à la priere que luy faisoient les Espagnols, qui vouloient sauver leur Officier. Ces raisons & plusieurs autres qu'elle me dît, changerent le dessein que j'avois veritablement eu, si bien que j'acquiescay aux conseils de mes amis, & à ses prieres. Mais d'autant qu'ils vouloient absolument qu'on me mist en liberté avant que de rendre l'Espagnol, il falut en parler à M. de Salenove, lequel avoit des ordres contraires du Comte. Ma Sœur luy parla longtemps pour le conjurer de me laisser aller sans pouvoir rien obtenir : enfin son affection luy suggera vn expedient tout-à-fait extraordinaire, & duquel je conserveray le souvenir toute ma vie. *Elle luy dit, Monsieur, puisque je ne puis vous donner*

des aſſurances de la foy de mon frere, agréez que j'en ſois la caution, & que je demeure icy juſqu'à ce qu'on ait rendu l'Eſpagnol. Cette generoſité d'vne fille donna lieu à celle de ce Gentilhomme, & luy fit dire obligeamment ; *Mademoiſelle, c'eſt à voſtre parole que je donne voſtre frere, je vous le confie, conduiſez-le vous-meſme.* On nous renvoya donc tous deux avec beaucoup de joye ; laquelle fut augmentée par celle de nos amis qui me voyoient en liberté. Vne partie d'eux eſtoit d'avis qu'on ne rendiſt point l'Eſpagnol, à cauſe de la perfidie dont ceux de ſa Nation avoient vſé en mon endroit, en me retenant injuſtement priſonnier à Sainct Sebaſtien, & me livrant encore plus injuſtement entre les mains du cruel Comte du Daugnon : mais M. l'Eveſque de la Rochelle, qui s'eſtoit charitablement intereſſé dans ma diſgrace, & qui incontinent apres l'advis qu'il receut du P. Theophile, vint trouver M. d'Eſtiſſac pour obtenir ma liberté, leur repreſenta qu'il eſtoit de l'honneur & de la foy, de tenir à M. de Sallenove la parole qui luy avoit eſté donné ; c'eſt à quoy nous conſentîmes de tout noſtre cœur, ma Sœur & moy.

Or cét Officier Eſpagnol qui connoiſſoit l'injuſtice qu'on m'avoit faite, accepta ſon congé pour trois mois, à condition qu'eſtant à Madrid il travailleroit pour voſtre liberté, & promit avec des ſerments ſolemnels, qu'en cas qu'il ne la puſt obtenir, il retourneroit dans ſa priſon. I'ay ſceu cependant qu'il n'en a rien fait, & qu'au lieu de parler pour vous à Madrid, il a demandé recompenſe au Roy d'Eſpagne pour la rançon qu'il a payée, à ce qu'il dit, pour ſortir de la priſon des gavaches François.

Comme je n'eus donc point de nouvelles de vous ny de l'Officier Eſpagnol, apres avoir eſté malade à la Rochelle environ vn mois, à cauſe du mauvais traittement que j'avois ſouffert à Broüage, je ſuivis la Cour, qui eſtoit partie de Poitiers. Ie la rencontray à Tours, où je me jettay aux pieds de la Reyne & luy contay vos diſgraces & les miennes. Cette

bonne Princesse me dit ; Pauvre garçon j'ay grande compassion des malheurs de vostre frere la jambe de bois & des vostres ; le Comte du Daugnon est mon Lieutenant, mais il m'obeït fort mal: allez vous-en trouver M. le Tellier de ma part, & luy dites qu'il vous donne vn ou plusieurs Espagnols prisonniers, pour estre échangez pour vostre frere.

Ayant parlé à M. le Tellier, il me mit entre les mains de M. le Roy son premier Commis, lequel fit apporter les Registres de tous les prisonniers Espagnols qui devoient estre en France. I'en pris vn extraict, & escrivis en toutes les places où il y en devoit, afin de sçavoir quels ils estoient. Les responses que j'en eus furent que faute de subsistance on les avoit tous laissez aller. Il me falut donc remettre à suivre la Cour jusqu'à Corbeil, où je parlay derechef à la Reyne. Elle me donna vne Lettre de recommandation pour M. le Duc de Vendosme, qui équipoit pour lors à Brest l'armée Navale du Roy, pour aller combattre celle des Espagnols & celle du Comte du Daugnon, qui estoient jointes devant la Rochelle. M. de Beringant m'en donna aussi vne autre.

Ie m'acheminay aussi-tost à Brest, ou je rendis mes Lettres à M. de Vendosme, qui me promit toute faveur : neantmoins peu de jours apres, voyant que je m'enquerois de vous à quelqu'vn qui estoit revenu d'Espagne, il me dit Gargot tu te donnes trop de peine pour ton frere que tu crois prisonnier, sçaches qu'il est libre, & qu'il ne veut point revenir en France, de peur d'y estre puny des crimes dont il est accusé. Ie luy respondis, M. Vostre Altesse est mal informée de la verité, je vous puis assurer que mon frere est en effet prisonnier & innocent, & qu'aussi-tost qu'il aura sa liberté (que vous luy pouvez procurer) il viendra rendre si bonne raison de sa conduite, que les credules seront contraints de se repentir d'avoir trop legerement donné foy aux impostures des Emissaires du Comte du Daugnon. Dieu veille, me dit-il, que cela soit ainsi. Peu de jours apres le Commandant du Chasteau

de Breſt le ſieur de Courpois qui vous avoit connu, m'envoya querir & me dit en confidence qu'il avoit oüy dire à M. l'Admiral en preſence de M. le Commandeur de Neuchefe, qu'il vous croyoit veritablement libre en Eſpagne, d'où vous n'oſiez revenir, & que pour moy il me croyoit l'Eſpion du Comte du Daugnon. Il me conſeilla de me juſtifier d'vne ſi noire accuſation, & s'avança juſqu'à me dire qu'il m'y aideroit de bon cœur. Ie le remerciay de ſon advis & de ſa bonne volonté: mais le dépit me ſaiſit tellement, que je ne pus m'empeſcher de luy dire, Monſieur, je ne me juſtifieray jamais d'vn ſi extravagant ſoupçon envers qui que ce ſoit au monde, m'en duſt-il couſter la vie.

Lors que l'armée fut preſte de mettre à la voile, le Commandeur me dit, je ſçay Monſieur que ſon Alteſſe a eu de mauvais ſentimens de vous & de voſtre frere, mais il les a changez & veut preſentement vous parler, entrez dans ſa chambre & il vous dira ſes intentions. Y eſtant entré il me dit qu'il m'avoit choiſi pour aller par terre en diligence à la Rochelle y porter les nouvelles de ſon départ avec l'armée Navale, & qu'en chemin faiſant, je fiſſe arreſter priſonnier vn Capitaine de Bruſlot qui avoit deſerté, ſi je le rencontrois, crainte qu'il ne s'allaſt joindre aux Ennemis. Il me fit pour cela donner ſes ordres & dépeſches, & de l'argent pour mon voyage: Si-toſt que je fus arrivé à la Rochelle, je délivray ſes Lettres, & dis à tous ceux de ma connoiſſance, comme quoy l'armée du Roy venoit. Ie trouvay les eſprits ſi peu diſpoſez à croire cette nouvelle, la pluſpart me diſant qu'on ſemoit encore le chanvre pour faire des cables & cordages à cette armée imaginaire. Cependant trois ou quatre jours apres elle arriva. Auſſi-toſt je m'allay embarquer ſur l'Admiral, qui ayant mis le ſignal d'appareiller, toute l'armée ſe mit ſous les voiles, & vent en Poupe nous fuſmes attaquer celle des Ennemis; leſquels ayant veu vn de leurs Vaiſſeaux bruſlé & vn autre pris, s'enfuïrent. On fit grand nom-

bre de priſonniers qui furent menez à la Rochelle. M. l'Admiral me dit que je n'avois qu'à choiſir, je demanday vn Chef d'Eſcadre Ragouſois. M. de Neucheſe s'y oppoſa, parce qu'il en pretendoit rançon, comme il l'a euë depuis. Ie fus obligé de me contenter d'vn Capitaine d'Infanterie ; c'eſt celuy que j'ay laiſſé à la Rochelle au pouvoir de M. l'Eveſque, qui le nourrit à ſa table, & l'a fait habiller & ſon valet auſſi. Ie n'ay pris autre aſſurance de luy que ſa parole qu'il m'a donnée en preſence de gens d'honneur, & j'en ay vſé ainſi, parce que vous m'aviez mandé que vous n'aviez point d'autre engagement en ce pays icy. Auſſi-toſt je m'acheminay pour Eſpagne avec ſeulement cent francs; Ie paſſay à Blaye, ou M. le Duc de Sainct Simon me fit beaucoup de faveur, outre le paſſe-port qu'il me fit avoir de Bordeaux. Ie paſſay par cette Ville là, delà à Bayonne, puis à Pau en Bearn, ou M. le Mareſchal de Gramont me donna de nouvelles Lettres de recommandation pour M. le Comte de Pigneranda.

Eſtant à Sainct Sebaſtien j'allay voir le Recteur des Ieſuites nommé le Pere Sant-Iague, à qui j'avois laiſſé ma ceinture de Piſtoles: il parut extrémement eſtonné de ma venuë, & me dit qu'il s'eſtoit ſervy de mon argent pour le baſtiment de leur Maiſon. Ie ne me payay pas de cela, j'inſiſtay fort à ce qu'il me le rendiſt; Enfin il me donna vne Lettre de Change pour Madrid, que j'y ay receuë de ces Peres: mais elle ne faiſoit que les deux tiers de ma ſomme, qui eſtoit aſſez conſiderable, le reſte eſt demeurée à ce bon pere Recteur.

Les Lettres de M. le Mareſchal de Gramont à M. le Comte de Pigneranda, me procurerent vn tres-favorable accueil aupres de ce Seigneur, lequel m'a fort careſſé, & m'a aſſuré de voſtre liberté, à cauſe dit-il des obligations qu'il a à M. le Mareſchal de Gramont, c'eſt luy qui vous a demandé au Roy d'Eſpagne en eſchange du Capitaine Eſpagnol que j'ay laiſſé à la Rochelle. Au reſte j'ay eſté prés de deux mois à Madrid ſans ſçavoir ou vous pouviez eſtre, quoy

quoy que M. le Comte de Pigneranda & vn des Secretaires d'Estat ayent pris la peine d'en escrire en plusieurs lieux pour en apprendre.

Pendant mon sejour à Madrid, on m'escrivit de la Rochelle que le Capitaine Espagnol avoit manqué à sa parole & s'en estoit fuy: je m'allay plaindre de cette lascheté à M. le Comte de Pigneranda, qui ayant connu mon juste déplaisir, me dit en ces termes; Monsieur, quand cent Espagnols auroient esté destinez à estre eschangez pour vostre frere seul, & qu'ils auroient esté assez lasches de manquer à leur parole, le Comte de Pigneranda à Dieu mercy assez de credit aupres du Roy son Maistre pour le faire mettre en liberté, & il suffiroit qu'il me fust recommandé, comme il l'est, par M. le Mareschal de Gramont, à qui j'ay d'extrêmes obligations des courtoisies qu'il me rendit à moy & aux miens, à la bataille de Lens; Ainsi reposez-vous sur ma parole, & soyez assuré que vous aurez la liberté de vostre frere. Ces paroles sorties de la bouche d'vn Seigneur dont je connoissois le merite & la foy, m'osterent mon chagrin & me firent prendre la resolution de partir de Madrid pour Seville, afin d'y sçavoir au vray de vos nouvelles; j'en appris par vostre petit Turc que j'y rencontray fortuitement. Delà je suis venu en cette Ville, ou aussi-tost que j'y ay mis pied à terre, je me suis rendu au Palais du Duc de Medina Celi pour luy faire la reverence & luy donner quelques Lettres: mais l'on m'a dit que je ne pouvois pas si-tost parler à luy, & comme je m'en retournois pour aller à mon logis, j'ay eu cette agreable surprise de vous voir; c'est dequoy je rends graces à Dieu de tout mon cœur. Voilà mon frere ce qui m'est arrivé depuis nostre separation de Sainde Croix, que je vous ay déduit le plus briefvement que j'ay pû.

Quelques heures s'estant écoulées encore en leur conversation, Loriet revenu de son message, dit à son Maistre, que la Dame Espagnolle avoit déja sceu son retour de Barcelon-

ne, & le bon accueil que luy avoit fait le Duc, dont elle avoit témoigné beaucoup de joye, & qu'elle le prioit de l'aller voir le lendemain au soir sans manquer, parce qu'elle avoit quelque chose d'importance à luy dire.

Le lendemain se passa sans voir le Duc, & seulement en promenades de Iardins plantez de Citroniers & d'Orangers, & en visites d'Eglises. Le soir estant venu, Gargot pria vn de ses Capitaines qui le gardoit, de trouver bon qu'il pust sortir seul du logis pour aller voir vne Dame qui desiroit luy parler: L'Espagnol non seulement le luy accorda, mais mesme luy presta son espée & sa dague, pour se deffendre en cas qu'il luy survinst quelque accident. Il s'achemina donc à la faveur de la nuict au logis de cette belle Espagnolle; Estant proche de la porte il vit vn Laquais qui l'attendoit sans lumiere, lequel le prit par la main pour le conduire dans vne allée obscure, & apres avoir marché quelque temps, il trouva de la lumiere dans vne chambre où il y avoit quelques femmes qui le saluërent de la teste sans parler, & luy firent signe de passer outre. Le Lacquais ayant ouvert vne porte & levé la Tapisserie, laissa entrer celuy qu'il conduisoit, qui vit sur vn lict garny de taffetas incarnat cette Dame qui se leva à son arrivée. Au mesme temps qu'elle le vit entrer elle courut le prendre par la main, & apres l'avoir salué, le conduisit sur le mesme lict, où elle se coucha & le fit seoir aupres d'elle. Il trouva cette belle personne fort adjustée de quantité de rubans incarnadins à ses cheveux, avec vne chemise qui joignoit le col: mais ayant vn reseul de soye noire fait à l'esguille & percé à jour, par ou on voyoit son sein; elle n'avoit qu'vne simple juppe de taffetas de couleur, mais garnie d'vne grande dentelle d'or. Estant appuyée sur son coude & jettant ses yeux sur luy, elle luy tint ce langage, Cavalier, je vous prie de ne point trouver estrange si je vous reçois chez moy de cette maniere, n'ayez pas mauvaise opinion de moy pour cela: car c'est vne petite maladie qui me fait ainsi tenir sur le lict;

Si vous n'estiez pas si-tost prest de partir pour vous en aller en vostre pays, vous ne m'auriez point veuë de deux ou trois jours : mais puisqu'il faut bien-tost vous perdre, apres vous avoir recouvert, j'ay bien voulu me forcer à vous permettre de me voir pour vous assurer encore vne fois de mon estime, vostre absence ne l'a aucunement diminuée, au contraire j'ay plus de passion de vous servir que je n'en ay jamais eu, vous n'avez qu'à me commander & vous verrez que je vous obeïray comme vostre tres-humble servante. Il la remercia de tout son cœur de tant de bontez qu'elle avoit pour luy, & luy protesta que dans toutes les occasions qui se pourroient jamais presenter, il tascheroit de luy faire connoistre qu'il n'estoit pas ingrat, & qu'il estoit entierement à elle en tout ce qu'elle luy voudroit commander. Pleust-il à Dieu Cavalier, luy dit-elle, que cela fust vray vous n'auriez pas la peine d'aller si loin dans vostre pays, ou peut-estre vous n'y trouverez pas la satisfaction que vous esperez, vous demeureriez icy aupres de moy, où je ferois gloire de vous servir, comme vne personne qui est entierement vostre, mon honneur sauf: mais je n'oserois pas vous faire cette priere, puisque quand mesme vous le voudriez, il n'est pas dans vostre pouvoir, parce que vous estes encore prisonnier, & que vous ne pouvez pas disposer de vous; C'est ce qui fait que je vous laisseray aller en paix, vous suppliant pourtant de ne me pas oublier, & de vous ressouvenir que vous aurez toûjeurs en moy vne tres-humble servante. Leur conversation dura assez longtemps, pendant laquelle ils se donnerent mille marques d'estime mutuelle: mais enfin nostre Adventurier ne se voulant pas laisser le reproche d'avoir manqué à sa bonne fortune, essaya de voir jusques ou elle pouvoit aller, dequoy l'Espagnolle s'appercevant, fit vn hem qui appella ses femmes dans sa chambre, & qui ruina toutes les esperances du Cavalier. Il ne pût s'empescher de se plaindre de ce secours entré si brusquement pour secourir la place. Elle luy en dit la raison en cette sorte; Cavalier je vous

ay confessé que je vous aymois d'vne tres-forte passion, mais j'ayme mon honneur encore plus fortement, & comme je me suis meffiée de mes forces estant avec vous seule, j'ay donné ordre à mes femmes d'entrer à ce signal; Que si ma conduite vn peu libre vous a donné lieu d'entreprendre, je vous puis protester qu'il n'y a que le titre d'espoux qui puisse rendre vos pretentions justes & satisfaites. Et certes je me croirois indigne de vostre amitié si j'en vsois autrement: contentez-vous donc des choses que l'honneur peut permettre, & ne manquez pas demain à pareille heure de venir souper avec moy, adieu Cavalier, il s'en va jour. Ils se separerent ainsi, & le Cavalier s'en retourna en son logis sans aucune mauvaise rencontre.

Le lendemain le Duc l'envoya querir, il fut conduit au Palais par vn de ses gardes, & introduit dans vne grande Galerie ou ce Seigneur l'attendoit, Il luy dit d'abord, qu'il luy sçavoit bon gré d'avoir accepté son habit, qui luy sieoit bien, & que s'il n'avoit point esté leur ennemy, il luy auroit envoyé vne épée, mais que c'estoit au Roy de France son Maistre à luy en donner vne, non pas à luy qui estoit obligé de le desarmer tant qu'il seroit en son pouvoir; Et aptes l'avoir entretenu de plusieurs choses, & luy avoir témoigné que tous ses vœux estoient portez pour la Paix d'entre les deux Couronnes, il donna des Lettres pour Madrid au Capitaine Espagnol qui le conduisoit, puis l'embrassa & le congedia, luy disant qu'il faloit partir le lendemain matin. Le soir estant venu, il voulut aller voir sa Dame pour souper avec elle & pour luy dire adieu, mais ses gardes n'y voulurent point consentir, & tout ce qu'il put ce fut d'envoyer vn valet pour luy faire ses excuses.

Ils partirent donc sur des Mules, monture ordinaire d'Espagne pour ceux qui vont pa pays, & passerent à Cordouë où il y a vne belle Mosquée des anciens Mores qui sert maintenant d'Eglise. C'est vn bastiment quarré qui a plus de neuf

cens piliers, dont il y en à trente de toutes faces. Delà ils pafferent par les Montagnes noires ou Sierres Moraines, ou quatre jours entiers ils ne vefcurent que de Lapins & de Perdrix à cinq fols pieces, parce que dans ces lieux-là on n'y trouve point d'autre viande à l'Hoftellerie, encore faut-il l'apprefter foy-mefme & la faire cuire, de forte que l'on y fait fort mauvaife chere, quoy que l'on aye de bonne viande, on y boit auffi de fort mauvais vin que l'on porte là dans des peaux de Boucqs. Ils pafferent enfuite à Tolede tres-belle Ville, & où il y a vne fort belle Machine pour porter l'eau de la Riviere au Chafteau, & arriverent enfin à Madrid. Eftant là les gardes de Gargot le menerent à Dom Loüis de Oüiengourin Secretaire d'Eftat de fa Majefté Catholique, qui leur ordonna de le mener de fa part au Palais du Comte de Pigneranda, pour en difpofer à fa volonté, ce qui fut fait. On trouva le Comte chez luy qui le receut avec beaucoup de carreffe, & luy dit qu'il eftoit maintenant fon prifonnier, mais qu'il l'eftimoit fi honnefte homme qu'il ne luy vouloit point donner d'autre garde que luy-mefme, & pour cét effet congedia les Officiers qui le gardoient, & luy dit que s'il avoit befoin d'vn carroffe ou de quelqu'autre chofe qui fuft en fon pouvoir, il n'avoit qu'à luy demander, & qu'on luy donneroit auffi-toft, à la confideration du Marefchal de Gramont, qui luy avoit efcrit en fa faveur, & à qui il eftoit allié, & avoit de tres-eftroites obligations; Du refte qu'il demeuraft fept ou huit jours à Madrid pour voir la Cour & ce qu'il y avoit de curieux, que cependant l'on feroit venir des pafleports du Roy fon Seigneur pour le conduire en fon pays. Ce fut pour lors qu'il commença à goufter la liberté. Pendant qu'il alloit par la Ville voir ce qu'il y avoit de beau, il rencontra vn carroffe traifné par fix Mules avec quantité d'Eftaffiers, celuy qui eftoit dedans l'appella par fon nom, & fit arrefter fon carroffe, & luy dit; Quoy Seigneur Capitaine vous ne connoiffez plus le Duc d'Albuquerque qui vous a efté contraire lors qu'il a crû

que vous estiez vn de ces souslevez contre le Roy de France, & qui a de l'amitié pour vous maintenant que je sçay que vous estes fidelle à vostre Roy; Ie vous prie de me venir voir, je vous veux servir aupres du Roy mon Maistre en ce que vous avez à faire en cette Cour. Gargot luy rendit tres-humbles graces, & luy dit que le Comte de Pigneranda avoit eu la bonté de se charger d'avoir ses passeports du Roy Catholique: mais qu'il se donneroit l'honneur de luy aller rendre ses respects.

Quelques jours apres il fut au Palais de ce Duc; Il estoit encore au lict avec sa Duchesse, mais ayant appris qu'il estoit là, il commanda que l'on le fist entrer dans sa chambre qui estoit superbement meublée: car le lit estoit d'argent massif, aussi bien que les sieges & les tables. Il le fit approcher, & luy dit qu'il luy avoit fait cette faveur (qui ne se faisoit jamais à aucun Espagnol de quelque qualité qu'il fust) pour luy faire connoistre l'estime qu'il avoit de sa fidelité; Et ayant ordonné qu'on luy amenast sa fille vnique, il luy fit connoistre qu'il pouvoit saluër cette jeune Damoiselle qui estoit heritiere de plus de deux cens mil escus de rente. Enfin apres luy avoir dit cent choses obligeantes, il le congedia en luy demandant s'il n'avois point besoin de son service.

Dix ou douze jours s'estant écoulez à Madrid, il fut chez le Secretaire d'Estat, qui luy dit que ses passeports estoient tout prests, mais qu'il faloit qu'il fit venir sur les Frontieres de France l'Espagnol qui devoit estre échangé pour luy, & que l'on l'envoyeroit aussi reciproquement sur la Frontiere pour passer en France, au mesme temps que son eschange passeroit en Espagne. Il ne trouva pas à propos d'accepter cette condition, d'autant qu'il prevoyoit qu'il se passeroit encore deux ou trois mois avant qu'il pust estre en liberté; de sorte qu'il dit que si on le laissoit aller, il ne manqueroit pas d'envoyer le prisonnier échangé pour luy, & que cette ceremonie là estoit bonne pour des Princes, & non pas pour des

ſimples Capitaines tels qu'ils eſtoient l'vn & l'autre. Il faut donc, dit le Secretaire d'Eſtat, que vous trouviez quelqu'vn dans Madrid qui cautionne voſtre parole: car nous craignons que vous ne reteniez l'Eſpagnol, à cauſe que le premier Officier qui devoit eſtre pour voſtre eſchange vous a manqué de parole, trouvez-nous vne caution, & l'on vous donnera vos paſſeports. Gargot ſe confiant ſur la generoſité du Comte de Pigneranda, l'alla trouver tout auſſi-toſt, & luy dit la difficulté que faiſoit le Secretaire d'Eſtat. Cela n'eſt rien Monſieur, luy dit-il, je vous cautionneray, eſtant aſſuré que vous eſtes homme d'honneur, je n'en puis douter par les bons témoignages que m'en a donné M. le Mareſchal de Gramont. Si bien que ſur l'heure il eſcrivit vn billet au Secretaire d'Eſtat, par lequel il le cautionnoit, & promettoit de payer la rançon de l'Eſpagnol, en cas qu'il ne le renvoyaſt pas en Eſpagne. Le Secretaire n'eut pas pluſtoſt leu le billet, qu'il luy donna vn gros pacquet de papiers cacheté, & luy dit qu'il le portaſt au Comte de Pigneranda, qui apres l'avoir ouvert, dit avec vne joye qui parut ſur ſon viſage, qu'il avoit en ſes mains ſa liberté par les paſſeports du Roy, qu'il n'avoit qu'à ſe preparer pour partir s'il vouloit le lendemain, & qu'il luy donneroit ſes dépeſches.

Le lendemain donc eſtant venu, Gargot & ſon frere vinrent prendre congé de ce Seigneur, qui eut pour eux toutes les courtoiſies imaginables. Entre autres choſes il dit au cadet, je vous prie de ne pas manquer à faire ce compliment à M. le Mareſchal; dites-luy que je luy baiſe les mains, & qu'il m'a beaucoup obligé de m'avoir donné la connoiſſance d'vn ſi honneſte homme & ſi brave ſoldat que vous, fidelle à ſon Roy & à ſa patrie. Apres cela il luy donna vne Lettre pour M. le Mareſchal, & luy dit de plus qu'il avoit ordonné à ſon Secretaire de luy donner de l'argent avec ſes paſſeports, ſçachant bien qu'vn ſoldat qui avoit eſté deux ans priſonnier n'en avoit pas de reſte. Gargot tout confus & comblé de tant de bontez, luy fit des

remerciemens les plus humbles qu'il pût s'imaginer pour marquer sa gratitude, & luy dit qu'il prendroit douze Pistoles qu'il donneroit au Capitaine Espagnol qui estoit échangé pour luy. De cette maniere il prit congé du Comte de Pigneranda, & apres avoir pris de son Secretaire ses passeports & les douze Pistoles seulement, quoy qu'il l'assurast qu'il en avoit davantage pour luy donner, il fut trouver le Secretaire d'Estat, à qui il parla du mauvais traittement que l'on faisoit aux François que les Navires d'Espagne prenoient à la Mer, lesquels ils mettoient aux Galeres, & protesta qu'il en donneroit advis en France lors qu'il y seroit, afin que le Roy Tres-Chrestien son Maistre y mist remede. Le Secretaire luy dit qu'il y auroit meilleur quartier doresnavant, & qu'il esperoit que la Paix termineroit tous ces differends entre les deux Couronnes.

Ils partirent donc de Madrid la Veille de Noël 1652. avec vn Commissaire de l'armée d'Espagne du Ponant, qui vint avec eux jusques à S. Sebastien. En cette Ville-là Gargot alla voir le Gouverneur de la Province, à qui ses Lettres & passeports s'addressoient, lequel luy dit d'attendre encore deux jours; pendant lesquels il se promena par la Ville : mais lors qu'il voulut aller sur le Port, les Sentinelles l'en empescherent, luy disant qu'l y avoit ordre par tout de ne luy laisser voir aucune Fortification.

Apres qu'il eut receu ses passeports, on luy donna six Mousquetaires pour le conduire par la Montagne, afin qu'il ne vist pas l'armée d Espagne qui estoit au Port du passage toute desarmée, & les Navires amarez deux à deux, & quatre à quatre. Passant dans la Montagne au dessus du Port, il ne laissa pas d'en remarquer fort bien la scituation, & la maniere dont les Vaisseaux y estoient amarez, si bien que deslors il fit vn projet dans son esprit d'entreprendre quelque chose de considerable sur cette armée, Le second jour il vint à Yron, & delà à la Riviere qui separe la France de l'Espagne; laquelle il passa, apres avoir eu quelque difficulté avec la garde Espagnole, à qui il falut donner

ner dequoy boire, comme il faut faire en beaucoup d'autres lieux d'Eſpagne, où l'on trouve les gens fort aſpres à prendre de quelque maniere que ce ſoit. Eſtant donc paſſé ſur le ſoir, il ne trouva point de Sentinelle ſur le bord de l'eau du coſté de France, comme il y en avoit du coſté d'Eſpagne: il falut qu'il allaſt au Corps de Garde pour parler aux François qui le receurent avec joye. Il y remercia le Commandant qui avoit contribué ce qu'il avoit pû pour ſa liberté, & le lendemain il arriva à Bayonne où il trouva M. le Comte de Toulongeon, qui le traitta luy & ſon frere fort ſplendidement. Delà il prit le chemin de Pau en Bearn pour venir à Montauban.

Eſtant à Montauban, M. de S. Luc luy conſeilla de s'embarquer ſur la Riviere pour paſſer à Cadillac, quoy que cette place fuſt pour lors dans le party de Monſieur le Prince, l'aſſeurant qu'on ne l'empeſcheroit point de paſſer ayant des paſſeports du Roy de France, & du Roy d'Eſpagne. Il ſuivit ce conſeil & paſſa devant Bordeaux ſans mettre pied à terre, en faiſant croire au Bateliers qui le conduiſoient, qu'il eſtoit Eſpagnol, & qu'il alloit à Bourg. Mais eſtant au Bec d'Ambaix, il changea de langage, & leur dit qu'au lieu d'aller à Bourg il vouloit aller à Blaye, & qu'il eſtoit bon François & fidelle Serviteur du Roy. Les Bateliers ne voulurent point le mener plus avant, & d'autant qu'il faiſoit fort obſcur, il conſentit que l'on moüillaſt l'ancre juſques au jour; Il fut contraint luy & ſon frere de paſſer la nuict fort mal, car il faiſoit fort froid & il tomboit vne pluye tres-incommode. Le jour eſtant venu ils ſe trouverent au milieu de quatre Fregates Eſpagnolles, le Commandant ayant envoyé ſa Chaloupe, pour ſçavoir quel bateau c'eſtoit; Gargot luy envoya incontinent ſon frere avec le paſſeport du Roy d'Eſpagne, & le fit ſupplier de luy donner vne Chaloupe ſur ſa parole pour le mener à Blaye, ce Capitaine Eſpagnol le fit de fort bonne grace. Il arriva fort matin à Blaye, & l'on fut advertir M. le Duc de Sainct Si-

mon de son arrivée, lequel le receut avec vne courtoisie & generosité nompareille, & renvoya les Espagnols avec regal.

Il apprit à Blaye que M. le Duc de Vendosme estoit à Xaintes, cela l'obligea d'y aller. Il est bon de remarquer en cét endroit que ses ennemis luy avoient rendu de bien mauvais offices aupres de ce Prince qui estoit Admiral : car son Medecin nommé le sieur du Four, & son Chirurgien le sieur Besnard, le prierent de leur faire voir sa jambe estropiée, comme ayans intention, disoient-ils, de luy en procurer la guerison; Il y consentit volontiers : mais apres qu'ils l'eurent veuë exactement & avec loisir, ils luy avouërent ingenuëment qu'ils l'avoient fait par l'ordre de M. l'Admiral, qui avoit creu que cét estropiement estoit feint, & cela sur le rapport de meschantes personnes, qu'ils ne voulurent pas nommer; Aussi luy témoignerent-ils en gens d'honneur, que s'ils pouvoient le guerir de cette incommodité, ils le feroient, mais que le mal estoit incurable. Cette mauvaise impression n'avoit pû estre mise dans l'esprit de M. l'Admiral que par les Emissaires du Comte du Daugnon.

Si-tost donc qu'il eut le moyen de saluër son Admiral, il luy rendit compte de l'assassinat commis par ses gens sur sa personne; puis il l'informa du mauvais traittement que faisoient les Espagnols aux François qu'ils prenoient à la Mer, lesquels ils mettoient à la chaisne. Il luy proposa que si on luy vouloit donner deux moyennes Fregates de l'armée du Roy avec trois Bruslots, il entreprendroit de brusler l'armée d'Espagne qui estoit au Passage, & ne demandoit pour toute recompense de la conduite de cette action, que d'estre dans vne Barque longue pour conduire le premier Bruslot. M. l'Admiral luy dit qu'il en faloit communiquer à son Lieutenant General M. le Commandeur de Neufchese qui estoit devant l'Isle de Ré avec l'armée du Roy; Que cependant le Roy avoit affaire de luy pour commander vn des Vaisseaux de Sa

Majesté qui estoit à Toulon nommé le Mazarin pour amener en Ponant. Ainsi il luy fit délivrer ses Commissions, & deux mil livres pour errer des Matelots, en attendant vn plus grand fonds, qu'il faloit qu'il allast prendre à Paris, & qu'il passast en y allant à la Rochelle pour s'aller aboucher avec le Commandeur de Neufchese. Il y fut donc à bord du Navire nommé le Cezar, qui portoit pour lors le Pavillon d'Admiral, & communiqua son dessein à ce Commandeur, lequel luy dit que s'il le faloit executer il faloit y aller avec toute l'armée, pour n'y pas manquer; Gargot repliqua là dessus, qu'il ne trouvoit pas seur de mener l'armée du Roy dans le cœur de l'Hyver dans vne coste si dangereuse, mais bien des Fregates, lesquelles, si elles estoient chargées de mauvais temps, pouvoient entrer au Socoüa & à Sainct Iean de Lus, & non pas les grands Vaisseaux. Il adjousta qu'il avoit souvent oüy dire que ce n'estoit pas sagement fait, de risquer beaucoup pour gagner peu: mais qu'on pouvoit risquer peu pour gagner beaucoup. Le Commandeur ne gousta point ses raisons, & ainsi cette proposition tres-faisable & tres-advantageuse pour l'Estat, n'eut point de lieu.

Estant à la Rochelle, il donna au Capitaine Espagnol eschangé pour luy, le congé & passeport de M. l'Admiral pour s'en retourner en Espagne; & delà s'en vint en poste à Paris ou estoit la Cour, solliciter le fonds pour l'armement du Vaisseau nommé le Mazarin. Il vit le Roy par l'entremise de M. le Mareschal du Plessis, ensuite la Reyne, qui le receut fort favorablement, puis M. le Cardinal, qui luy promit toute sorte de faveur & d'appuy contre le Comte du Daugnon. Il supplia Son Eminence d'avoir la bonté de penser à luy dans l'accommodement qu'on estoit sur le point de faire avec ce Comte, en sorte que pour le moins il luy fust rendu deux Navires nommez le Petit Sainct Marc & la Roze d'or, qu'il luy avoit pris dans le Havre de la Rochelle. M. le Cardinal luy promit expressément d'en parler à M. l'Evesque de Xain-

tes, qui negocioit cét accommodement.

Et en effet il luy en parla, car cét Evesque dît vn jour à Gargot qu'il le vouloit raccommoder avec le Comte : mais qu'il n'estoit pas necessaire qu'il parlast davantage à M. le Cardinal de leur démeslé, & qu'il luy donnoit parole positive de le contenter sur ses pretentions. Il luy promit donc qu'il n'en parleroit plus : mais aussi il le pria qu'il se souvinst de la parole qu'il luy donnoit, d'ajuster ses interests, lesquels il remettoit en quelque sorte entre ses mains, & protesta que s'il y manquoit il s'en plaindroit hautement.

L'accommodement du Comte du Daugnon fait avec la Cour ; l'Evesque de Xaintes partit de Paris pour Broüage, & Gargot pour Xaintes, n'ayant point esté trouvé de fonds pour l'armement de son Vaisseau, M. l'Admiral y estoit encore, & y fut jusques au retour de l'Evesque, qui eut tout le temps s'il eust voulu, de satisfaire à sa parole, mais il n'en tint compte, car il ne parla ny prés ny loing de cette affaire. Le Comte estant sorty de Broüage, M. d'Estrades vint en prendre possession de la part de son Eminence : Gargot le pria de faire arrester le Vaisseau la Roze d'or qui luy appartenoit. Ce Vaisseau estant party avant qu'il eust pû donner les ordres, il en escrivit à M. le Mareschal de la Meilleraye qui l'arresta ; ce qui fut cause que l'Evesque de Xaintes demanda à composer avec M. d'Estrades pour ce Vaisseau, si bien qu'ils tomberent d'accord que M. d'Estrades y auroit la moitié, & le Comte l'autre ; & laisserent ainsi Gargot sans avoir aucun soin de ses interests.

Il continua neantmoins à servir aupres de M. de Vendosme, & ayant eu advis que le Vaisseau de la Roze d'or estoit venu de Nantes à la Rochelle, il demanda permission à M. l'Admiral de le faire arrester. M. l'Admiral luy donna vne Lettre pour M. d'Estrades, qui pour lors estoit à la Rochelle ; laquelle il luy rendit, sans sçavoir l'accommodement qu'il avoit fait avec le Comte du Daugnon, M. d'Estrade au lieu

de l'eſcouter le querella fort, juſqu'à luy dire qu'il n'avoit rien à ce Navire. Il ſe retira donc également ſurpris & mécontent : neantmoins le lendemain l'ayant eſté voir, il apprit de luy l'accommodement qu'il avoit fait avec l'Eveſque de Xaintes, touchant le Vaiſſeau dont eſtoit queſtion, & luy dit qu'il l'avoit fretté à des Marchands de la Rochelle pour Liſbonne, moyennant la ſomme de ſix mil & tant de livres ; Qu'il eſtoit bien marry que le Comte du Daugnon luy retenoit ſon bien, & que tout ce qu'il pouvoit faire dans ce rencontre, c'eſtoit de luy donner la moitié dans ſa moitié. En effet il le fit avec vne generoſité, qui n'eſtoit pas ſans Iuſtice.

Enſuite de cela Gargot s'en retourna à l'armée Navale qui tenoit la ville de Bourg bloquée. Le jour qu'elle ouvrit la tranchée pour prendre la ville par force, les Chalouppes furent commandées de donner vne fauſſe attaque à la ville baſſe du coſté de l'eau ; il y fut avec la ſienne qu'il entretenoit à ſes dépens, & approcha à la portée du Piſtolet de la barriere, pendant que les autres en eſtoient à deux portées de Mouſquet, tellement que s'il euſt eſté ſuivy, il l'euſt forcée, & vrayſemblablement eut emporté la Ville baſſe d'emblée. Le Capitaine Blanquet y fut tué d'vne mouſquetade à ſes coſtez. Celuy qui commandoit les Chaloupes s'excuſa de le ſuivre ſur ce qu'il n'avoit point d'ordre pour cela du General. Le lendemain qui eſtoit le cinquiéme jour de l'ouverture de la tranchée, les ennemis demanderent à capituler.

De Bourg on fut à Libourne, les Batteaux chargez de pieces de batterie, de munitions de guerre & de bouche, & d'outils pour ouvrir la tranchée, devoient paſſer au deſſus de la Ville pour ſe joindre au camp, mais ils ne le pouvoient faire à cauſe de deux Navires qui eſtoient ancrez proche de la Ville au milieu de la Riviere, & tenoient des Cables qui la traverſoient. Il y alla avec ſa Chaloupe, coupa de ſa main les Cables, & fit paſſer les Batteaux chargez de Canons, & de

munitions; ce qui ne fut pas vn petit service pour le camp, & qui n'advança pas peu la reduction de la Place.

Apres la retraite de l'armée Navale, il s'en vint à Paris continuer ses sollicitations aupres de la Reyne, & de M. le Cardinal pour avoir justice des violences & outrages du Comte du Daugnon. Pendant qu'il songeoit à ses interests temporels, Dieu luy donna vne forte impression pour les eternels, & luy remit dans la memoire le vœu qu'il avoit fait de se faire Catholique; à quoy il estoit puissamment solilicité par le Mareschal de Gramont. Il se resolut donc de l'accomplir, & pour cét effet il se fit instruire par le R. P. Simplicien de Paris, Capucin, frere du feu Chevalier Garnier, & Confesseur de ce Mareschal. Le Nonce de sa Sainteté Monseigneur Bagny, le receut au giron de l'Eglise chez les Capucins de S. Honoré. Dans cette occasion ce bon Prelat employa tout le zele dont il estoit capable pour exciter le nouveau converty aux actions dignes de la Religion qu'il venoit de professer. Il en fut vivement touché, & pour commencer par vne qui fust conforme à son inclination, il alla faire vne campagne à ses dépens, avec son frere & son nepveu au service de la Serenissime Republique de Venize contre les Turcs, & fut dans son armée Navale tant que dura la campagne.

Au retour delà il vint servir le Roy en Italie sous les commandemens du Duc de Modene: auquel il presenta son nepveu âgé pour lors de dix-sept à dix-huit ans. Ce Prince conceut vne estime si advantageuse du Nepveu par celle qu'il avoit de l'Oncle, qu'il luy donna vne Compagnie de Cavalerie. Dans cét employ il ne démentit pas la bonne opinion qu'on avoit euë de luy; Et il s'est trouvé depuis qu'il y a si bien répondu, qu'apres la guerre de Lombardie estant retourné au service des Venitiens, & ayant eu vne compagnie d'Infanterie dans le Regiment de Negroni, il est parvenu de la queuë à la teste en qualité de Colonel. C'est luy que le Iournal de Candie marque du nom de Colonel Imbert, & qui a

esté choisi avec deux autres par le Marquis Ville pour la défense du Fort de Panigra.

Revenons à l'Oncle, Son Altesse de Modene luy donna la Charge de Lieutenant General de son Artillerie, au siege de Pavie; là faisant faire vne batterie avancée, il fut pris & mené prisonnier dans le Chasteau de Pavie, où il fut deux mois au pain & à l'eau, au bout desquels il fut retiré par son frere & son nepveu, qui payerent sa rançon. Mais les Espagnols l'obligerent de donner vn Escrit de ne servir de trois ans, luy, son frere, & son nepveu, contre l'Espagne en Lombardie, & de s'en retourner par Rome; c'estoit pour les empescher d'aller droit en France. Estant à Rome il fut rendre ses respects à M. de Lionne qui y estoit Ambassadeur Extraordinaire, & luy fit le recit du siege de Pavie, & de ce qui luy estoit arrivé. M. de Lionne luy presta vingt Pistoles, dont il avoit grand besoin, & luy donna des Lettres de recommandation pour la Cour, par le moyen desquelles il fut connu de M. le Comte de Servien, qui luy fit payer deux années de sa pension. Ce luy fut vn merveilleux secours dans l'estat où il estoit, & sans cela luy & toute sa famille auroient pery de faim.

Arrivant à Lyon on luy en empescha l'entrée, parce qu'il avoit passé par le Dauphiné en quelques endroits soupçonnez de Peste : neantmoins comme il avoit l'honneur d'estre connu de M. l'Archevesque, ceux qui gardoient la porte luy permirent de luy aller parler tout à Cheval, & luy donnerent des gardes. Il rencontra M. l'Archevesque en carrosse, & luy ayant parlé, il obtint de luy vn billet de sa main, par lequel il eut la liberté de loger dans la Ville, avec son frere, son nepveu, & plusieurs autres personnes de sa Compagnie. Le lendemain ce Prelat ayant connu la necessité qui accompagne d'ordinaire les gens de guerre revenant d'vn fascheux siege & de Prison, & par vn si long chemin, le secourut genereusement de quinze Pistolles, pour achever de le conduire à Paris.

Comme les deux freres estoient à Rome, ils furent aussi voir l'Ambassadeur de Venise qui estoit en cette Cour-là, & dont ils estoient connus, auquel ils firent entendre qu'ils avoient dessein de voir le Pape; Il s'offrit de les y introduire & les y mena. Ayant dit à sa Saincteté des choses fort obligeantes en leur faveur, elle interrogea fort la jambe de bois * sur les affaires de Candie & de l'armée Navale des Venitiens, & son frere sur le fait de Constantinople, d'où il estoit de retour depuis peu, & y avoit sejourné trois mois entiers, y ayant eu toute liberté par la connoissance qu'il trouva aupres de M. de la Haye Vantelet, qui y estoit Ambassadeur pour le Roy. Pendant ce temps-là il y vit tout ce qu'y pouvoit voir vn Chrestien; entre autres choses, le Port, les Arsenaux, les Navires, Galleasses & Galeres du Grand Seigneur, & le long du Port du costé de la Ville, vne infinité de Maisons de bois, dont plusieurs advançoient jusques dans l'eau, appuyées sur des piliers de bois; Et d'autant qu'en y allant & en revenant, il avoit descendu aux Chasteaux des Dardanelles, qu'il avoit curieusement observez, sa Saincteté s'enquit de toutes les remarques qu'il avoit faites, tant aux Dardannelles qu'à Constantinople: lesquelles il trouva si importantes, que s'adressant à la jambe de bois, lequel il fit lever, parce qu'estant à genoux il le croyoit incommodé, il luy dit qu'il faloit qu'il travaillast à dresser vn projet digne d'vn Chrestien & d'vn homme de courage, sur les memoires que luy pourroit donner son frere. Sa Saincteté parla toûjours François cependant cét entretien qui dura plus d'vne heure; apres quoy il donna sa benediction à ces deux freres. Ils furent ensuite voir Monseigneur Rospigliosi pour le remercier des bons Offices que pendant sa Nonciature en Espagne, il avoit rendus à Gargot à la recommandation de Monseigneur Bagni Nonce en France, qui en avoit esté supplié par M. du Fresne premier Commis de M. le Comte de Brienne, sur la crainte que l'on avoit euë que ceux qui l'avoient assassiné, n'eussent aussi jetté ses

* On le nõmoit ainsi pour le distinguer de Iean Gargot son aisné.

Com-

Commiſſions à la Mer; ce qui auroit pû donner vn aſſez plauſible pretexte aux Eſpagnols de le faire perir comme vn Pirate.

Gargot eſtant de retour d'Italie en France, & n'ayant pû avoir à la Cour aucune raiſon de ſes pretentions contre le Comte du Daugnon, ſe reſolut avec ſon frere de le pourſuivre par Iuſtice. Mais trois grandes difficultez s'y rencontroient; La premiere eſtoit qu'ils ne ſçavoient ny l'vn ny l'autre, ce que c'eſtoit que de la procedure; La ſeconde, que leur infortune les privoit preſque de toute ſorte d'amis; Et la troiſiéme, le manque d'argent pour ſurvenir aux frais. L'amitié que M. l'Eveſque de la Rochelle leur avoit témoignée de longue-main, les enhardit à luy communiquer leur deſſein: il leur demanda quelque temps pour y penſer; peu de jours apres il les envoya querir, & leur dit; Que le ſieur Raynaud Aumoſnier du Comte du Daugnon, ou plus proprement ſon Maiſtre d'Hoſtel, & ſon Intendant, ayant pluſieurs Benefices dans le Dioceſe de Xaintes & dans celuy de la Rochelle, l'eſtoit venu trouver pour quelques expeditions dont il avoit beſoin, leſquelles il luy avoit accordées; Que cét Aumoſnier ayant témoigné luy en eſtre fort obligé, il avoit pris occaſion de le faire parler ſur toutes leurs pretentions contre le Comte; Qu'il eſtoit demeuré d'accord preſque de toutes, & que meſme il luy avoit dit quantité de choſes qui pourroient bien ſervir à leurs affaires, leſquelles ils ne ſçavoient pas encores; Bref il leur témoigna qu'il eſtoit obligé de leur dire, qu'ils pouvoient & devoient en conſcience entreprendre le procés dont ils luy avoient parlé; Que pour les difficultez qu'ils y trouvoient, elles ne devoient pas les en empeſcher, parce qu'il leur offroit de bon cœur ſes conſeils, ſes recommandations pour ſes amis, & ſa bourſe. Et en effet il leur a eſté liberal de toutes ces choſes juſqu'à ſa mort.

Les deux freres ſuivirent cét advis deſintereſſé, & preſenterent Requeſte au Parlement, pour avoir raiſon des inju-

R

stices du Comte du Daugnon : mais comme Gargot estoit à Paris à poursuivre vivement cette affaire ; le Comte qui en craignoit fort l'évenement, crût que le plus seur seroit de mettre sa partie hors d'estat de pouvoir agir. Pour cét effet il s'advisa de mendier vne debte de quatre à cinq cents livres que Gargot devoit en Bretagne, pour reste du radoub du Navire nommé le Leopard, dés l'an 1649. dont il est encore deub par le Roy plus de dix mille livres. Vn nommé Noblet qui estoit entierement dans ses interests, ayant gagné plus de cinquante mil escus qu'il a laissez à sa niepce, en prit le transport, puis le ceda à Trubert Secretaire du Comte, & ce Trubert à vn nommé Guillaume de Macq, soy disant Bourgeois de Paris. Au nom de ce Macq Gargot fut arresté & mis dans les prisons de Sainct Magloire, où il a esté pendant trois ou quatre mois; & d'où il n'est sorty que par le moyen d'vn Arrest du Conseil sous sa caution juratoire, au rapport de M. de Boucherat.

Au sortir delà il fit vn voyage au Camp devant Dunkerque, pour essayer d'estre remboursé de l'équipement du Vaisseau nommé le Leopard, par ordre de Son Eminence : mais ce fut inutilement. La reflexion qu'il fit alors sur le peu d'asseurance qu'il y a aux promesses des hommes, luy fit penser à celle qu'il avoit faite à Dieu d'aller en Ierusalem, & l'obligea de se resoudre à l'accomplir. Apres avoir obtenu vn passeport du Roy pour ce voyage, il ne crut pas le devoir faire sans prendre les advis & les conseils de M. l'Evesque de la Rochelle, qui eut la bonté de loüer sa fidelité envers Dieu, & de luy donner de l'argent & son certificat. Son frere ne pût souffrir cette separation, parce qu'il l'aymoit tendrement ; il voulut l'accompagner dans cette Saincte Peregrination. S'estant donc embarquez tous deux à Marseille, ils allerent descendre à Ligourne. Là ils apprirent le mauvais traittement fait à l'Ambassadeur du Roy Tres-Chrestien, par la perfidie d'vn François Renegat, qui de Candie estoit passé à Smyrne, & avoit fait entendre au Grand Visir que les Fran-

çois estoient Ennemys des Turcs.

De Ligourne ils allerent à Rome, où ils firent la reverence à M. le Cardinal Bagni, qu'ils informerent de leur dessein, & de ce qui estoit arrivé à l'Ambassadeur de France. Il trouva à propos de les presenter à sa Sainctеté ; qui apres avoir serieusement pensé aux inconvenients qui leur pourroient arriver dans la disposition ou estoient les choses en Turquie à l'égard des François, dispensa Nicolas Gargot de son vœu, & le changea en quelques autres Devotions, dont il luy fit expedier vn Bref, ou les raisons de cette commutation estoient specifiées.

De retour qu'ils furent en France, ils se mirent à poursuivre leur procez. Il ne seroit pas possible, ou du moins il seroit trop ennuyeux de rapporter dans cette Relation, toutes les fuites, les artifices, & les chicanes de leur partie. Il suffit de dire que le seul besoin dans lequel ils estoient les fit perseverer dans cette poursuite; encore eussent-ils à la fin perdu courage, sans le secours que la Reyne Mere leur donna de ses recommandations à M. le Premier President, qu'elle eut la bonté de luy faire faire à plusieurs fois par Messieurs Largentier & Gaboury (elle en parla mesme à Mademoiselle de la Moignon) pour obtenir Audiance à la Grand' Chambre, contre l'appel que le Comte du Daugnon avoit interjetté des procedures qu'on avoit faites contre luy & ses complices, & pour vne Enqueste de prés de cent tesmoins qui avoient déposé contre luy.

M. le Duc de Vendosme se laissa encore alors persuader que cette procedure choquoit sa jurisdiction, & vouloit que cette cause fut évoquée à la Table de Marbre: Gargot & ses amis eurent vne peine incroyable à le détromper, & à luy persuader le contraire.

Durant le cours de ce procés, il fut question de secourir les Colonies du Canada, contre les cruelles incursions des Iroquois. Il y avoit lors à Paris plusieurs Capitaines de la Ma-

rine, entre lesquels Gargot fut choisi, comme ayant le plus de connoissance de ce pays-là, pour y conduire le secours que Sa Majesté y vouloit envoyer. On ne luy eut pas plustost proposé cét employ qu'il l'accepta, & qu'il quitta toutes ses affaires, par cette ardeur qu'il a euë toute sa vie pour le service du Roy. Il s'achemina aussi-tost à la Rochelle ou les Vaisseaux pour ce voyage se devoient équiper: mais il y trouva les choses si mal disposées, que nonobstant son activité qui estoit extraordinaire, il n'en pût partir qu'au mois de Iuillet, qui estoit trop tard de deux mois pour aller en ce pays-là. Encore l'obligea-t'on d'aller passer à Belle-Isle pour y prendre du biscuit, qui estoit vieux de deux ans ou davantage, & on luy en donna seulement pour deux mois pour la Traversée; à laquelle il en employa quatre, quelques soins qu'il y pust apporter. Durant cette longueur de temps, la maladie du Scorbut attaqua tout son monde: il mourut dans son Vaisseau prés de quatre-vingts personnes, & bien autant dans l'autre. En voicy les causes. Premierement le mauvais biscuit, vieux, & presque la moitié en poussiere; Secondement les eaux douces, corrompuës par vn si longtemps, & mises en mauvaises fustailles; Troisiémement & sur tout le mauvais choix qu'on avoit fait de Passagers, comme Paysans, femmes & enfans, qui avoient mendié tout l'Hyver, & ce jusques au jour de leur embarquement, qui fut en 1662. en laquelle année le pain avoit esté trois fois plus cher qu'à l'ordinaire, à cause dequoy ces pauvres gents avoient esté contraints de prendre quantité de mauvais aliments. D'ailleurs ils n'estoient point accoustumez à manger du Biscuit, ny à estre agitez du roullis du Vaisseau, qui eut presque toûjours le vent contraire, & outre tout cela ils estoient fort mal couchez, par le trop grand embarras des choses qu'on avoit chargées dans les Vaisseaux; de façon qu'il y a lieu mesme de s'estonner comment tout ce qui estoit dedans ne perit pas. Au reste il est bon d'observer que c'estoit le sieur Dumont qui avoit esté proposé pour fai-

re la levée de ces gens-là, & qu'il fut payé pour leur subsistance jusques au jour de leur embarquement, mais qu'il leur fit bien petite part, puis qu'ils furent obligez de mendier leur vie pendant le temps qu'ils furent à la Rochelle. Gargot avoit bien preveu ce mal, & en avoit donné ses advis, ausquels on n'eut pas tel égard qu'il faloit. Pour luy il se precautionna de trente-six Matelots & Officiers qu'il paya de son argent, & se munit de vivres à proportion, parce que l'équipage estoit trop foible, & la saison trop avancée. Or nonobstant toutes ces difficultez le voyage se fit, & il débarqua ses gens à Tadoussacq, n'ayant pû aller jusques à Kebec à cause des glaces. Quelques cinq semaines apres il se rembarqua & arriva à la Rochelle dans le mois de Ianvier. Le sieur Dumont fit le voyage, & vescut à sa table & à ses dépens, aussi bien qu'vn valet qu'il avoit, sans luy en avoir donné seulement vn grand mercy. Depuis cela il est devenu homme d'importance, car il est à present Commis au Controlle General de la Marine, & riche, ce dit-on, de cent mille escus, & a fait bastir vne des plus belles Maisons de la Rochelle: là où au contraire Gargot, qui a si bien servy, est mort sans laisser dequoy se faire enterrer, ainsi qu'il se verra cy-apres.

L'année suivante qui fut 1663. on obligea encore Gargot de faire le mesme voyage, & avec les mesmes Vaisseaux & semblable voiture; Aussi le succez en fut fort approchant du precedent. Il passa dans son Vaisseau l'Evesque de Petrée & le sieur de Mezy, homme de peu de conduite. Ce dernier y alloit estre Gouverneur en la place du sage & Vertueux M. Dubois d'Avaugour, que quelqu'vn a nommé avec Iustice le Du Terrail du temps. Ce brave Gentilhomme, quoy qu'il eust lieu de se plaindre contre plusieurs personnes du Canada, neantmoins estant de retour en France, se contenta de rendre raison au Roy de son administration, sans blasmer personne; & ayant obtenu congé de S. M. il fut en Allemagne trouver M. l'Electeur de Mayence son bon amy,

qui le mena dans l'armée qui alloit en Hongrie. Là il fut choisi pour deffendre le Fort de Serin, où il est mort glorieusement en combattant contre les Infidelles. Gargot avoit pour luy vn respect & vne estime incroyable. Il passa aussi sur le mesme Vaisseau M. Dupont Gaudays en qualité d'Intendant : lequel sans doute estoit vn fort galant homme & fort judicieux.

On avoit obmis à dire parlant du premier voyage, que Gargot passa au Port de Plaisance, qui est à l'emboucheure du Fleuve de Sainct Laurent dans l'Isle de Terre-neuve, & qu'il y débarqua environ quatre-vingts hommes avec munitions & vivres, commandez par vn fort jeune Gentilhomme de Nantes, nommé le sieur Du Perron, avec vn sien frere qui estoit encore plus jeune que luy. On y envoya tous ces gens-là en la place de ceux que M. Fouquet y avoit mis il y avoit deux ans, lors que l'on y avoit commencé la Colonie. Avant que partir de Paris, on fit connoistre à Gargot ce jeune Gouverneur, qui luy sembla assez honneste homme, mais trop jeune pour vn tel employ ; Il en dit son advis à ceux qui avoient credit en cette affaire, mais ils ne s'en mirent guere en peine.

Or, à ce second voyage il ne passa pas à Plaisance, mais il y envoya l'autre Vaisseau pour y débarquer les hommes & les munitions qu'on y devoit mener, avec ordre de le venir trouver à Kebec où il alloit. Ce Vaisseau estant arrivé à Plaisance n'y trouva que peu d'hommes & quelques femmes, & on apprit de ces gens-là vne estrange Tragedie qui s'y estoit joüée l'année precedente. Quelque mois apres le départ de Gargot, le Gouverneur, son frere, & l'Aumosnier, tous trois jeunes & sans experience, retournans de la chasse, avoient esté attaquez par leurs propres gens, qui avoient tué les deux freres à coups de fusil : l'Aumosnier apres avoir tiré hardiment le sien sur ces assassins, s'en estoit enfuï dans les bois. Apres vne action si noire, ces meurtriers entrerent dans le Fort, où

apres s'estre enyvrez ils forcerent quelques femmes & s'entrebattirent, de sorte qu'il en demeura sur la place douze ou quinze. Peu de jours apres l'Aumosnier mourant de faim dans les Bois, se resolut de venir se rendre à la mercy de ces scelerats, qui aussi-tost qu'ils l'eurent en leur pouvoir, luy fendirent la teste à coups de hache, & luy couperent les mains. Le Printemps approchant, ces meschans s'embarquerent la plus-part dans des Chaloupes avec ce qu'il y avoit de plus precieux dans le Fort, afin d'aller aux Habitations Angloises ou parmy les Sauvages de la Terre-ferme, pour éviter le supplice deu à leur crime. Par deux ou trois fois ils firent naufrage sans se noyer, apres quoy ils retournoient au Fort prendre de nouvelles provisions. Le Capitaine du Vaisseau ayant appris ces choses, débarqua les gens & munitions qu'il avoit pour ce lieu là, & attrapa quelques-vns de ces malheureux qu'il embarqua sur son Vaisseau, pour les mettre entre les mains de son Commandant. En chemin faisant il en rencontra encore quelques autres qu'il prit aussi; Et estant arrivé à Kebec, il les mena dans le Vaisseau de Gargot, qui les fit tous mettre aux fers.

Gargot jugeant à propos que l'on fist supplicier les plus criminels de ces meurtriers, envoya son Lieutenant en advertir le Gouverneur de Kebec, & le prier d'envoyer de ses Officiers de Iustice à bord d'vn des Vaisseaux du Roy, afin de juger tous ensemble ces Criminels. Les Officiers de Kebec pretendirent qu'il estoit obligé de les remettre entre leurs mains; Là dessus il assembla son Conseil, composé des Officiers de ses deux Vaisseaux, par le resultat duquel, & selon les formalitez de la Iustice Maritime, vn de ces Scelerats atteint & convaincu d'avoir tué l'Aumosnier de Plaisance, fut condamné à avoir le poing couppé, puis estre pendu & bruslé, & l'vn de ses complices à servir de Bourreau. Or afin de ne pas choquer la Iurisdiction de Kebec, Gargot fit dresser vn grand radeau au milieu de la Riviere de Sainct Laurens

qui eſt fort large, ſur lequel l'execution fut faite à la veuë de Kebec, dont le Gouverneur fut fort irrité. Il partit delà dans la ſaiſon des mauvais temps pour revenir en France en compagnie de l'autre Vaiſſeau du Roy, qui avoit pour Capitaine ce Guillon, qui avoit eſté autrefois ſon Enſeigne, & l'avoit ſi mal ſervy, comme nous l'avons dit cy-deſſus.

Lors qu'ils furent ſur le banc de Terre-neuve, cét homme double fit laſchement fauſſe route, afin d'arriver le premier en France, & d'y donner de mauvaiſes impreſſions à la Cour contre ſon Capitaine, ſur les plaintes du Gouverneur de Kebec. Dés le lendemain qu'ils furent ſeparez, Gargot fut accueilly d'vne ſi rude tempeſte, que tous les Maſts de ſon Navire furent rompus, & ſon Vaiſſeau en peril de naufrage. Son intrepidité fit reprendre cœur à ſes gens, & ſon bon ſens leur enſeigna le moyen de faire de nouveaux Maſts & de nouvelles voiles, mais tres-petites; avec quoy ils firent ſept cents lieuës & arriverent enfin devant la Rochelle. Il en partit peu de jours apres pour aller à la Cour, où il rendit raiſon de ſon voyage.

Le Roy avoit beſoin d'vn homme de Marine & intelligent pour envoyer en Suede prendre des Canons, de la Bronze pour en faire, & les autres choſes neceſſaires pour la conſtruction & armement des Navires. On propoſa ce voyage à Gargot; Il avoit tant de zele pour le ſervice de ſon Prince, que, quoy que ſa preſence fuſt fort neceſſaire pour ſon procez à Paris, neantmoins il ne heſita point à l'accepter, on luy donna pour cela trois Vaiſſeaux qu'il prit à la Rochelle. Il executa fidellement ſa Commiſſion, & fut de retour de Suede au commencement de Septembre. Il arriva dans les Rades d'entre la Rochelle & Broüage, mais tellement malade, qu'il falut qu'il ſe fiſt deſcendre à Broüage pour advertir les Officiers de la Marine de ſon retour, afin qu'ils priſſent le ſoin de ſon Vaiſſeau: car il eſtoit en peril, à cauſe de la quantité d'eau qu'il faiſoit, & qu'il eſtoit mal amarré. Ils promirent d'en avoir ſoin, & n'en firent pourtant rien: car

car pas vn d'eux ne ſe donna ſeulement la peine d'y aller; Les Matelots le menerent dans la Riviere de Charante, ou on devoit le décharger. Son frere aiſné ayant ſceu qu'il eſtoit à Broüage l'y vint trouver, & prit le ſoin de faire décharger le peu d'équipage qui luy appartenoit: mais il fut bien ſurpris que voulant faire mettre à terre les hardes de ſon frere, vn Canonier s'y oppoſa la Pique à la main, diſant qu'il vouloit auparavant eſtre payé de ce qui luy eſtoit deub.

Il excuſa la violence du Canonier, parce qu'il n'avoit pas eſté entierement ſatisfait pour le temps qu'il avoit ſervy: mais il dit à luy & aux autres que ſi on ne les avoit pas payez entierement, ils ne devoient pas s'en prendre à luy, mais au Treſorier, ou à ceux qui en eſtoient les ordonnateurs. Ces raiſons, quelques recevables qu'elles ſoient, ne contentent pas des Matelots & des Soldats, ny meſmes des Officiers ſubalternes, ſur tout dans le Corps de la Marine: ſi bien que ſouvent on expoſe les premiers Officiers aux mutineries des meſcontents; Et ſouvent il eſt tres-nuiſible pour le ſervice du Roy de les reduire à l'impuiſſance de payer les autres, quand eux-meſmes n'ont pas eſté payez.

Gargot l'aiſné ſe plaignit aux Officiers de la Marine d'vn tel procedé; ils luy firent rendre ces hardes, mais ce fut avec vne lenteur tout-à-fait deſobligeante. Cela fait il retourna à Broüage trouver ſon frere, qu'il fit embarquer dans vne Chaloupe & l'emmena chez luy à la Rochelle.

C'eſt vne choſe fort conſiderable qu'aux deux voyages de Canada, Gargot y avoit fait des advances de ſon argent propre, qui eſtoient fort grandes & abſolument neceſſaires, tant à cauſe du mauvais eſtat auquel il trouva les choſes, que par le peu de ſoin qu'y mirent ceux qui en avoient l'ordre, & par le faſcheux temps, qui fit durer ſa route deux fois plus qu'à l'accouſtumé: cependant il n'en a jamais pû eſtre rembourſé.

Pour ce qui eſt du voyage de Suede, on luy retrancha ſon

Lieutenant, son Enseigne, vn mois de sa subsistance, & le tiers de ces gages: mais ce qui surpassera peut-estre toute croyance, & qui neantmoins est tres-veritable, on retrancha par vn mesnage inoüy & qui ne se peut soustenir, le secours d'vn Aumosnier à vn Nouveau Converty, & celuy d'vn Chirurgien à vn Soldat incommodé de temps en temps de ses blessures, & entre autres d'vne fistule qui fluoit continuellement.

La dureté dont M. de Seuïl Commissaire General de la Marine vsa en son endroit, semblera vne chose incroyable; Pendant trois mois que dura sa maladie, il ne daigna jamais, je ne dis pas le visiter, mais mesme envoyer sçavoir l'estat de sa santé, quoy qu'il n'en fust pas éloigné de cent pas. Ie ne sçay si cét exemple servit de raison aux Capitaines de la Marine de ne le point voir: du moins il est bien certain que la pluspart se rendirent toûjours fort assidus à faire leur cour à M. de Seuïl, & pas vn seul d'eux ne prit la peine de rendre cét office de Charité à leur Camarade. Il est vray que le sieur Dumont le vint voir vne fois: mais il fut assez facile à juger que c'estoit plustost l'effet d'vne maligne curiosité, que d'vne compassion Chrestienne. Quoy qu'il en soit, dans ce temps-là Gargot voyant les besoins de sa famille, causez par la longueur de sa maladie, pria son aisné d'aller trouver M. de Seuïl, & de luy demander quelque argent, à bon compte de deux mil quatre cens livres qui luy estoient deuës pour son dernier voyage: mais il n'en remporta que le déplaisir d'estre refusé, bien que sa priere ne fust pas sans justice, ny celuy à qui on la faisoit sans pouvoir. Cette inhumanité fut tres-sensible aux deux freres, tant au sain qu'au malade: mais à dire le vray, la constance du dernier consola merveilleusement l'autre.

Au bout de trois mois de langueur & de grande patience, le malade ayant receu ses Sacremens, comme doit vn bon & veritable Catholique, rendit son ame à Dieu, expirant en-

tre les bras de son cher frere, qu'il embrassa & moüilla de ses larmes dans ce dernier adieu; ce qui ne luy estoit jamais arrivé pendant sa vie, quelque occasion qui se fust presentée d'estre affligé.

Voilà donc son aisné dans vne affliction telle qu'ont accoustumé de ressentir ceux qui sont capables d'vne tendre amitié; Le R. P. Lavendier Recteur des Iesuites de la Rochelle, qui avoit plusieurs fois visité son frere pendant sa maladie, vint le lendemain de cette mort le consoler. Ce bon Pere ayant remarqué dans les discours de ce pauvre affligé qu'il avoit vn surcroist de douleur de ce qu'il ne pouvoit pas satisfaire ainsi qu'il eust souhaitté, à la memoire de son frere par des funerailles vn peu honnestes, d'autant qu'il estoit mort pauvre, & que luy l'estoit aussi: il fut à son insceu trouver M. l'Evesque de la Rochelle d'aujourd'huy, & luy dit ce qu'il avoit appris. Ce genereux Evesque monta en mesme temps en carrosse, & fut ordonner aux Prestres de la Parroisse ou le deffunct devoit estre enterré, de l'aller prendre & conduire honorablement; dequoy le survivant fut fort surpris, & en demeure toûjours tres-obligé à M. de la Rochelle. On peut donc dire avec verité que son frere est mort si pauvre qu'il a esté enterré aux dépens de ce genereux & charitable Prelat.

Apres qu'il luy eut rendu tous les devoirs que demandoit son affection fraternelle, il vint à Paris où il trouva M. Du Teron, auquel il demanda raison de ce qui estoit deub à son frere pour son dernier voyage; Il en obtint vne Ordonnance de six cens trente-six livres, au lieu de deux mil quatre cents livres qui estoient veritablement deuës: M. Du Teron ne pouvant faire autrement, parce que son nepveu & les autres Officiers de la Marine, soit par malice ou par interest, luy avoient envoyé des memoires qui regloient la debte à cette somme-là. C'est pourquoy force luy fut de prendre son Ordonnance de six cents trente-six livres, non payable à Paris

mais à la Rochelle, où il l'envoya afin qu'elle y fust payée à deux personnes à qui le deffunct devoit presque pareille somme pour pain & vin qu'ils luy avoient fourny pour son dernier voyage. M. de Seuïl ny le Tresorier qui dépendoit de luy, ne la voulurent point payer ; de sorte que pour executer l'intention du deffunct, qui luy avoit tres-expressément recommandé de faire acquitter ses debtes, il fut contraint de retourner à la Rochelle. Il y trouva M. Du Teron, qui fit délivrer six cents trente-six livres à ces Marchands: lesquels ayant pris ce qui leur estoit deub, rendirent trente-six livres, qui servirent pour le deffray de son voyage, qu'il avoit fait à pied faute d'argent, tant en allant qu'en revenant.

Estant de retour à Paris, il demanda au Tresorier de la Marine le payement de deux mil livres qui estoient deuës au deffunct pour deux années du petit estat de la Marine, où il avoit esté employé par M. Colbert, qui n'avoit esté sollicité à cela que par sa seule bonté. Le Tresorier dît que ces deux mille livres avoient esté payées au deffunct ; ou que si cela ne se trouvoit pas, qu'on les payeroit à celuy qui devoit occuper sa place. Gargot se plaignit de cette injustice à M. De Lionne, qui luy donna advis de presenter vn Placet au Roy au premier Conseil qui se tiendroit, & l'appuya si bien, que le Roy luy commanda de luy en expedier vne Ordonnance; Ainsi le Tresorier n'eut plus le moyen de s'en deffendre. Ayant receu cét argent il fut remercier M. De Lionne de la faveur qu'il luy avoit faite, & luy voulut rendre les vingt Pistolles qu'il avoit prestées à son frere au premier voyage qu'ils firent à Rome: mais M. De Lionne les refusa absolument, & luy dit avec sa generosité accoustumée, qu'il ne se souvenoit point de ce prest, & qu'il ne s'en vouloit point souvenir.

M. l'Archevesque de Lyon luy respondit la mesme chose, lors qu'il se mit en devoir de luy rendre les quinze Pistolles qu'il avoit prestées au deffunct; C'estoient des refus fort obligeants.

Lors qu'il ſe vid vn peu d'argent il reprit les erres de ſon procés, pour lequel il ne s'agiſſoit lors que d'vne Audience; La Reyne Mere eut la bonté de la faire recommander à M. le Premier Preſident. Mais en ce temps-là vn des amis de Gargot ayant favorablement parlé de luy à M. Colbert, auſſitoſt il eut des Ordres du Roy & de l'argent pour aller en Curlande, & en y allant de paſſer en Hollande, à Hambourg, Lubecq, & à Coppenhaguen, pour des affaires importantes au ſervice de S. M. Il partit de Paris au commencement d'Octobre, & fut de retour ſept mois apres, & rendit raiſon de ſon voyage à M. Colbert; qui pour marque de la ſatisfaction qu'il en avoit, luy fit donner vne recompenſe, de laquelle il luy eſt infiniment obligé.

Apres cela il s'occupa tout entier à la ſollicitation de ſon Audiance à la Grand' Chambre, ou enfin elle luy fut accordée par M. le Premier Preſident. La cauſe ſe plaida ſolemnellement pendant trois Audiances; Et il y eut Arreſt qui apointa les parties, & joignit les informations au procés. C'eſtoit tout ce qu'il demandoit pour lors. Mais la veufve du Mareſchal Foucault, preſſentant que la Cour eſtoit diſpoſée à faire Iuſtice à Gargot ſur ſes legitimes pretentions, au lieu de ſe ſoûmettre à vn Arreſt ſi equitable, & de mettre la main à la conſcience pour faire reſtitution, & décharger la conſcience de ſon feu mary, elle s'adviſa d'vne chicane indigne d'vne perſonne, je ne dis pas nourrie dans le Chriſtianiſme, (qui ne condamne pas moins la retention du bien d'autruy que l'vſurpation) mais meſme d'vne perſonne élevée dans les ſimples lumieres de l'équité naturelle, honteuſe à vne perſonne de ſa qualité, & qui poſſede des biens immenſes comme elle fait. Elle fit intervenir quatre jours apres le nommé Gaſpard le Roy ſon Fermier, de la Religion Pretenduë Reformée, ſuppoſant par vne obligation ſimulée, que la Mareſchalle ſa Maiſtreſſe luy devoit douze mille livres, & pour cét effet demandoit ſon renvoy à la Chambre de l'Edit.

Le temps des Vacances venu, Gargot fut à la Rochelle voir sa Mere & ses Sœurs, & delà s'en revint à Paris avec sa jeune Sœur à la fin de Decembre; où il trouva que cét intervenant avoit fait appeller la Cause en la Chambre de l'Edit, & que son Advocat n'ayant pû s'y trouver, parce qu'il avoit la parole à la Grand' Chambre, où il plaida effectivement ce jour-là, le President (c'estoit M. de Champlastreux parent & allié de M. le President de Bailleul, lequel est beaufrere du Marquis de Sainct Germain, qui estoit frere du Comte du Daugnon) prononça Arrest de retention. Gargot en estant adverty, presenta sa Requeste pour estre receu opposant à cét Arrest: mais son Advocat estant preparé, & la Cause appellée, comme il voulut plaider, on luy imposa silence, & Gargot fut débouté de son opposition & condamné aux dépens, par vn second Arrest pretendu encore contradictoire. Il se pourveut au Conseil contre ces deux Arrests. M. d'Ormesson se chargea de sa Requeste & de ses pieces, apres en avoir meurement examiné & reconnu la Iustice selon son ordinaire; Aussi-tost Maistre Adam Advocat de la Mareschalle au Conseil, vint demander communication de la Requeste pour y respondre; on la luy donna & cela estoit dans l'ordre: mais il la retint plus de dix jours, & cela n'y estoit point.

Or il est à remarquer que la Mareschalle Foucault ayant obtenu pour Rapporteur en la Chambre de l'Edit Monsieur Canaye, & voyant la plufpart des Iuges engagez dans ses interests par des considerations d'alliance ou de faveur, & tous absolument peu informez du merite de la cause, apporta vne diligence incroyable pour avoir Arrest dans cette Chambre, bien qu'elle & son feu mary n'eussent fait pendant dix ou onze ans que chercher des fuites & des delais; de sorte qu'il y avoit eu plus de quinze Arrests. Gargot qui avoit lieu de tout craindre, découvrit l'extrême danger où il estoit à Monsieur d'Ormesson; auquel par vne negligence affectée, on n'avoit point rendu la Requeste, si bien qu'il falut luy en apporter vne sem-

blable le mesme jour. Dés le lendemain il la rapporta au Conseil, & là-dessus il y eut Arrest, par lequel ceux de l'Edit pretendus contradictoires, furent cassez, & l'affaire renvoyée à la Grand' Chambre où elle estoit connuë, pour y proceder suivant les derniers erremens. Gargot leva promptement cét Arrest & le fit signifier à sa partie. La Chambre de l'Edit deputa aussi-tost M. de Sainct Martin qui en estoit Conseiller, vers M. d'Ormesson, pour se plaindre à luy de la cassation de leurs Arrests: M. d'Ormesson luy fit si clairement connoistre les justes raisons que le Conseil avoit eües d'en vser ainsi, qu'il en demeura pleinement convaincu, jusques-là qu'il dit en presence de Gargot, que s'il estoit Iuge en cette Cause, il condamneroit l'intervenant en mille escus d'amende.

La Mareschalle ne laissa pourtant pas de presenter Requeste au Conseil, sous le nom de cét intervenant, par laquelle elle demandoit la cassation de l'Arrest qu'on y avoit donné. M. de Richebourg Maistre des Requestes qu'elle en avoit chargé, refusa de la rapporter, parce qu'elle n'estoit pas soustenable. Elle fut enfin rapportée par vn autre; Et il y eut Arrest sur les Requestes respectives, par lequel le premier Arrest fut confirmé, & l'intervenant condamné aux dépens; lesquels furent taxez, & l'Arrest avec l'executoire envoyé à la Rochelle. La partie de Gargot n'ayant pû parer ce coup, l'amusa pendant vn longtemps de promesses: mais enfin elle en interjetta appel aux Requestes de l'Hostel; Et là les chicanes de sa partie ont esté si grandes, qu'il n'a pû y avoir Arrest que depuis peu. Cà esté au rapport de M. Amelot de Gournay, par lequel l'intervenant a esté débouté de son appel, & encores condamné aux dépens. Cét Arrest a esté levé & envoyé avec vne Commission à la Rochelle: mais il n'a pas esté au pouvoir de Gargot de le faire executer: car il n'y a aucun Procureur ny Sergent qui ose ou veuille agir contre l'intervenant, parce qu'il est riche, Greffier du Presidial, Receveur des Consignations, Fermier du Domaine du Roy, (dont la

Mareſchalle joüit par engagement) gardien du Regiſtre de ce Domaine, & de plus tellement protegé par les Puiſſances de ce pays-là, que tout tremble ſous le poids de cette protection, perſonne ne ſe voulant expoſer au mauvais traittement. C'eſt par là que la Mareſchalle eſpere guain de procés, oſtant les moyens à ſa partie de le continuer, & d'executer ſes Arreſts quand il en aura obtenu. Mais graces à Dieu, la Rochelle eſt en France, & noſtre Grand & Iuſte Roy qui ſe fait bien craindre juſqu'à l'autre bout du Monde, ſçaura bien faire obeïr ſa Iuſtice dans ſon Royaume.

Apres que Gargot eut obtenu vn ſecond Arreſt au Conſeil qui le tiroit de l'Edit & le renvoyoit à la Grand' Chambre, il demanda vn Rapporteur à M. le Premier Preſident, qui luy donna M. le Boults, à qui il voulut faire remettre ſon procés, afin qu'avant la fin du Parlement, il puſt obtenir vne proviſion pour ſe rembourſer de la grande dépence qu'il avoit faite à ſe tirer de l'Edit, & pour avoir dequoy ſubſiſter. Mais vn obſtacle faſcheux pour cela fut, que ſes informations qui eſtoient les pieces les plus importantes, avoient eſté miſes par l'addreſſe de la Mareſchalle entre les mains de M. Canaye, lequel ſe laiſſa ſolliciter pour les ravoir plus de deux mois entiers, tant par le frere que par la ſœur, qui ſe relayoient chaque jour, & employoient toute la ſoûmiſſion poſſible pour l'obliger à cette Iuſtice. Et certes il ſeroit bien difficile de dire la raiſon pourquoy il tardoit tant à les rendre. Quoy qu'il en ſoit, on fut contraint de s'en plaindre à M. le Premier Preſident, qui ordonna au ſieur Robert premier Greffier de luy en parler. Ce qu'ayant fait pluſieurs fois inutilement, M. le Premier Preſident ayant compaſſion des opprimez, luy en parla luy-meſme; ce qui l'obligea enfin de remettre ces informations au Greffe, d'où auſſi-toſt M. le Boults les retira. Cela ne fut qu'à la fin du Parlement de l'an paſſé; Et parce que d'autres pieces de Gargot eſtoient au Greffe des Requeſtes de l'Hoſtel, pour y faire vuider l'appel que la par-

tie

tie y avoit interjetté pour prolonger le temps, cela fut cause qu'il ne pût obtenir de provision.

Se voyant en cét estat il se resolut d'aller à la Rochelle pour y prendre quelques rafraischissements: mais il y trouva sa famille aussi pauvre que luy, & sa Mere fort affligée de la mort d'vne de ses filles. Ce qui le fit resoudre de s'en retourner à Paris; & sa Mere, quoy qu'âgée de septante-sept ans, voulut absolument qu'il l'y menast. Sa raison fut, qu'apres la mort de son fils, suivie de celle de sa fille qui luy tenoit compagnie, elle n'avoit plus que des sujets de déplaisir à la Rochelle, & qu'elle n'y en avoit aucun de consolation; Que ses enfans & elle estoient pauvres, & qu'ainsi il faloit estre ensemble pour plus grande facilité de leur commune subsistance; Et qu'au moins elle auroit la satisfaction d'estre aupres de son autre fille qui estoit à Paris; Bref qu'elle ne vouloit pas que le secours qu'ils luy donneroient estant éloignée d'eux, les mist dans l'impuissance de poursuivre vn procés qui avoit déja tant cousté. Ces raisons estoient bonnes, mais le grand âge, la rigueur de la saison, & la longueur du chemin, ne favorisoient gueres vne telle entreprise; & la legitime crainte que le fils avoit pour sa mere, luy faisoit envisager toutes ces choses comme des obstacles insurmontables. Neantmoins la resolution de cette bonne Mere se trouva si grande, que par vne confiance au dessus de son sexe & de son aage, elle dit que toutes ces difficultez luy paroissoient petites en comparaison de sa tendresse, laquelle apres Dieu luy donneroit les forces necessaires. Son fils touché de ce discours, l'amena à Paris, où elle arriva en bonne santé au mois de Decembre dernier 1667. Elle y est encore maintenant avec ce qui reste de sa famille, implorant le secours des Loix, & attendant la bonne Iustice de la Cour.

On ne sera point fasché que je remarque en passant que feu son pere, nommé Iacques l'Ardeau Capitaine de Marine,

rendit à la France le plus grand ſervice qu'vn particulier luy puiſſe rendre; C'eſt que Henry le Grand Roy de Navarre, du temps qu'il eſtoit à la Rochelle, eſtant tombé dans le Canal entre deux Vaiſſeaux, il le retira de la Mer & le ſauva ſur ſes épaules.

EXTRAIT DE LA REQVESTE *preſentée au Roy par* NICOLAS GARGOT, *pour obtenir raiſon de ſes intereſts, tant à l'égard de la Cour, qu'à l'égard du Comte du Daugnon.*

SIRE,

Au meſme temps que Voſtre Majeſté entend de tous coſtez les acclamations de joye de ſes peuples, & les juſtes benedictions qu'ils luy donnent pour vne ſi glorieuſe Paix, qu'elle leur a procurée: elle ne laiſſe pas d'écouter favorablement les cris & les gemiſſemens des perſonnes opprimées; & c'eſt en cela qu'elle fait connoiſtre que ſon cœur n'eſt pas moins ſenſible au plaiſir de ſecourir les miſerables, qu'à la gloire de vaincre ſes ennemis; de ſorte qu'il ſemble qu'elle n'a fait ceſſer la guerre que pour faire ceſſer nos maux, & qu'elle n'a mis des bornes à ſes Conqueſtes que pour en mettre à nos malheurs. Perſonne n'en ſçauroit douter, puiſque l'on voit que ſes bontez s'eſtendent meſme juſques ſur les criminels; & que cette lumiere bien-faiſante qui fait le plus beau caractere de toutes les Ames Royales, a percé juſques dans l'obſcurité des cachots, pour y faire ſentir ſes graces & ſa miſericorde. C'eſt, SIRE, dans cette confiance que je me jette aujourd'huy aux pieds de V. M. pour implorer ſa protection & ſa Iuſtice contre vne perſonne qui a employé la pluſpart de ſa vie à opprimer les foibles, & a revolter les Sujets de V. M. contre ſon ſervice, pendant que j'ay ſacrifié la mienne de

toutes les manieres, dont j'ay pû estre capable durant vingt-quatre années, que j'ay passées en divers emplois, tant sous le Regne du Roy vostre Pere de Triomphante memoire, que sous celuy de Vostre Majesté.

En l'an 1636. je servis en l'armée Navale qui fut mise sur les Mers du Ponant, pour passer au Levant, & dans la Mediterrannée, & en qualité d'Apointé volontaire je me trouvay au combat donné à quarante-sept Galeres d'Espagne. En 1637. j'assistay à la reprise des Isles & Forts de Saincte Marguerite & S. Honorat, puis à l'attaque de Loristan en l'Isle de Sardaigne. Apres je fus envoyé en qualité de Commissaire & Garde des Magasins dans la nouvelle France, en la Prouince de l'Accadie, où je travaillay à la construction du Fort de la Riviere de S. Iean; Et j'y exerçay ensuite la Charge de Lieutenant de Gouverneur pendant vn an. Apres quoy revenant en France, je tombay entre les mains des Ennemis, qui me tinrent vn mois prisonnier à Dunkerque. En 1640. je fus commis à la garde des Costes de Bretagne sur vne Fregate de vingt pieces de canon. En 1645. ayant esté pourveu de la Charge de Commissaire ordinaire de l'Artillerie, je servis au siege de la Mothe en Lorraine, où faisant faire vne Baterie avancée, je receus vne Mousquetade à la jambe droite, de laquelle je fus deux ans au lict, & en suis demeuré estropié. En 1647. j'allay à Naples, & me trouvay au combat d'entre l'armée Navale de Vostre Majesté & celle d'Espagne, où commandant vn Vaisseau, je m'acquitay de mon devoir avec tant de satisfaction, que la Reyne eut la bonté de me faire honorer de la Charge de Capitaine entretenu dans la Marine. En 1648. je servis d'Ayde de Camp. En 1649. je receus le Commandement d'vn autre Vaisseau pour aller en course. Apres cela je servis dans l'armée de Vostre Majesté, qui pour lors estoit occupée à reduire les rebelles de Bordeaux, & fus par Elle choisi, pour jetter vn secours par Mer dans Dunkerque, que les Ennemis avoient investi, & pour en garder les Rades. Delà, j'allay à la rencontre de deux

Navires qui venoient de la Riviere de la Plate, en laquelle occasion mes gens s'estans soulevez contre moy, apres m'avoir blessé en plus de vingt-deux endroits, & laissé pour mort, arborerent la Baniere d'Espagne, & me conduisirent prisonnier à S. Lucar. A mon retour en 1653. je fus employé dans la Riviere de Bordeaux : & je me trouvay aux sieges de Bourg & de Ligourne, où j'ouvris le passage aux Bateaux chargez de canons & de munitions de guerre & de bouche; ensuite je servis assez heureusement au siege de Bordeaux. En 1655. j'exerçay la Charge de Lieutenant General de l'Artillerie de M. le Duc de Modene en Italie, & fus avec trois Galeres & deux Brigantins devant Cremone sur la Riviere du Pô, où je combatis durant trois jours, pour faire croire aux Ennemis qu'on en vouloit à cette Place-là, & pour leur cacher le dessein qu'on avoit sur Pavie. Au siege de cette derniere Ville, estant venu exercer ladite Charge de Lieutenant General de l'Artillerie, je fus blessé & fait prisonnier, comme je faisois dresser vne Baterie à deux longueurs de picque des Assiegez. En 1657. apres avoir conduit M. de Cominges en Portugal, je vins en qualité de Capitaine entretenu dans la Marine, au secours que l'on jetta dans la Ville de Roze en Catalogne. En 1658. je suivis Vostre Majesté au siege de Dunkerque.

Enfin je retournay à Paris, tant pour y avoir raison des outrages, violences, & enlevemens de biens que j'avois soufferts pour le service de Vostre Majesté par le Comte du Daugnon, que pour solliciter le remboursement des dépenses que j'ay faites dans la pluspart des susdits Emplois, & les appointemens qui m'en sont deus, le tout montant à plus de cent mille livres. Sire, j'ay sollicité le payement de cette somme avec d'autant plus d'ardeur, que c'est tout le bien dont je puisse faire estat, & que faute d'en toucher quelque chose, je me vois tous les jours dans les derniers besoins : ne m'estant resté que la gloire d'avoir servy Vostre Majesté avec tout le zele & toute la fidelité possible. Mais, Sire, je n'ay

garde de croire qu'elle veuille souffrir que je sois plus long-temps malheureux, & que je traisne dans les persecutions d'vne cruelle Fortune, les restes d'vne vie, dont j'ay employé à son service les meilleures années, avec tout ce que je pouvois avoir de facultez. Ie ne pretends pas neantmoins, SIRE, esmouvoir Vostre Majesté à me faire sentir les effets de sa bonté par ce motif seul : Ie sçay que les particuliers ne font que remplir leur devoir, quelques services qu'ils rendent à l'Estat, & qu'estant obligez de donner leurs biens, leur sang, & leur vie pour sa conservation, ils ne les exposent & ne les consument que comme des choses qui luy appartiennent. Mais, SIRE, je veux avoir recours à vne plus forte consideration, qui est cette tendresse generale que Vostre Majesté a pour ses Peuples, & qui l'a portée à travailler avec tant de soin à l'establissement de leur bon-heur. Oüi, SIRE, c'est par là que j'espere toucher Vostre Majesté, & la porter à pourvoir à mes necessitez, & à me mettre en estat de prier Dieu le reste de mes jours pour la prosperité de Vostre Royale Personne & de Vostre Royaume, estant avec vn tres-profond respect.

SIRE,

De Vostre Majesté,

Le tres-humble, tres-obeïssant, &
tres-fidelle serviteur & Sujet,
NICOLAS GARGOT.

EXTRAIT DES REGISTRES
du Conseil Privé du Roy.

SVR les Requestes respectivement presentées au Roy en son Conseil, l'vne par Gaspard Roy Greffier au Presidial de la Rochelle, & l'autre par Iean Gargot Capitaine entretenu par Sa Majesté en la Marine, tant de son chef que comme legataire vniversel de deffunct Nicolas Gargot son frere, aussi Capitaine entretenu pour le service de Sa Majesté en la Marine & son creancier, ayant repris en son lieu l'Instance par eux conjoinctement poursuivie contre deffunct Messire Louïs Foucault de Sainct Germain vivant Comte du Daugnon, Vice-Admiral & Mareschal de France; Celle dudit Roy contenant qu'en qualité de creancier de douze mille livres de Dame Marie Fouré de Dampierre, veufve dudit sieur Mareschal de Foucault, &c. Et celle dudit Gargot contenant que pour avoir restitution de la somme de deux cens quarante tant de mil livres que ledit sieur Mareschal Foucault leur a prise & retenuë par force & violence, abusant à son ordinaire de la Puissance & de l'authorité que luy donnoit sa Charge de Gouverneur de Broüage, il auroit commencé ladite Instance en la Grand' Chambre dudit Parlement de Paris dés le 21. Aoust 1656. ou ledit sieur Mareschal n'osant comparoistre, n'ayant aucun moyen pour se deffendre de son infidelité que luy reprochoient lesdits Gargots ses associez, auroit laissé juger contre luy vn deffaut par Arrest de debouté de deffenses du 18. May 1657. qui le condamne aux dépens, & ordonne qu'ils informeront tant par titres que par témoins, de leurs demandes au principal, sur lequel les parties auroient esté appointées à pro-

duire. Par autre Arreſt contradictoire du 4. Fevrier 1658. & en conſequence du precedent, leſdits Gargots ayant commencé leurs preuves, meſme obtenu des Lettres en Chancellerie pour faire enqueſte par forme d'examen à futur, & fait informer par le Lieutenant Criminel de la Rochelle, des exceds, violences, & voyes de fait exercées en la perſonne dudit Gargot & de ſon deffunct frere, pour leur arracher leurs biens, ledit ſieur Mareſchal en interjetta appel, ſur lequel leſdits Gargots ont pourſuivy l'Audiance en ladite Grand' Chambre, & y ont obtenu juſqu'à quatorze Arreſts en icelle, rendus le 7. & 23. Avril 1659. 24. Avril, 29. Novembre, & 13. Decembre 1660. 26. Decembre 1661. 7. & 8. Ianvier, 4. Mars, & 14. Decembre 1662. 6. & 8. Fevrier 1664. 11. & 12. May 1666. & ladite Dame veufve Mareſchalle Foucault ayant repris en ſon lieu, reſoluë de conſerver par artifice des biens qu'il avoit ravy par violence, voyant que ledit Iean Gargot avoit fait appeller ſa cauſe diverſes fois dés le mois de Ianvier 1666. & que infailliblement elle ſeroit plaidée, elle ſe prepara la voye pour tirer l'affaire de ladite Grand' Chambre, & pour empeſcher que le procés n'y fuſt jugé au fonds, en cas que par évenement de la plaidoirie de la Cauſe, les preuves faites par ledit Gargot fuſſent confirmées, ſuppoſa de devoir vne ſomme de douze mille livres audit Roy l'vn des Commis Greffier au Preſidial de la Rochelle, & ſon Fermier du Domaine de ladite Ville, faiſant profeſſion de la Religion Pretenduë Reformée, auquel elle paſſa obligation pardevant deux Notaires au Chaſtelet de Paris le 12. Fevrier 1666. au profit dudit Roy abſent, les Notaires ſtipulans pour luy, c'eſt-à-dire apres dix ans de pourſuites, & ſeize Arreſts renduës en ladite Grand' Chambre, où enfin la Cauſe ayant eſté ſolemnellement plaidée durant trois Audiances, par Arreſt du 4. Septembre dernier, les parties auroient eſté appointées ſur ledit appel au Conſeil en droit, & joint ſur les oppoſitions & fins de non recevoir : mais parce que cét Arreſt confirmoit au-

cunement les preuves, & que ladite Dame ne vouloit pas que les Iuges de ladite Grand' Chambre, bien informez du merite de la Cause dudit Gargot, par la plaidoirie qu'ils en avoient oüie, demeurasse Iuge du differend; Pour les en empescher elle auroit fait éclore l'artifice qu'elle avoit medité dés le mois de Fevrier, neantmoins tenu secret jusques audit Arrest de prejugé, trois jours apres lequel elle a sous le nom de Roy, presenté vne Requeste à la Chambre de l'Edit dudit Parlement de Paris, & demande l'evocation en icelle de ladite Instance, en laquelle elle a fait dire audit le Roy, qu'il demandoit d'estre receu partie intervenante comme son creancier, en consequence de ladite obligation de douze mille livres du mois de Fevrier precedent, sur laquelle Requeste ayant esté mis vne Ordonnance de viennent les parties en la Chambre de l'Edit, ladite Dame se prevalant du temps que l'Advocat dudit Gargot avoit la parole en ladite Grand' Chambre, & nonobstant la remonstrance du Procureur dudit Gargot, eut le credit d'obtenir, sous le nom dudit Roy son affidé, vn Arrest de retention le 15. Decembre 1666. depuis lequel ledit Gargot ayant obtenu vne Commission pour faire interroger ledit Roy sur les faits & articles touchant sa pretenduë creance de douze mille livres, il n'a point voulu répondre, en sorte que par Sentence du Lieutenant General de la Rochelle, les faits ont esté tenus pour confessez, ensuite dequoy ledit Gargot s'estant opposé à l'execution dudit Arrest de retention, on a voulu le faire passer pour contradictoire, sous pretexte de la remonstrance du Procureur dudit Gargot, & débouté iceluy Gargot de son opposition à l'execution d'iceluy sans avoir voulu oüir son Advocat. Par autre Arrest rendu le 9. Mars dernier, prononcé par le sieur Molé President en la Chambre de l'Edit, duquel ladite Dame espere tout support, parce qu'il est parent & collegue du sieur President de Bailleul, beaufrere du sieur de Sainct Germain Beaupré, aussi beaufrere de ladite Dame, lesquels deux Arrests sont directement

rectement

rectement contraires aux Edits du Roy & à la pratique du Royaume, selon lesquels les Sujets de ladite Religion Pretenduë Reformée n'ont droit d'évoquer aux Chambres de l'Edit que les procés dans lesquels ils sont parties principales, ou appellez en sommation, ou dans lesquelles ils interviennent pour des creances qui ayent precedé lesdits procés, parce que autrement il destruiroit & indirectement toutes les autres Iurisdictions, en simulant des Contracts posterieurs aux Instances qui y seront pendante, pour les en tirer par leurs Privileges d'évocation, lequel ne pouvant avoir d'effet retroactif pour évoquer des procés intentez, & des causes reglées auparavant les Contracts, en consequence desquels ils veulent former des interventions. Il est vray de dire que ledit Roy, ou plûtost ladite Dame Foucault sous son nom, ne peut évoquer ledit procés pendant en ladite Grand' Grambre dix ans auparavant ladite pretenduë obligation, pour laquelle seulement ladite intervention est faite, & ladite évocation ordonnée avec d'autant moins de fondement que cette obligation est faite en fraude, ce qui se justifie par deux moyens; Le premier que ledit Roy, qui n'est que l'vn des trois Commis au Greffe d'vn petit Presidial, n'est pas de force à secourir ladite Dame d'vne somme considerable, comme est celle de douze mille livres, à quoy il y a dautant moins d'apparence, que ladite Dame joüit d'vn Domaine du Roy en ladite Ville de la Rochelle, affermé dix mil livres par an audit Roy, sous le nom de Maistre Pierre Roddes, lequel apparemment est plustost par cette raison son debiteur que son Creancier, & quoy qu'il en soit, vn homme à sa devotion, & pour plus grande preuve de leur collusion, il est à observer que ladite pretenduë obligation est faite à Paris en l'absence dudit Roy, les Notaires stipulans, qu'elle ne porte point de numeration presente, & ne dit point quand ladite somme de douze mille livres a esté fournie ny prestée, ny par qui, ny en qu'elles especes elle a esté comptée, & enfin ledit Gargot

ayant obtenu Commiſſion pour faire oüir ledit Roy ſur les faits & articles pertinens à luy ſignifiez avec aſſignation : il a refuſé de comparoir & de reſpondre, à faute dequoy leſdits faits ont eſté tenus pour reconnus & confeſſez par l'Ordonnance du Lieutenant General de la Rochelle du 19. Ianvier dernier, par conſequent ladite obligation eſtant ſimulée, ladite intervention faite en conſequence eſt frauduleuſe, & leſdits Arreſts de ladite Chambre de l'Edit qui en authoriſe l'abus, ſont contraires aux Edits, & meſme à la pratique de ladite Chambre de l'Edit de Paris, où les creanciers ne ſont point receus à faire retenir les procés auſquels ils interviennent, ſi la creance n'eſt contractée par vn titre public avant le procés intenté, & le contraire n'a eſté jugé contre ledit Gargot que par le ſupport que ladite Dame y a trouvé par les conſiderations cy-deſſus. Requerant A CES CAVSES qu'il pleuſt à Sa Majeſté, ſans avoir égard à la Requeſte dudit Roy, de laquelle il ſera débouté, ordonner que l'Arreſt du Conſeil dudit jour 5. Mars dernier, ſera executé ſelon ſa forme & teneur; VEV leſdites Requeſtes, celles dudit Roy ſigné Ricard ſon Advocat & Conſeil, & celle dudit Gargot ſigné Groyer, auſſi ſon Advocat & Conſeil, & les pieces juſtificatives du contenu en icelles; Oüi le rapport des ſieurs d'Ormeſſon & d'Avaux Commiſſaires à ce deputé. TOVT CONSIDERÉ le Roy en ſon Conſeil, faiſant droit ſur leſdites Requeſtes reſpectives, ſans s'arreſter à celle dudit Gaſpard Roy, a ordonné & ordonne que l'Arreſt dudit Conſeil du 5. Mars dernier, ſera executé ſelon ſa forme & teneur, condamne ledit Gaſpard Roy aux deſpens. FAIT au Conſeil Privé du Roy tenu à Paris le 15. jour d'Avril 1667. Collationné.

Signé, MAISSAT.

De peur qu'il ne reſte quelque ſoupçon au deſadvantage des RR. PP. Capucins, touchant les quinze onces d'or qui

avoient esté données en depost au R. P. Michel Ange pour faire tenir à Gargot lors qu'il estoit prisonnier en Espagne; Il est bon que l'on sçache que luy-mesme dans le voyage qu'il fit en Portugal, lors que M. de Cominges y passa Ambassadeur, en fit telle perquisition, que les PP. Capucins de Lisbonne luy indiquerent vn Marchand François qui luy donna en pierreries la valeur de sa somme.

Il faut aussi observer pour le regard du R. P. Sant-Iague Recteur des Iesuites de Sainct Sebastien, que le tiers de cette somme considerable qui luy estoit demeuré, fut rendu aux deux freres lors qu'ils passerent à Sainct Sebastien pour s'en retourner en France.

2552

to

E6608

Cole Compton

9402

30